



Commune de Sailly-sur-la-Lys

Plan Local d'Urbanisme

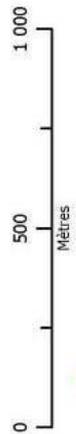
Stationnement

Aire de stationnement

Stationnement linéaire

X : nombre de places

XH : nombre de places dédiées aux personnes handicapées



Groupe auddicé 1:12 000
 (pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
 Révisé par : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016
 Sources de données : IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016

7. L'ACTIVITE TOURISTIQUE ET LA VIE ASSOCIATIVE

7.1. L'ACTIVITE TOURISTIQUE

Bien que n'étant pas l'activité économique majeure du territoire, l'activité touristique est tout de même bien présente sur la commune et est liée en grande partie à la présence de la Lys.

L'offre d'hébergement touristique est relativement diversifiée sur la commune. On y retrouve deux types d'hébergements différents :

- Un hôtel de 4 chambres (l'hôtel-restaurant « Au bon coin »),
- Un écolodge.



Hôtel-restaurant « Au bon coin »



Écolodge

Le développement touristique de la commune est porté par la Communauté de Communes Flandre Lys.

7.2. LE MILIEU ASSOCIATIF

Sully-sur-la-Lys recense plus d'une vingtaine d'associations. Les associations sont un réel atout en termes de dynamisme social car elles permettent notamment le développement d'activités sportives et de loisirs à destination des jeunes sur le territoire, mais elles proposent également des activités à destination des seniors.

III – L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. LA CARTE D'IDENTITE COMMUNALE

1.1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

Sailly-sur-la-Lys, ville de **4 037 habitants** située dans le Département du Pas-de-Calais, Région Nord – Pas-de-Calais, couvre une surface de **9,7 km²**.

La commune de Sailly-sur-la-Lys a la particularité de se situer à la frontière du département du Nord. La ville se situe d'ailleurs **à quelques kilomètres au Nord-Ouest de la métropole lilloise** (25 km de Lille)

La ville d'Armentières, située à seulement 10 kilomètres de Sailly-sur-la-Lys, constitue un pôle de proximité majeur pour les habitants.

La Belgique est toute proche également, en limite avec la commune d'Armentières (Ypres se trouve par exemple à 30 kilomètres).

Sailly-sur-la-Lys se trouve sur **la plaine de la Lys**. Ce secteur constitue, en termes de géomorphologie, un bassin d'effondrement : il s'agit donc d'un « **bas pays** », **plat et humide**. Les paysages modernes du secteur découlent de l'action d'assainissement et de défrichement entreprise par les moines à partir du XIII^e siècle. Il a consisté notamment en **la création d'un immense réseau de fossés (les becques)** qui marquent la plaine de la Lys encore aujourd'hui.

Sailly-sur-la-Lys fait partie d'un chapelet de villes et bourgs installés sur les bords de la Lys, autour notamment de quelques installations industrielles. Les villes et villages sont entourés d'une campagne habitée, constituée de terres labourées et de pâturages (en forte régression).

Les communes limitrophes de Sailly-sur-la-Lys sont Steenwerck et Erquinghem-Lys au Nord, Fleurbaix à l'Est, Laventie et La Gorgue au Sud et Estaires à l'Ouest.



Éléments à retenir au sujet de la situation géographique :

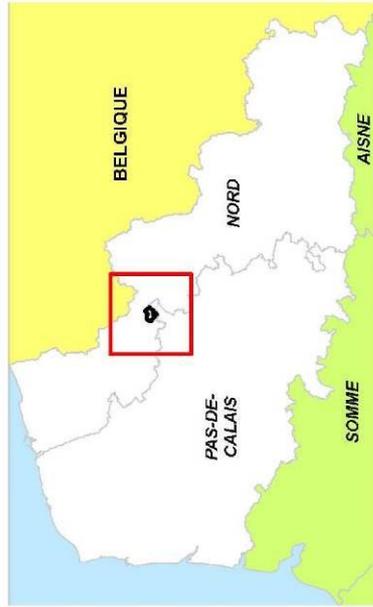
Sailly-sur-la-Lys est une ville de 4 097 habitants, située sur la plaine de la Lys, à 10 kilomètres d'Armentières, et 25 kilomètres de Lille.

Les bords de la Lys ont accueilli quelques industries, autour desquelles se sont développées les villes comme Sailly-sur-la-Lys. La campagne alentour est plate, humide (avec un dense réseau de fossés), et accueille des terres labourées et des prairies.

Commune de Salliy-sur-la-Lys

Plan Local d'Urbanisme

Localisation



- Commune de Salliy-sur-la-Lys
- Limites communales
- Limites départementales

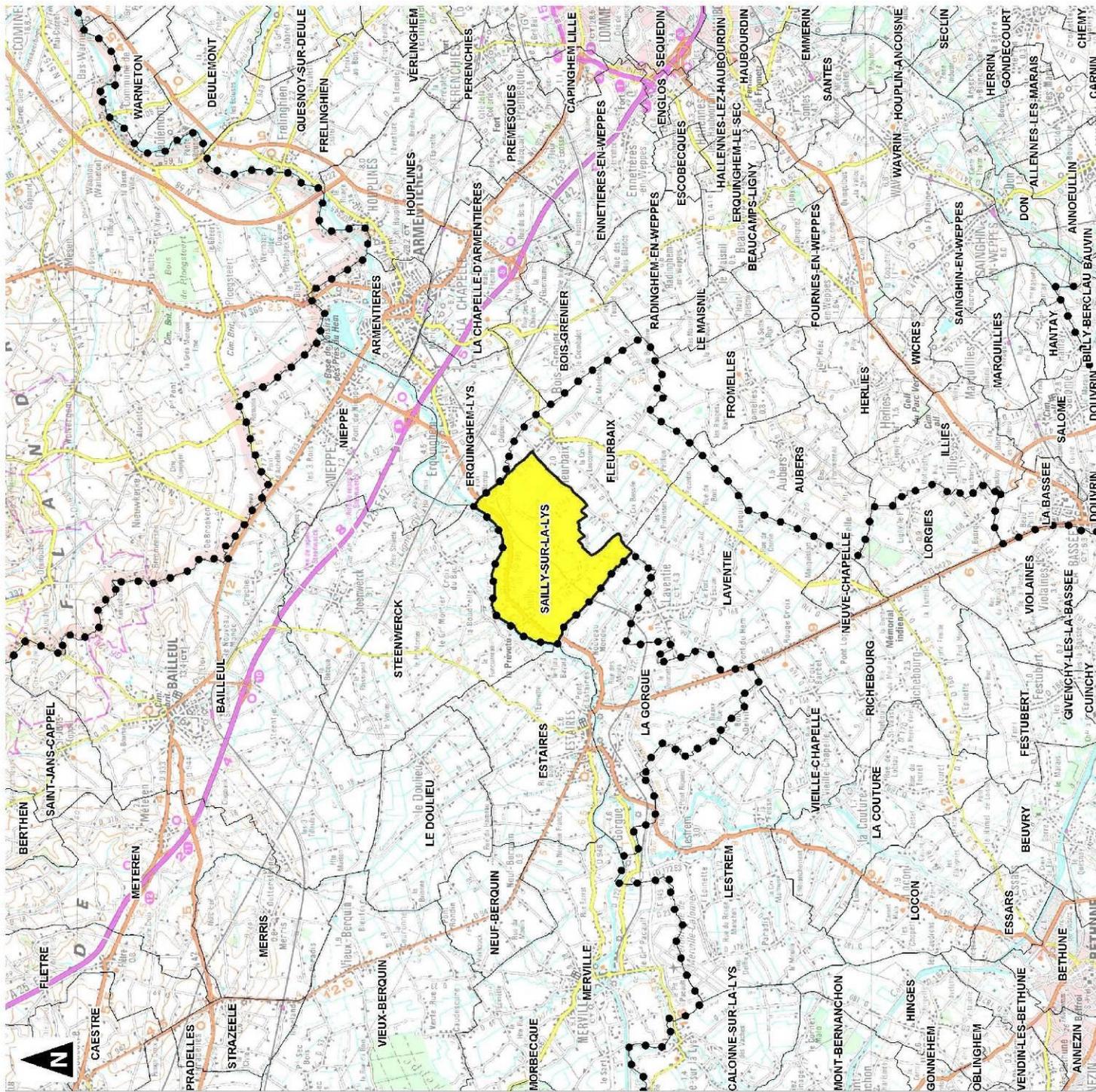


1:100 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2015
 Mise à jour : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2015
 Sources de données : IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2015



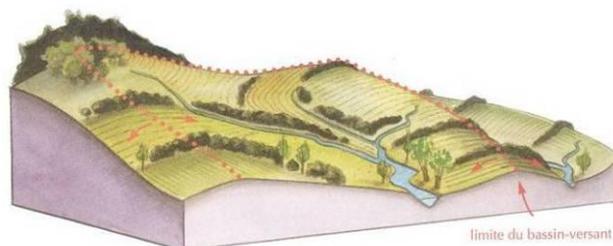
2. LE MILIEU PHYSIQUE

2.1. LA TOPOGRAPHIE

Le territoire de Sailly-sur-la-Lys présente très peu de relief.

Les altitudes sont comprises entre **14 et 20 mètres environ** : les points les plus bas se trouvent au niveau de la Lys, et les altitudes remontent doucement en direction du Sud-Est.

Ce paysage plat est caractéristique de la plaine de la Lys.



Coupe de fonctionnement d'un bassin versant – Agence de l'Eau Artois Picardie

2.2. LA GEOLOGIE

Le territoire communal de Sailly-sur-la-Lys s'inscrit dans **une plaine uniforme parcourue par un réseau hydrographique dense, fortement modifié par l'action anthropique** (canalisations, fossés de drainage) et dont la Lys canalisée s'écoule en limite Nord de la commune. Cette platitude de surface est le résultat du colmatage par des formations limono-sableuses.

Cette morphologie fossile est caractérisée par un réseau orthogonal de vallées et de dépressions très creusées (maximum de l'ordre de — 13 m N.G.F.) dont la localisation et la direction sont sans rapport avec le réseau hydrographique actuel. **Il en résulte de grandes différences d'épaisseur pour les formations quaternaires** (moins d'1 mètre à plus de 30 mètres).

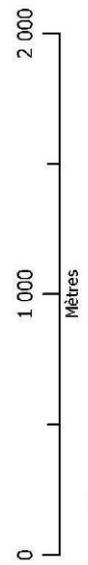
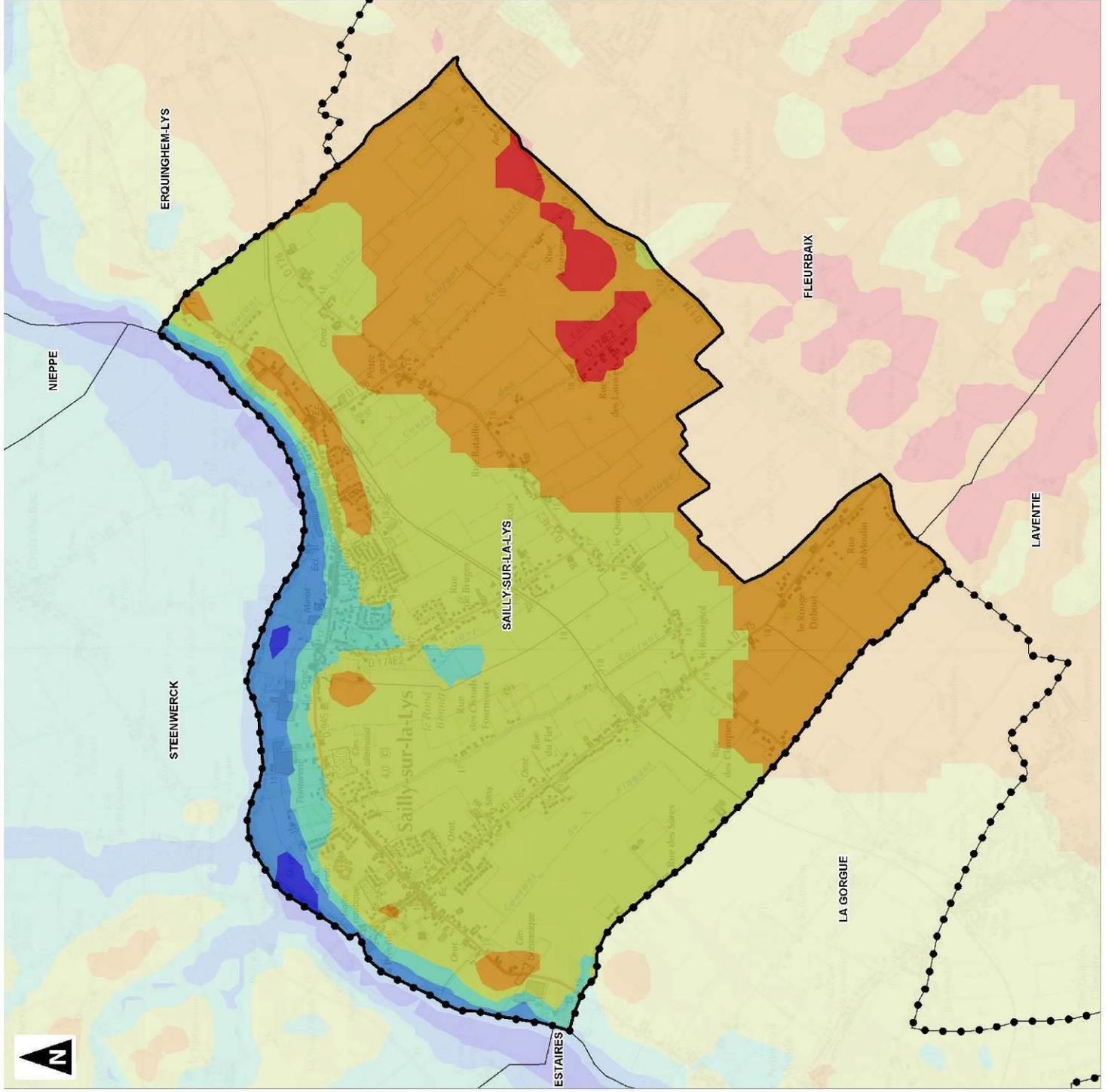
La totalité du territoire communal de Sailly-sur-la-Lys se compose de formations géologiques superficielles, et notamment de complexes limoneux d'une épaisseur inférieure à 5 mètres jusqu'à plus de 25 mètres selon les secteurs de la commune.

Dans le lit de la Lys se retrouvent des alluvions modernes. Ils sont épais de 4 à 5 mètres, et sont formés de sables et de limons fortement argileux et tourbeux, surmontant des sables attribués au Tardiglaciaire.

Il convient de préciser que **les sols limoneux sont propices à l'infiltration des eaux pluviales.** Toutefois, ces capacités d'infiltration peuvent être remises en cause selon la profondeur de la nappe souterraine. Ainsi, **sur les secteurs où la nappe est subaffleurante, les capacités d'infiltration sont nulles** (cf. chapitre 3.5.D – L'inondation par remontée de nappes phréatiques).

Topographie

-  Commune de Saily-sur-la-Lys
 -  Limites communales
 -  Limites départementales
- Altitude (en m) :**
-  < 14
 -  14 - 15
 -  15 - 16
 -  16 - 17
 -  17 - 18
 -  > 19



Géologie

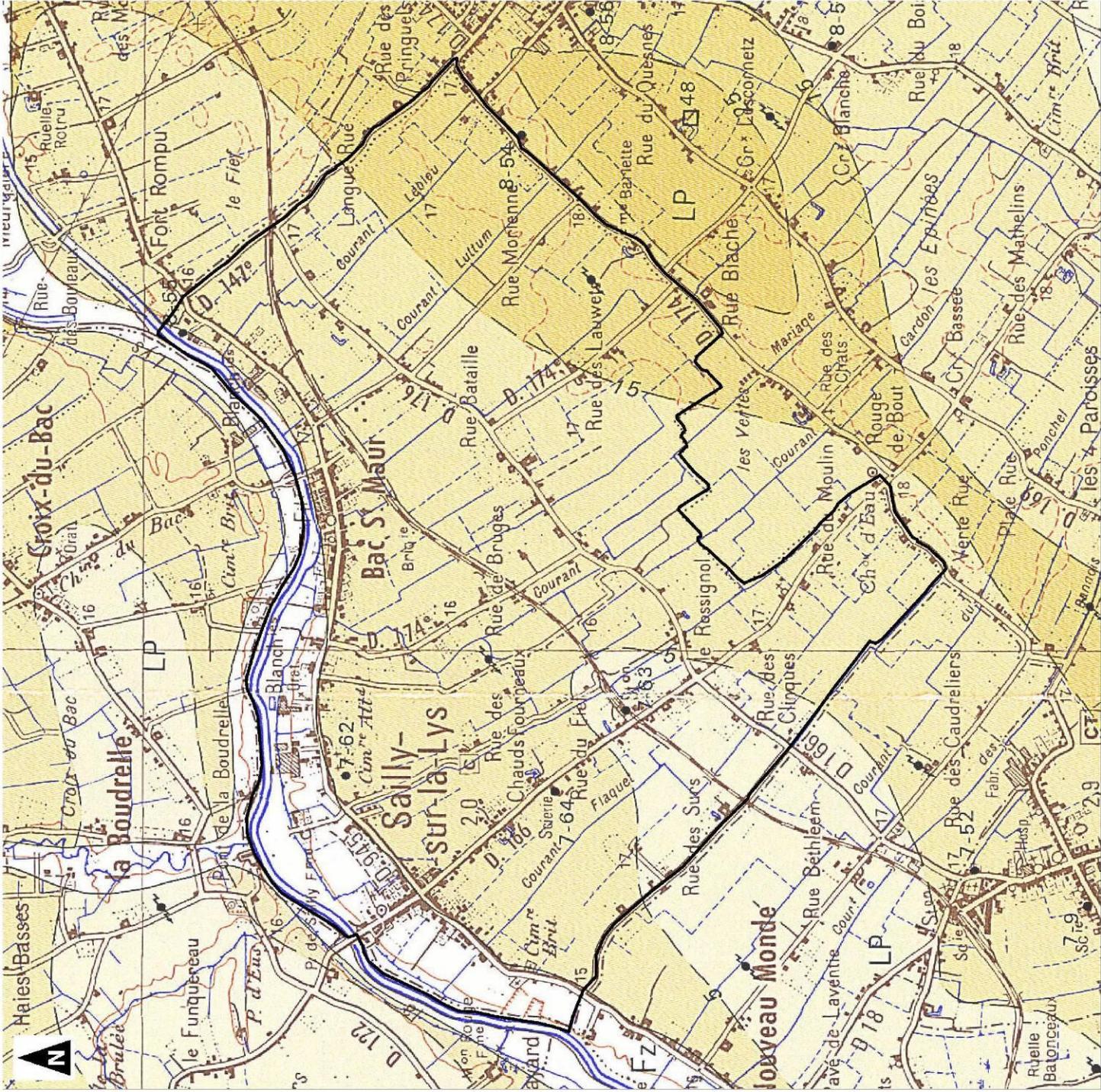
Commune de Saily-sur-la-Lys

FORMATIONS SUPERFICIELLES

Fz	Alluvions modernes Sables, sables argileux, avec passées de tourbe et lits de graviers
RS	Cailloutis de silex
LP	Complexe limoneux Epaisseur < 4,5 m
5	Epaisseur de 5 à 15 m
15	Epaisseur de 16 à 25 m
25	Epaisseur > 25 m

FORMATIONS SÉDIMENTAIRES TERTIAIRES

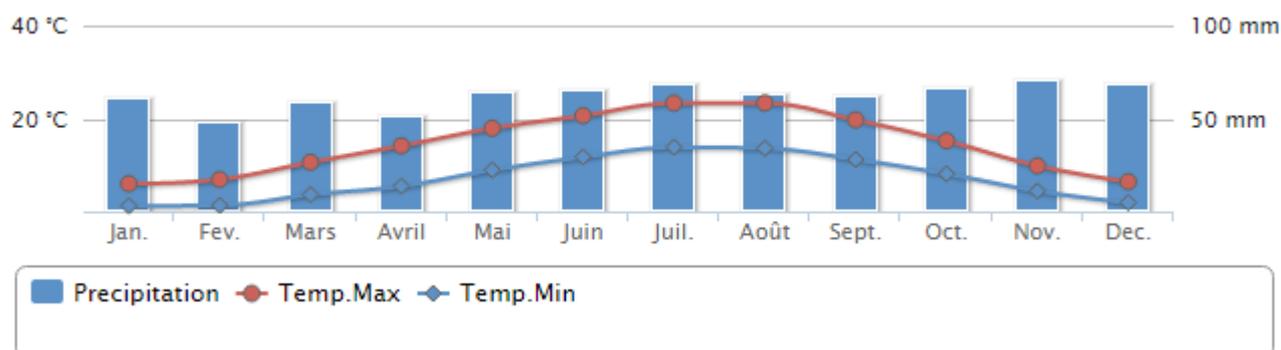
E1	Faciès sableux Yprésien
E2	Limite de l'Yprésien sableux Argile des Flandres
LPZ	Limite méridionale d'extension de l'Ypresien
E3	Landanien recouvert par les formations quaternaires Sables, gres, argile et tuffeau



2.3. LE CLIMAT

Le Nord-Pas-de-Calais bénéficie d'un climat tempéré océanique avec des amplitudes thermiques saisonnières faibles et des précipitations qui ne sont négligeables en aucune saison. Le climat de la région Nord-Pas de Calais se distingue aussi par sa caractéristique septentrionale. L'ensoleillement est réduit, les hivers sont assez froids et les pluies hivernales durables. Les influences littorales et l'orientation générale du relief dessinent des paysages climatiques régionaux particulièrement contrastés.

Les données présentées proviennent de la **station météorologique** implantée à Lesquin à proximité de Lille. **Sully-sur-la-Lys** est située à une trentaine de kilomètres au Nord-Ouest.



On rencontre à **Sully-sur-la-Lys** les principaux traits des **climats tempérés océaniques** : les précipitations y sont régulières et importantes (environ 600 mm par an entre Arras et Cambrai) mais le sont moins que dans les territoires plus à l'Est (environ 800 mm dans l'Avesnois). **Les hivers peuvent être assez froid et les étés frais**. On compte entre une quarantaine et une septantaine de jours de grand beau temps par an.

Le tableau ci-dessous indique les normales mensuelles des **températures, des hauteurs de précipitations, et des durées d'ensoleillement** pour la période **1981-2010** :

Normales mensuelles - Lille

	 Température Minimale	 Température Maximale	 Hauteur de Précipitations	 Durée d'ensoleillement
	1981-2010	1981-2010	1981-2010	1991-2010
Janvier	1,2 °C	6,0 °C	60,5 mm	65,5 h
Février	1,3 °C	6,9 °C	47,4 mm	70,7 h
Mars	3,6 °C	10,6 °C	58,3 mm	121,1 h
Avril	5,4 °C	14,1 °C	50,7 mm	172,2 h
Mai	8,9 °C	17,9 °C	64,0 mm	193,9 h
Juin	11,7 °C	20,6 °C	64,6 mm	206,0 h
Juillet	13,8 °C	23,3 °C	68,5 mm	211,3 h
Août	13,6 °C	23,3 °C	62,8 mm	199,5 h
Septembre	11,2 °C	19,7 °C	61,6 mm	151,9 h
Octobre	8,1 °C	15,2 °C	66,2 mm	114,4 h
Novembre	4,4 °C	9,8 °C	70,1 mm	61,4 h
Décembre	1,9 °C	6,4 °C	67,8 mm	49,6 h

Normales annuelles - Lille

 Température minimale	 Température maximale	 Hauteur de précipitations	 Nombre de jours avec précipitations	 Durée d'ensoleillement	 Nombre de jours avec bon ensoleillement
1981-2010	1981-2010	1981-2010	1981-2010	1991-2010	1991-2010
7,1 °C	14,5 °C	742,5 mm	127,4 j	1617,5 h	44,46 j

Les températures sont donc fraîches **en hiver** et sont généralement assez peu élevées en été (**23,3°** en moyenne au mois Juillet).

Les vents dominants correspondent à deux directions :

- une direction Sud-Ouest d'origine océanique, correspond généralement à la période comprise entre mars et septembre ;
- une direction Nord-est, d'origine continentale, qui équivaut globalement à la saison hivernale d'octobre à février.

**Éléments à retenir au sujet de la topographie, de la géologie et du climat :**

Le relief est peu marqué à Sailly-sur-la-Lys avec des altitudes variant de 14 mètres au fond de la vallée de la Lys en limite Nord de la commune, à 19 mètres en limite Sud de la commune avec Fleurbaix.

Le territoire est recouvert par des formations superficielles : des limons d'une épaisseur plus ou moins importante ainsi que des alluvions modernes.

Le climat à Sailly-sur-la-Lys est qualifié d'océanique altéré à l'image de l'arrière-pays Picard. Les précipitations sont importantes et réparties sur toute l'année et les amplitudes thermiques sont faibles.

2.4. LA RESSOURCE EN EAU

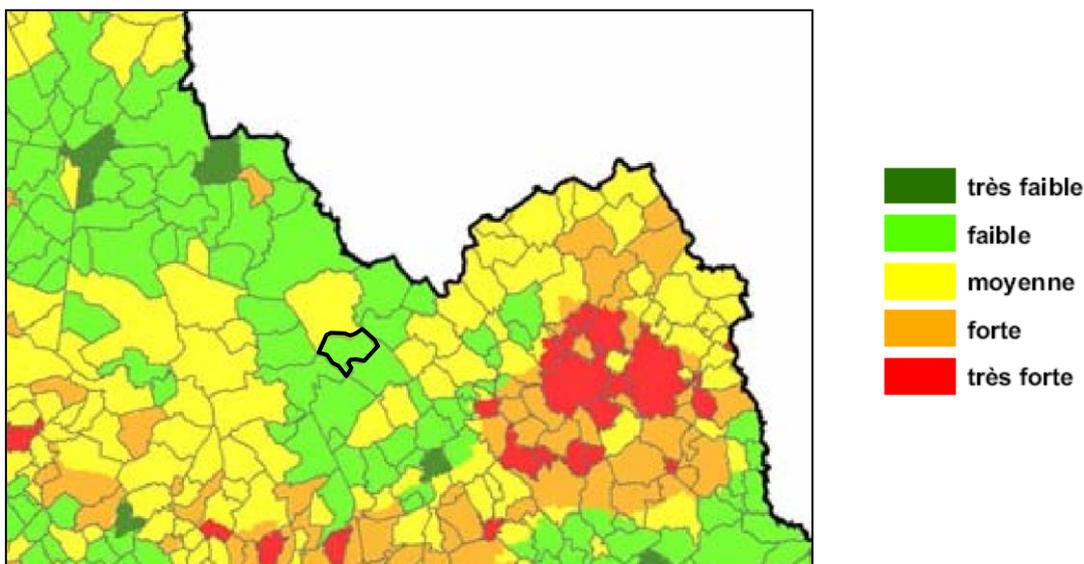
A. L'hydrogéologie

Les eaux souterraines du Nord-Pas-de-Calais, plus spécifiquement **celles de la craie, sont une ressource majeure pour l'eau potable**. Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et sa déclinaison en schémas locaux d'aménagement et de gestion (SAGE) soulignent l'importance et, le cas échéant, le caractère irremplaçable de cette ressource.

Cependant **les eaux souterraines du Nord – Pas-de-Calais sont soumises à des pressions polluantes**, tant industrielles qu'agricoles ou encore urbaines. Un certain nombre de constats de pollution ponctuelle ou diffuse ont été faits.

La connaissance territoriale de l'enjeu plus ou moins fort que constituent les nappes souterraines est **un élément important en termes d'aménagement du territoire** et de gestion des eaux. Au-delà des constats de bonne ou mauvaise qualité des eaux souterraines, **il est nécessaire d'appréhender leur vulnérabilité en termes de sensibilité à la pollution**, pour comprendre et remédier à des situations passées, mais aussi prévenir des situations futures.

La commune de Saily-sur-la-Lys est concernée par la **masse d'eau souterraine d'argile** des Flandres. La **vulnérabilité** des eaux souterraines sur la commune de Saily-sur-la-Lys est qualifiée de **faible**.



Vulnérabilité des eaux souterraines par communes de la Région Nord – Pas-de-Calais – BRGM 2006

B. Le réseau hydrographique

La commune dispose d'un **réseau hydrographique très dense** au sein du bassin versant de la Lys. Outre la Lys, qui marque la limite Nord-Ouest de la commune, le territoire communal comprend **un réseau de fossés qui ont permis d'assainir ce territoire autrefois marécageux**.

Les cours d'eau qui traversent le territoire sont donc :

- la Lys ;
- le Courant Cardon ;
- le Courant des Lauwets ;
- le Courant du Flaquet ;
- le Courant Lebleu ;
- le Courant Luttin ;
- le Courant Mariage ;

La Lys prend sa source à Lisbourg, dans les collines de l'Artois. Elle parcourt 85 kilomètres en France, matérialise la frontière franco-belge sur 25 kilomètres, puis parcourt 88 kilomètres en Belgique.

Elle se jette dans l'Escaut à Gand. **La rivière est canalisée à partir d'Aire-sur-la-Lys, en amont de Sully-sur-la-Lys.**

La partie du bassin versant de la Lys qui va de sa source jusqu'à sa confluence avec la Deûle, est couvert par le SAGE de la Lys. Ce territoire occupe une superficie de 1834 km².

Depuis 1991, la quasi-totalité du lit majeur de la Lys est classé en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type II. **La rivière est classée en première catégorie piscicole.**

Par ailleurs, elle présente **un intérêt important pour l'avifaune**, en raison de son orientation, du maintien du bocage herbagé et de la qualité des eaux.

C. La qualité de l'eau superficielle

D'après le SDAGE 2010 – 2015, **l'objectif de qualité pour l'état global de la masse d'eau « Lys canalisée de l'écluse n°4 Merville aval à la confluence avec la Deûle », est reporté de 2015 à 2027. Le bon état global est atteint par un bon potentiel écologique ainsi qu'un bon état chimique.** La Lys canalisée étant une masse d'eau fortement modifiée, la notion de bon potentiel écologique (fondée sur l'atténuation des impacts) remplace la notion de bon état écologique.

L'objectif de bon état chimique est fixé à 2027. Le paramètre déclassant est une **pollution aux HAP** (hydrocarbures aromatiques polycycliques). Le motif de dérogation du report est lié à la durée importante de réalisation des mesures sur la pollution diffuse domestique, aux coûts disproportionnés des mesures à prendre, et au fait que le cours d'eau situé à l'aval d'une masse d'eau elle-même en dérogation.

Cours d'eau	Objectif de bon état global	Objectif de bon état écologique	Objectif de bon état chimique
Lys canalisée de l'écluse n°4 Merville aval à la confluence avec la Deûle	Bon état 2027	Bon potentiel 2027	Bon état 2027

Objectifs de qualité selon le SDAGE 2010 – 2015

D'après les **données 2012-2013 de l'Agence de l'eau**, la station de mesure la plus proche est celle de « La Lys canalisée à Estaires ».

Les dernières mesures montrent que **l'état physico-chimique du cours d'eau est mauvais**. D'après la fiche de suivi de la station diffusée par l'Agence de l'Eau, la masse d'eau dispose d'une **très bonne qualité** sur les paramètres « acidification » et « température », d'une **qualité moyenne** sur le paramètre « bilan oxygène », et d'une **mauvaise qualité** sur le paramètre « nutriments ».

Etat physico-chimique	
Température	Très bon
Acidification	Très bon
Bilan O2	Moyen
Nutriments	Mauvais
Global	Mauvais

Qualité de l'eau de la Lys canalisée de l'Ecluse n°4 Merville Aval à la confluence avec le canal de la Deûle, à la station « la Lys canalisée à Estaires » - Source : Agence de l'eau – 2012-2013

En ce qui concerne **l'état biologique**, seul **le paramètre « diatomées »** (il s'agit d'une algue unicellulaire qui joue un rôle primordial pour les écosystèmes aquatiques) a été mesuré, et il était **moyen en 2012 – 2013** (après avoir été bon entre 2009 et 2011).

Le potentiel écologique global du cours d'eau était, en 2012 – 2013, mauvais (après avoir été médiocre entre 2008 et 2011).

D. Zones humides

Selon la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992, sont appelées « zones à dominante humides », les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

Des zones à dominante humides ont été identifiées par le SDAGE Artois-Picardie. Elles sont définies comme inconstructibles sans une étude de sol qui démontrerait que les terrains ne sont pas humides. Il s'agit du fond de la vallée de la Lys.

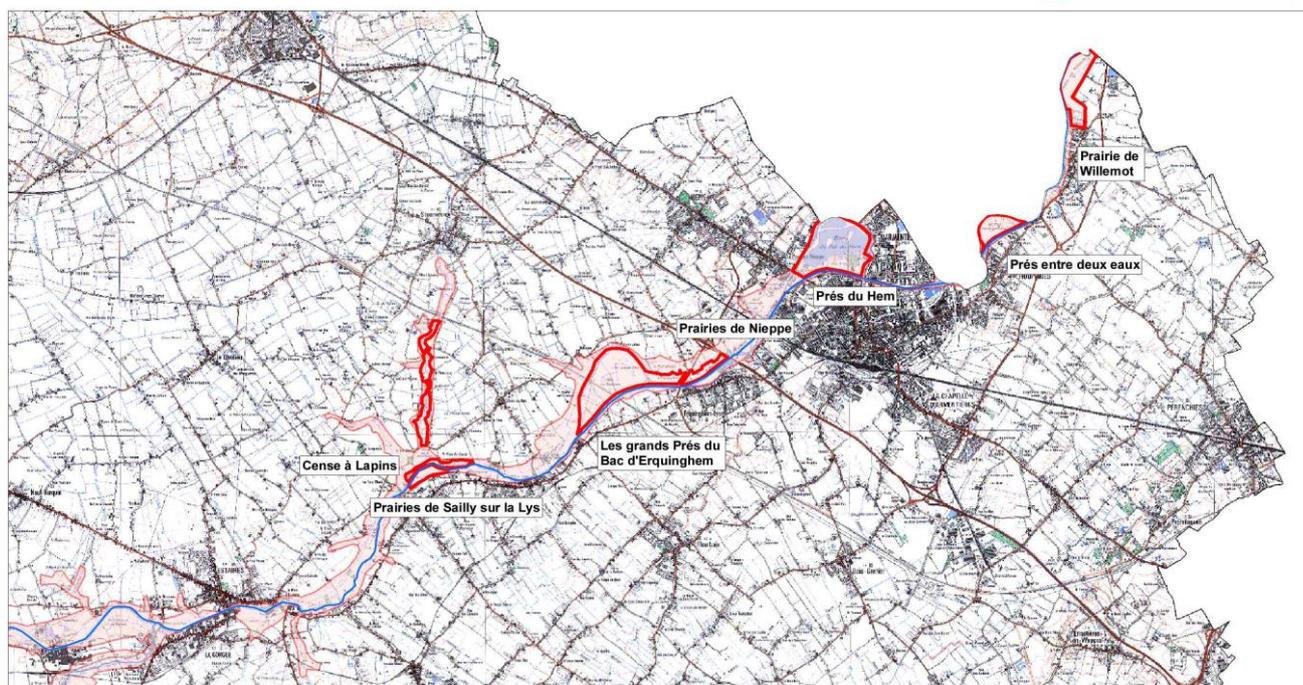
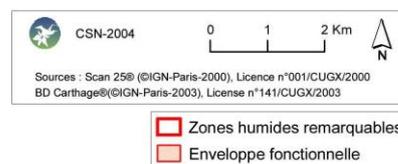
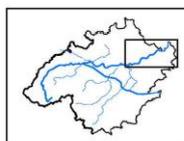
La typologie du SDAGE définit les zones humides du bassin versant de la Lys comme des zones humides de bordures de cours d'eau et de plaine alluviale.

Le SDAGE Artois-Picardie est décliné à l'échelon local par le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** de la Lys, qui a lui aussi identifié les zones humides. A ce titre, l'inventaire des milieux naturels et des zones humides remarquables du bassin de la Lys relève « **Les Prairies de Sully-sur-la-Lys** ».

Ces dernières se situent sur la rive droite de la Lys canalisée. Elles sont constituées en grande partie d'une **prairie de fauche humide, à laquelle s'ajoute une peupleraie**. Cette zone est alimentée par une série de fossés issus du versant sud, ainsi que par une connexion directe avec la Lys. Deux autres connexions, régulées par un seuil et des systèmes de buses, permettent d'augmenter les potentialités hydrologiques des prairies. **La richesse de la flore** est illustrée par la présence du Pigamon jaune, de la Stellaire des marais, de Silaus des prés, ou encore de Sénéçon aquatique.

D'après le SAGE, le site est menacé par les pressions exercées par les activités industrielles, et par les rejets d'assainissement.

SAGE de la Lys Lys aval

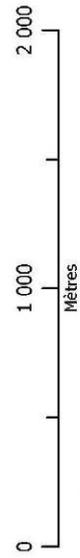
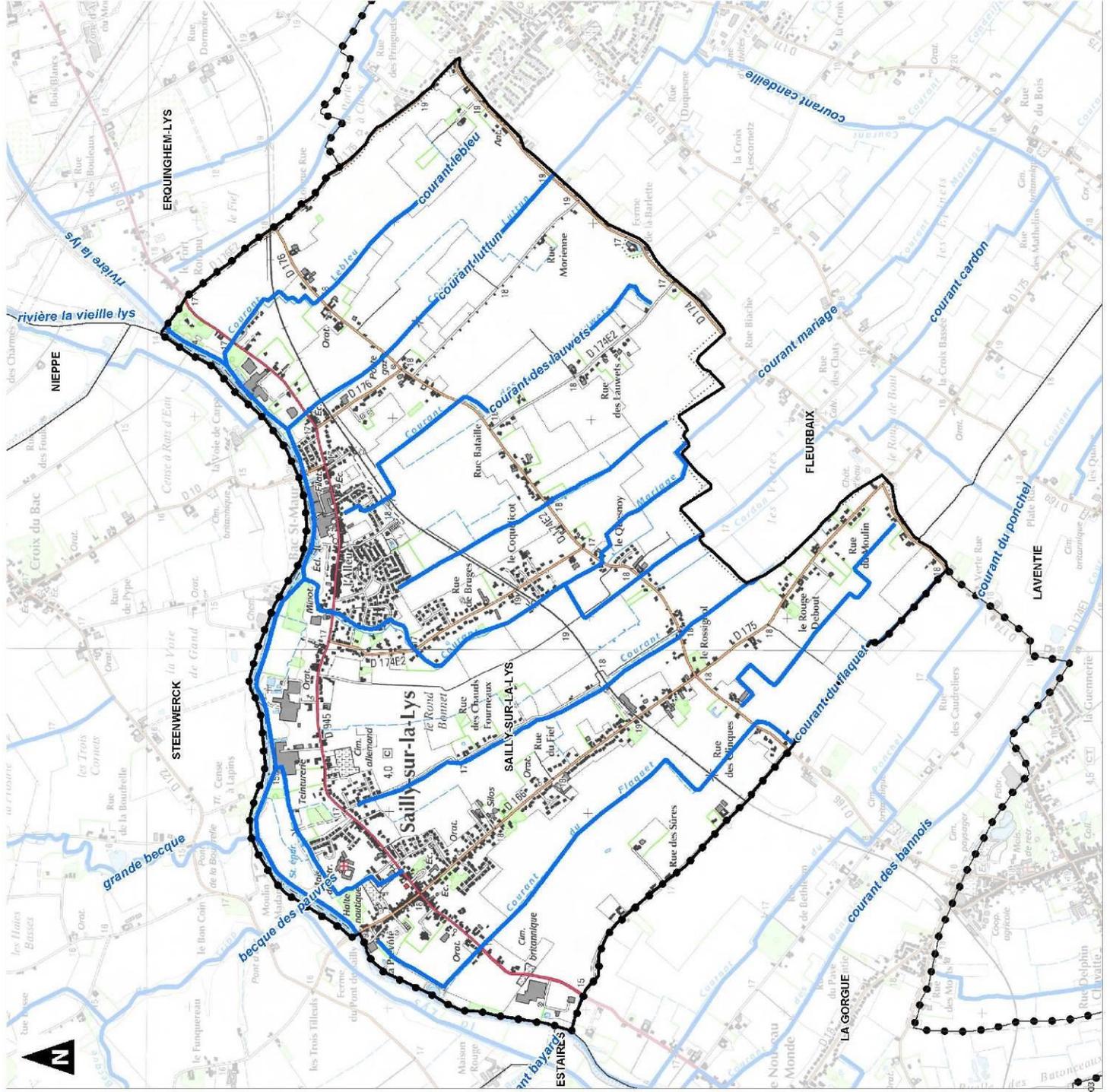


Commune de Sailly-sur-la-Lys

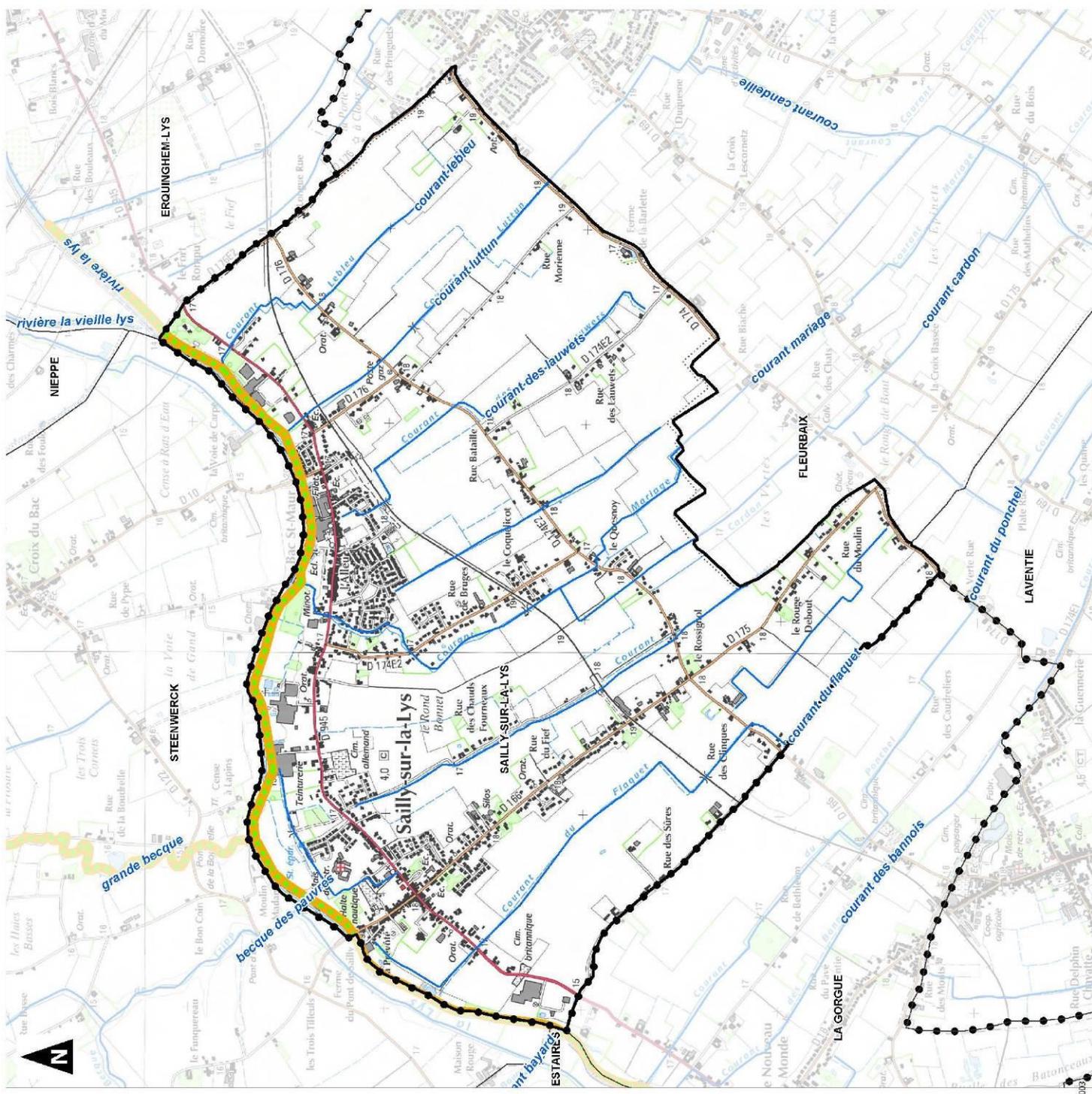
Plan Local d'Urbanisme

Hydrographie

-  Commune de Sailly-sur-la-Lys
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Réseau hydrographique



Hydrographie et qualité des eaux



Commune de Saily-sur-la-Lys

Limites communales

Limites départementales

Réseau hydrographique

Qualité des cours d'eau en 2007
(selon le SEQ 2000) :

Très bonne

Bonne

Passable

Mauvaise

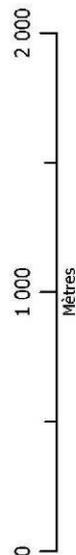
Très mauvaise

Objectif de qualité :

Qualité 1

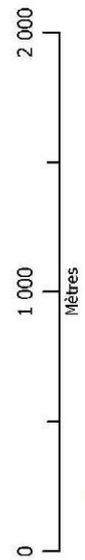
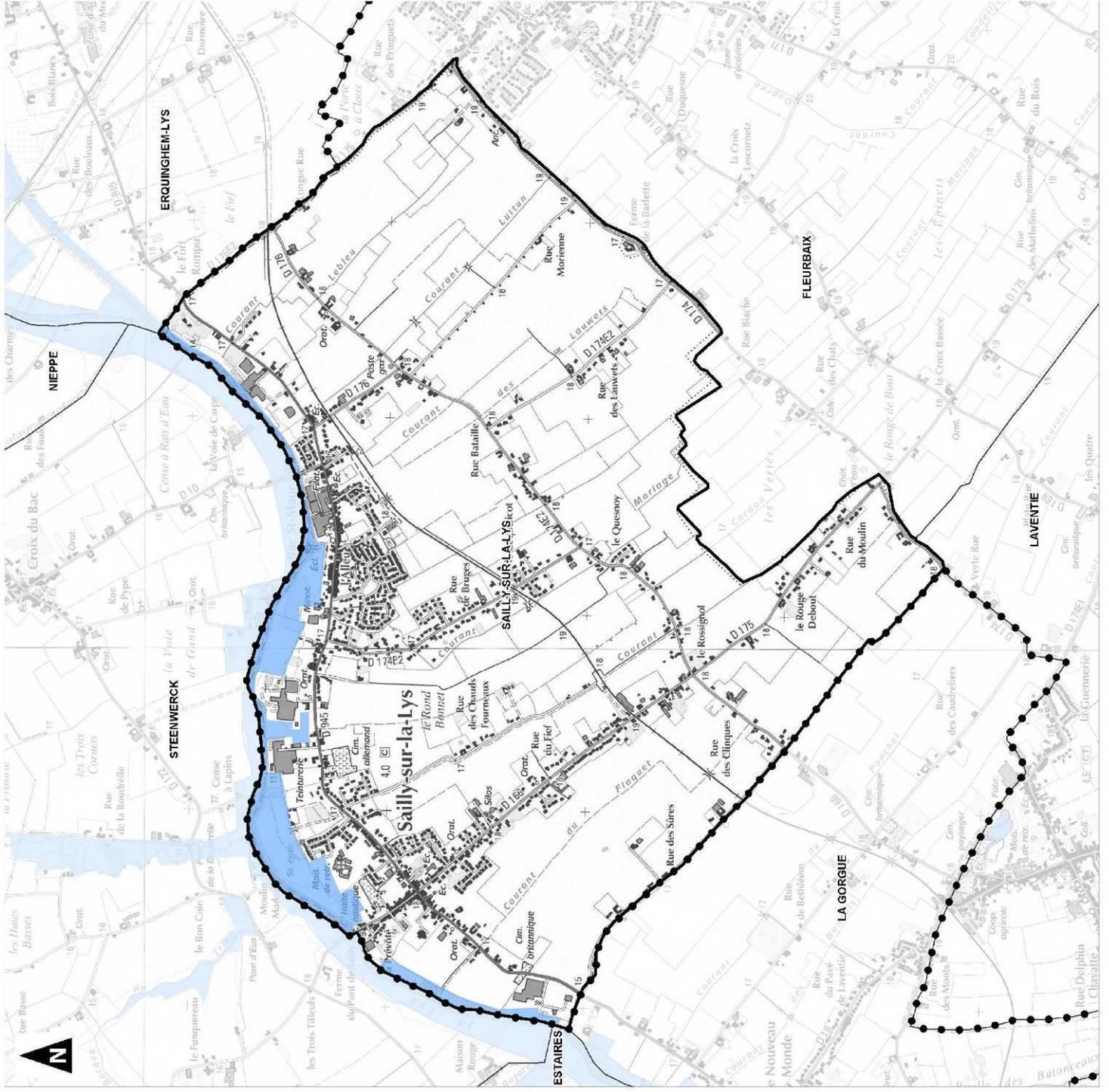
Qualité 2

Qualité 3



Commune de Saily-sur-la-Lys
 Plan Local d'Urbanisme
Enjeux du SDAGE

-  Commune de Saily-sur-la-Lys
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Zone à dominante humide du SDAGE
-  Aire d'alimentation en eau potable du SDAGE



E. La gestion des eaux usées

⇒ Assainissement collectif

L'assainissement collectif désigne l'ensemble des moyens de **collecte**, de **transport** et de **traitement** d'épuration des **eaux usées** avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol. On parle d'assainissement collectif pour une **station d'épuration** traitant les **rejets urbains**.

L'assainissement collectif est géré par NOREADE - Régie du SIDEN SIAN.

Saily-sur-la-Lys appartient à plusieurs agglomérations d'assainissement :

- **La Gorgue** (avec Estaires, La Gorgue, Merville, Laventie), pour la partie Ouest de la commune. Cette agglomération dispose d'une station d'épuration, donc les caractéristiques sont exposées ci-après. Il s'agit du seul ouvrage répertorié dans le portail d'information sur l'assainissement communal. Cette station dispose d'une capacité de 20 000 EH.

LA GORGUE

Description de la station

Nom de la station : LA GORGUE (Zoom sur la station)
Code de la station : 014022300000
Nature de la station : Urbain
Réglementation : Eau
Région : HAUTS-DE-FRANCE
Département : 59
Date de mise en service : 01/01/2008
Service instructeur : DDTM59
Maître d'ouvrage : NOREADE - Régie du SIDEN SIAN
Exploitant : REGIE NOREADE - CENTRE LA GORGUE
Commune d'implantation : GORGUE
Capacité nominale : 20000 EH
Manuel d'autosurveillance validé : Oui
Traitement requis par l'arrêté national du 21/07/2015 :
- Traitement secondaire
- Dénitrification
- Déphosphatation
+ Filières de traitement :

Chiffres clefs en 2018

Charge maximale en entrée : 13433 EH
Débit arrivant à la station :
Valeur moyenne : 2756 m3/j
Percentile95 : 5092 m3/j
Débit de référence retenu : 5092 m3/j
Production de boues : 223.36 tMS/an

Destinations des boues en 2018 (en tonnes de matières sèches par an) :

Épandage

Chiffres clefs en 2017
Chiffres clefs en 2016
Chiffres clefs en 2015
Chiffres clefs en 2014
Chiffres clefs en 2013
Chiffres clefs en 2012
Chiffres clefs en 2011

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : ARTOIS-PICARDIE
Type : Eau douce de surface
Nom : Rejet LA GORGUE
Nom du bassin versant : la Lys

Zone Sensible : CM - La Lys en amont d'Armentières (à l'exception)
Sensibilité azote : Oui (Ar. du 23/11/1994)
Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 22/02/2006)

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 010000159268
Nom de l'agglomération : GORGUE
Commune principale : GORGUE
Tranche d'obligations : [10 000 ; 100 000 [E
Taille de l'agglomération en 2018 : 13433 EH
Somme des charges entrantes : 13433 EH
Somme des capacités nominales : 20000 EH
- Liste des communes de l'agglomération :
ESTAIRES
LA GORGUE
LAVENTIE
SAILLY-SUR-LA-LYS

Respect de la réglementation nationale en 2018

Conforme en équipement au 31/12/2018 : Oui
Date de mise en conformité : 01/01/2008
Abattement DBO5 atteint : Oui
Abattement DCO atteint : Oui
Abattement Ngl atteint : Oui
Abattement Pt atteint : Oui
Conforme en performance en 2018 : Oui

Réseau de collecte conforme (temps sec) : Oui
Date de mise en conformité : 31/12/2006

Respect de la réglementation en 2017
Respect de la réglementation en 2016
Respect de la réglementation en 2015
Respect de la réglementation en 2014
Respect de la réglementation en 2013
Respect de la réglementation en 2012
Respect de la réglementation en 2011

précédent | suivant | accueil

Source : MTES - ROSEAU - Décembre 2019

- **Saily-sur-la-Lys (avec Fleurbaix et Steenwerck)**, pour la partie Est de la commune. Il s'agit d'une nouvelle station d'épuration mise en service en mai 2018, dont la capacité est de 4800 équivalents habitants (EH).
- **Saily-sur-la-Lys Cédico**. Il s'agit d'un ouvrage d'épuration de type « boues activées faible charge », d'une capacité de 150 EH.
- **Saily-sur-la-Lys Dormoire** pour la rue Dormoire. Il s'agit d'un ouvrage d'épuration de type « mini-station d'épuration aération fines bulles et clarificateur », d'une capacité de 150 EH.
- **Saily-sur-la-Lys Van Der Meersh**, pour le lotissement Van Der Meersh. Il s'agit d'un ouvrage d'épuration de type « mini-station d'épuration aération fines bulles et clarificateur », d'une capacité de 150 EH.

- **Sailly-sur-la-Lys Couhet**, pour la rue Couet. Il s'agit d'un ouvrage d'épuration de type « mini-station d'épuration aération fines bulles et clarificateur », d'une capacité de 500 EH.
- **Sailly-sur-la-Lys Yourcenard**, pour la rue Yourcenard. Il s'agit d'un ouvrage d'épuration de type « mini-station d'épuration à culture fixée », d'une capacité de 150 EH.
- **Sailly-sur-la-Lys Val de Lys**. Il s'agit d'un ouvrage d'épuration de type « mini-station d'épuration à culture fixée ».

La nouvelle station d'épuration de la rue Morienne à Sailly-sur-la-Lys est en fonctionnement depuis mai 2018. Celle qui doit accueillir les eaux usées des habitants de Fleurbaix, de l'est de Sailly et de la Croix-du-Bac à Steenwerck n'est pour le moment utilisée qu'à 10 % de sa capacité.



La nouvelle station d'épuration intercommunale de la rue Morienne est dimensionnée pour une capacité de traitement de 4 800 équivalent habitants. Elle doit permettre de traiter les effluents domestiques situés en zone d'assainissement collectif des communes de Fleurbaix, Sailly-sur-la-Lys Est et le hameau de la Croix-du-Bac.

En dates

Jun 2016

Obtention du permis de construire pour la station intercommunale. Les travaux ont commencé en novembre de la même année.

Janvier 2018

Achèvement de la construction de la station d'épuration.

Mai 2018

Mise en service.

Septembre 2019

Inauguration.

Dans cette station d'épuration ultramoderne, l'épuration des eaux se fait en plusieurs étapes. La première permet un pré-traitement grâce à un dégrillage combiné à un désablage et à un déshuilage. Pour faire simple, c'est dans ce premier tri que les lingettes, par exemple, sont retenues. Vient ensuite la dépollution dans le bassin d'aération de 992 m³. Équipé de deux turbines, ce bassin permet d'apporter l'oxygène nécessaire au

développement des bactéries qui assurent la dépollution. Traitement physico-chimique du phosphore puis dégazage et passage dans un clarificateur permettent ensuite de dissocier les boues de l'eau. Les boues sont ensuite déshydratées à La Gorgue et épandues par des agriculteurs volontaires. L'eau traitée est quant à elle rejetée 48 heures après son entrée dans le courant Luttun, affluent de la Lys.

Coût de l'opération : 1,5 million d'euros financés à hauteur de 230 000 euros par l'agence de l'eau Artois-Picardie.

Alors qu'à Steenwerck, 87 % de la commune est assainie, à Fleurbaix l'assainissement ne concerne que 45 % des habitations et à Saily 58 %. Dans ces deux dernières communes, des investissements et donc de nouveaux travaux d'assainissement à hauteur de 4 millions d'euros chacune restent à faire et devraient au final permettre de réaliser plus de 1 200 branchements supplémentaires.

A Saily-sur-la-Lys, plus de la moitié des logements (1579) étaient en 2016 raccordés à l'assainissement collectif. 874 logements restaient « à raccorder » à l'assainissement collectif. 249 disposent d'un assainissement non collectif.

Afin de collecter les eaux usées d'une commune, des réseaux de collecte sont réalisés. Les réseaux sont de plusieurs types et peuvent être classés en deux catégories distinctes :

- réseau unitaire : il collecte les eaux de pluies et les eaux usées
- réseau séparatif : il collecte séparément les eaux usées et les eaux de pluies

La commune de Saily-sur-la-Lys possède 9 396 mètres de réseau unitaire, 3 087 mètres de réseaux d'évacuation des eaux usées, 7 150 mètres de réseau d'évacuation des eaux pluviales et 290 mètres pour le refoulement.

⇒ Assainissement Non Collectif

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les **installations individuelles** de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les **eaux usées traitées** sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...). Les installations d'ANC doivent permettre le traitement commun de l'ensemble de ces eaux usées.



Certains secteurs de la commune n'étaient pas couverts par **le réseau d'assainissement collectif en en 2016 : 249 logements possédaient en 2016 une installation d'assainissement non collectif. Ces installations ne sont pas forcément toutes conformes ou existantes.**

F. La gestion de l'eau potable

Comme le montre le document suivant émis par le Ministère chargé de la santé, l'eau potable est distribuée à Sailly-sur-la-Lys par NOREADE (La Gorgue).

Sailly-sur-la-Lys appartient à l'UDI de Fleurbaix, alimentée d'après le site Noréade par 49 captages, ce qui rend l'exploitation des données très complexe à réaliser.



Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale
Sous-Direction Santé Environnementale



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUALITE DE L'EAU DU RESEAU PUBLIC

BILAN 2019

Unité de distribution : FLEURBAIX

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, en application du code de la santé publique.
Lien le verso pour plus d'informations. Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie ou sur <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

GESTIONNAIRES	MICROBIOLOGIE
<p>Maitre d'ouvrage NOREADE</p> <p>Exploitant NOREADE LA GORGUE</p>	<p>Pourcentage de conformité des 52 valeurs mesurées : 100% - maxi. : 0 germe/100 mL</p> <p>Limites de qualité : 0 germe/100ml</p> <p>Très bonne qualité bactériologique.</p>
RESSOURCES EN EAU	FLUOR
<p>Vous êtes alimentés par 49 captages</p>	<p>11 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,5 mg/L - moyenne : 0,3 mg/L</p> <p>Limite de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L</p> <p>Eau peu fluorée. Un apport complémentaire de fluor peut être conseillé après avis médical.</p>
PRODUCTION D'EAU	DURETÉ
<p>Vous êtes alimentés par 3 stations</p>	<p>30 valeurs mesurées : mini. : 27,2 °f - maxi. : 53,1 °f - moyenne : 43,4 °f</p> <p>Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune</p> <p>L'eau de votre réseau est très dure.</p>
	NITRATES
	<p>34 valeurs mesurées : mini. : 0,0 mg/L - maxi. : 16,8 mg/L - moyenne : 6,6 mg/L</p> <p>Limite de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L</p> <p>La consommation d'eau en l'état ne présente pas de risque pour la santé.</p>
	PESTICIDES
	<p>11 valeurs mesurées : maxi. : 0,03 µg/L</p> <p>Limite de qualité par pesticide : 0,1 µg/l</p> <p>Eau conforme. Aucun pesticide n'a été détecté dans votre réseau.</p>
	PERCHLORATES
	<p>1 valeur mesurée : mini. : 0,0 µg/L - maxi. : 0,0 µg/L</p> <p>Teneur maximale recommandée pour les nourrissons : 4 µg/L</p> <p>Cette eau n'est pas soumise à la restriction de consommation pour les personnes sensibles.</p>

CONCLUSION

L'eau distribuée au cours de l'année 2019 présente une très bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour les substances indésirables, les substances toxiques et les pesticides. Concernant la teneur en ions perchlorates, elle respecte les recommandations en vigueur, conformément à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012.

En 2020, la qualité de l'eau distribuée respectait les normes en vigueur.



Ministère chargé de la santé - Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Critères de recherche

Département	PAS-DE-CALAIS ▼
Commune	SAILLY-SUR-LA-LYS ▼
Réseau(x)	FLEURBAIX ▼
Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau	- FLEURBAIX - LAVENTIE - toute la commune - SAILLY-SUR-LA-LYS
<input type="button" value="Bulletin précédent"/> <input type="button" value="Rechercher"/>	

Informations générales

Date du prélèvement	07/01/2020 09h24
Commune de prélèvement	FLEURBAIX
Installation	FLEURBAIX
Service public de distribution	NOREADE LA GORGUE
Responsable de distribution	NOREADE LA GORGUE
Maître d'ouvrage	NOREADE

Conformité

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des <u>références de qualité</u>	non

Paramètres analytiques			
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
AMMONIUM (EN NH4)	<0,05 mg/L		≤ 0.1 mg/L
ASPECT (QUALITATIF)	0		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	<1 n/mL		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	<1 n/mL		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
CHLORE LIBRE *	0,29 mg(Cl2)/L		
CHLORE TOTAL *	0,46 mg(Cl2)/L		
COLORATION	<5 mg(Pt)/L		≤ 15 mg(Pt)/L
CONDUCTIVITÉ À 25°C *	1117 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
COULEUR (QUALITATIF)	0		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
FER TOTAL	<10 µg/L		≤ 200 µg/L
ODEUR (QUALITATIF)	0		
PH *	7,4 unité pH		≥6.5 et ≤ 9 unité pH
SAVEUR (QUALITATIF)	0		
TEMPÉRATURE DE L'EAU *	10,5 °C		≤ 25 °C
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	0,18 NFU		≤ 2 NFU



Éléments à retenir au sujet de la ressource en eau :

Le **réseau hydrographique de Sailly-sur-la-Lys** est composé de la Lys canalisée, et d'un réseau de fossés creusés pour assainir l'ancien marécage. Le SAGE de la Lys identifie une Zone Humide (Prairie de Sailly-sur-la-Lys).

La **qualité de la Lys est globalement mauvaise**. La commune doit participer à la reconquête de la qualité de ce cours d'eau.

L'assainissement est majoritairement collectif et traités par plusieurs stations d'épuration (dont la plus importante se trouve à La Gorgue).

N 2018, une nouvelle STEP a été inaugurée à Sailly-sur-la-Lys (d'une capacité de 4 800 EH, à laquelle pourront se raccorder les habitations de la moitié Est de la commune).

En 2016, 874 logements étaient « à raccorder », et 249 logements étaient en assainissement non **collectif**.

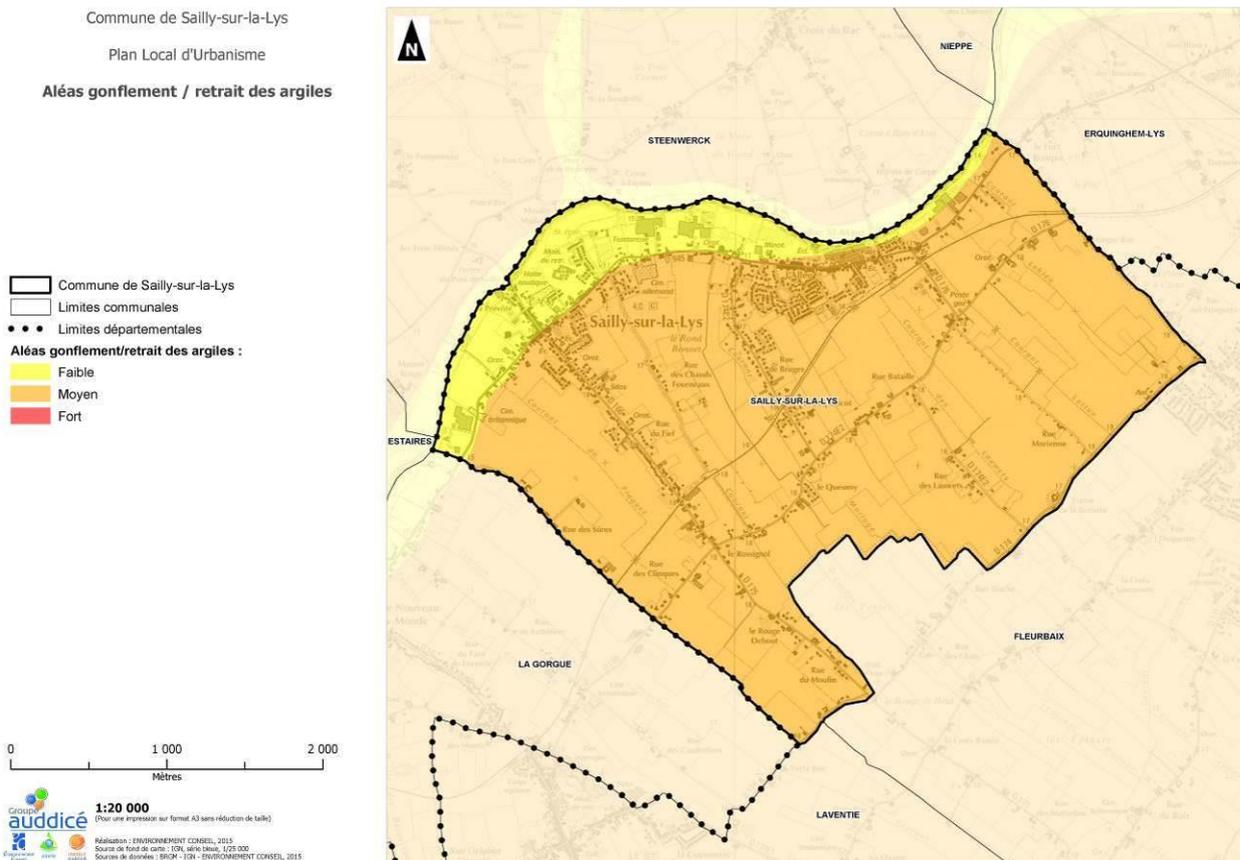
La commune de Sailly-sur-la-Lys est desservie en eau potable par NOREADE (la Gorgue) ; l'eau est conforme avec les exigences en vigueur.

3. LES RISQUES NATURELS

3.1. L'ALEA RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

Dans les sols, le volume des matériaux argileux tend à augmenter avec **leur teneur en eau (gonflement)** et, inversement, à diminuer **en période de déficit pluviométrique (retrait)**. Ces phénomènes peuvent provoquer des dégâts sur les constructions localisées dans des zones où les sols contiennent des argiles.

Il s'agit principalement de dégâts au niveau des habitations et des routes tels que la fissuration, la déformation et le tassement. En France, le nombre de constructions exposées est très élevé. En raison de leurs fondations superficielles, **les maisons individuelles** sont particulièrement vulnérables.



Retrait / Gonflement des argiles – Source : BRGM

La commune de Sailly-sur-la-Lys est soumise à **un aléa lié au retrait et gonflement des argiles qualifié de moyen** sur la majeure partie de son territoire.

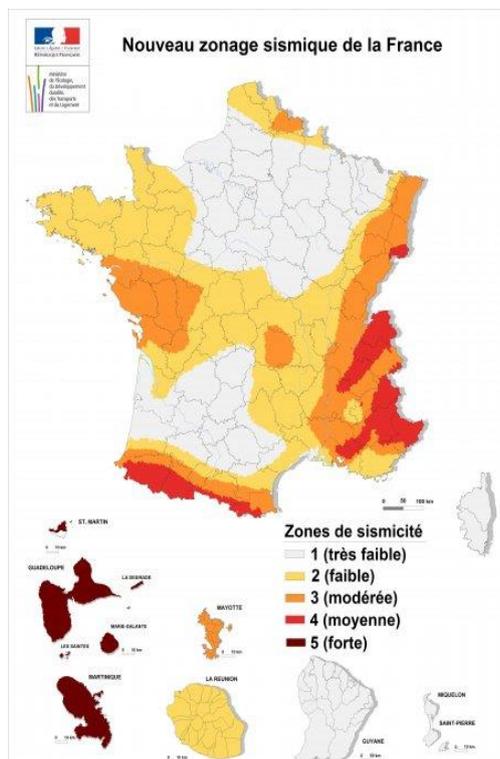
3.2. LE RISQUE SISMIQUE

La France dispose depuis le 24 octobre 2010 d'une **nouvelle réglementation parasismique**, entérinée par la parution au Journal Officiel de deux décrets sur le nouveau zonage sismique national et d'un arrêté fixant les règles de construction parasismique à utiliser pour les bâtiments sur le territoire national.

Ces textes permettent l'application de nouvelles règles de construction parasismique telles que les règles Eurocode. Ces nouveaux textes réglementaires sont d'application obligatoire depuis le 1^{er} mai 2011.

Le nouveau classement est réalisé à l'échelle de la commune :

- zone 1 : sismicité très faible ;
- zone 2 : sismicité faible ;
- zone 3 : sismicité modérée ;
- zone 4 : sismicité moyenne ;
- zone 5 : sismicité forte.



Saily-sur-la-Lys se situe dans une **zone de sismicité faible (2)**. L'activité sismique de la région étant influencée par la collision des plaques africaine et européenne. Le nouveau zonage sismique représenté à gauche sur la carte est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011.

La réglementation s'applique aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des **conditions particulières**, dans les zones de sismicité **2, 3, 4 et 5**. Il faut se reporter à l'article 4 de l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à *risque normal* » pour connaître les détails.

La base de données **SISFrance** identifie deux séismes ressentis à **Saily-sur-la-Lys** :

- 20 Juin 1995, épicentre en Hainaut (Thuin)
(Intensité épicentrale de 5,5 sur l'échelle M.S.K – 3 à Saily-sur-la-Lys)
- 11 Juin 1938, épicentre en Flandre (Renaix-Oudenaarde)
(Intensité épicentrale de 7 sur l'échelle M.S.K – 4 à Saily-sur-la-Lys)

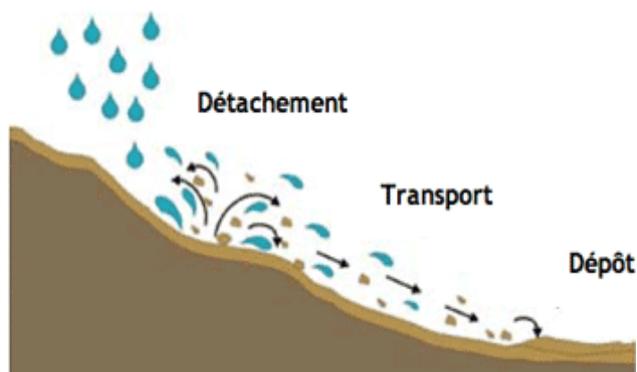
L'échelle M.S.K :

L'**intensité** est évaluée sur une **échelle macrosismique**. En France et dans la plupart des pays européens, l'intensité est exprimée dans l'échelle M.S.K (du nom de ses auteurs : **Medvedev, Sponheuer et Karnik**), qui comporte 12 degrés exprimés en chiffres. Pour **les séismes actuels**, l'échelle préconisée est l'**EMS 1998 (European-Macroseismic Scale)** qui est une **actualisation de l'échelle MSK** plus adaptée aux constructions actuelles (notamment les constructions parasismiques).

Descriptif succinct des degrés de l'échelle d'intensité M.S.K⁽¹⁾ datant de 1964 :

- 00 - secousse déclarée non ressentie (valeur propre à SisFrance, hors échelle MSK) ;
- 01 - secousse non ressentie mais enregistrée par les instruments (valeur non utilisée) ;
- 02 - secousse partiellement ressentie notamment par des personnes au repos et aux étages ;
- 03 - secousse faiblement ressentie balancement des objets suspendus ;
- 04 - secousse largement ressentie dans et hors les habitations tremblement des objets ;
- 05 - secousse forte réveil des dormeurs, chutes d'objets, parfois fissures dans les plâtres ;
- 06 - dommages légers parfois fissures dans les murs, frayeur de nombreuses personnes ;
- 07 - dommages prononcés lézardes dans les murs, chutes de cheminées ;
- 08 - dégâts massifs les habitations vulnérables sont détruites, presque toutes subissent des dégâts ;
- 09 - destructions de nombreuses constructions quelquefois de bonne qualité, chutes de monuments ;
- 10 - destruction générale des constructions même les moins vulnérables (non parasismiques) ;
- 11 - catastrophe toutes les constructions sont détruites (ponts, barrages, canalisations enterrées...) ;
- 12 - changement de paysage, énormes crevasses dans le sol, vallées barrées, rivières déplacées.

3.3. L'ALEA EROSION



Les trois phases de l'érosion des sols

L'érosion est un phénomène naturel, dû au vent, à la glace et particulièrement à l'eau. Elle peut faciliter ou provoquer des dégâts aux installations ou à la qualité de l'eau. A plus long terme, l'érosion a pour conséquence **une perte durable de la fertilité** et un déclin de la **biodiversité** des sols. **Le phénomène des coulées boueuses** a tendance à s'amplifier à cause de l'érosion.

L'intensité et la **fréquence** des coulées de boues dépend de l'occupation (pratiques agricoles, artificialisation) et de la nature des sols, du relief et des précipitations. Les dommages dépendent notamment de **l'urbanisation des zones exposées**.

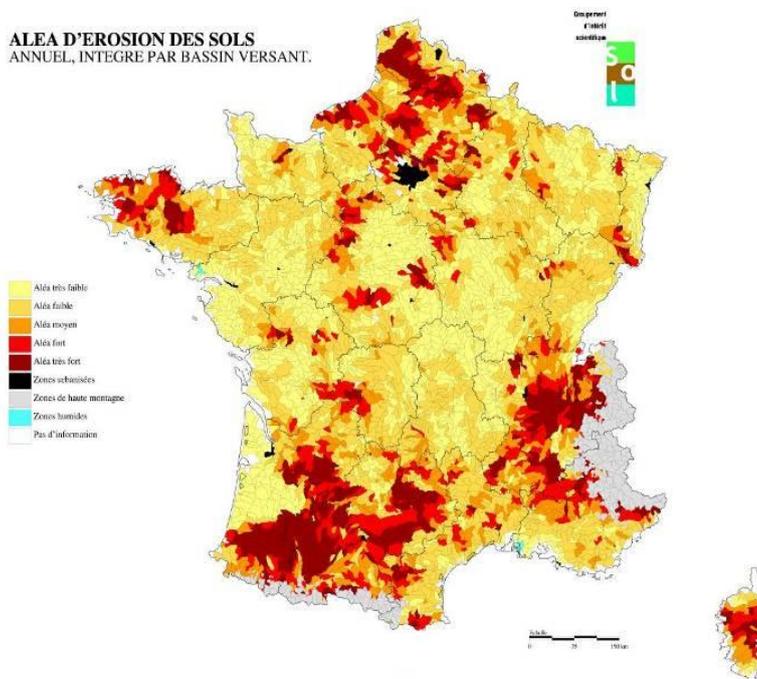
Le grand principe de la lutte à l'érosion des sols consiste à empêcher l'eau de devenir érosive. Trois approches sont possibles pour limiter le phénomène érosif. Mais le meilleur est et restera toujours la végétation. Il faut la préserver au maximum.

Les trois moyens de **lutter contre l'érosion** :

- **Préserver la végétation** (prairies, linéaire de haies...)
- **Empêcher l'eau d'atteindre sa vitesse d'érosion**
- **Couvrir rapidement les sols mis à nu.**

La carte page suivante est le fruit d'une modélisation croisant la pente et l'occupation du sol. Elle ne prend donc pas en compte le type de sol, critère majeur pour définir précisément un aléa érosion.

ALEA D'EROSION DES SOLS
ANNUEL, INTEGRE PAR BASSIN VERSANT.

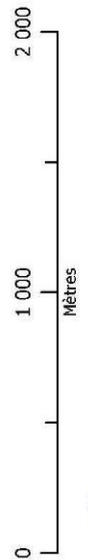
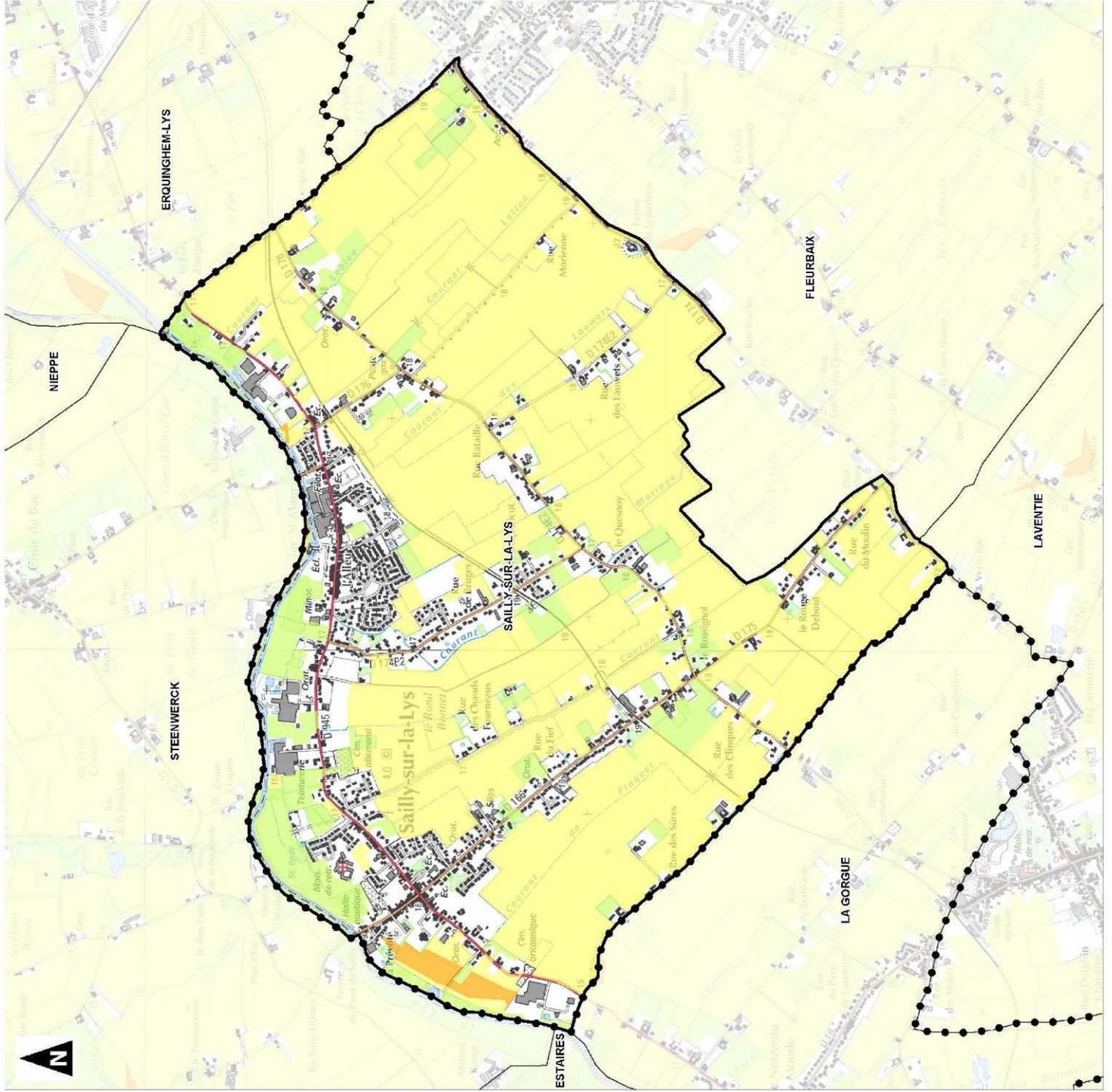


L'aléa érosion des sols en France par bassin versant (Source : INRA)

A Saily-sur-la-Lys, l'aléa **érosion** est qualifié de « **faible à moyen** » sur la majeure partie du territoire communal.

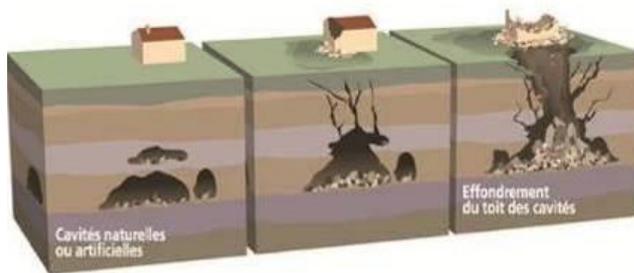
Érosion

-  Commune de Saily-sur-la-Lys
 -  Limites communales
 -  Limites départementales
 -  faible
 -  faible à moyen *
 -  moyen
 -  fort
 -  très fort
- * Variable en fonction de la texture du sol et des pratiques culturales

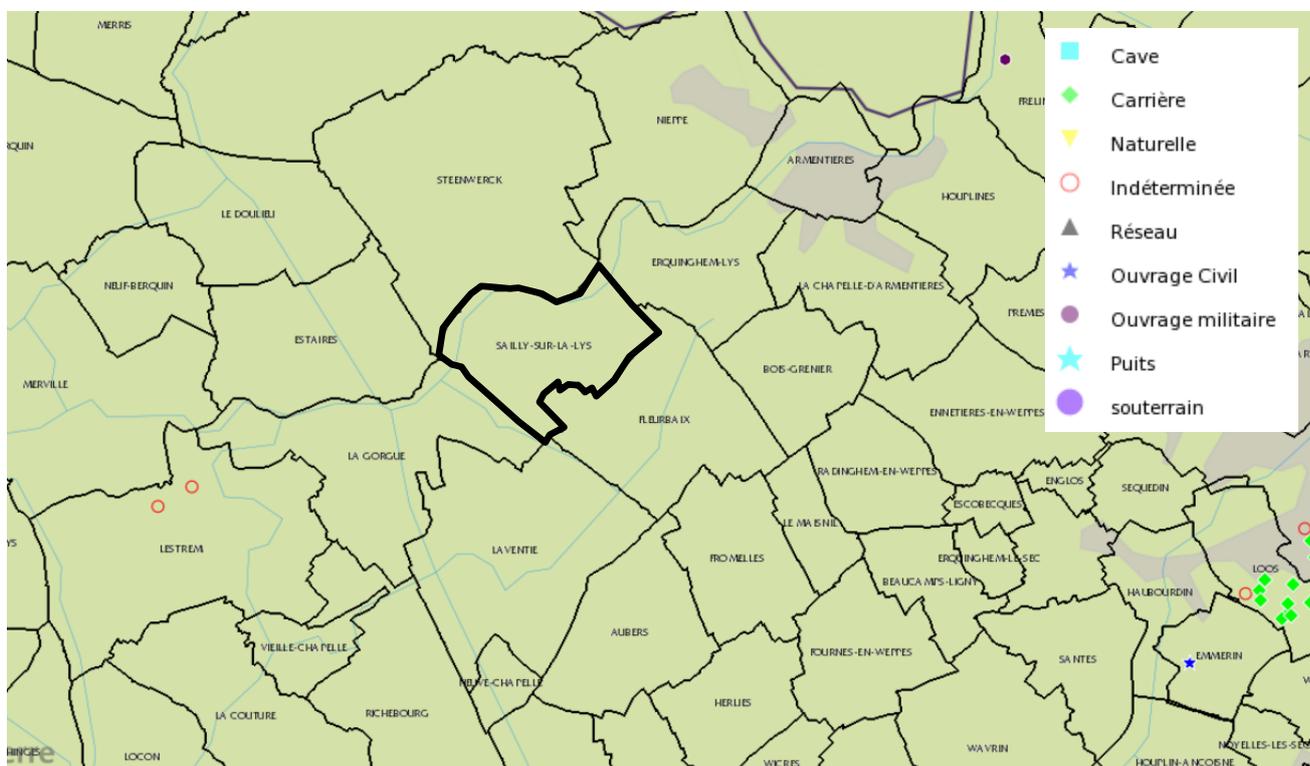


3.4. LES CAVITES SOUTERRAINES

L'évolution des **cavités souterraines naturelles** (dissolution de gypse) ou **artificielles** (carrières et ouvrages souterrains) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire.



Cavités souterraines abandonnées non minières (BRGM)



Cavités souterraines – Source : BRGM

La commune de Sailly-sur-la-Lys n'est pas concernée par ce type de risque (d'après l'inventaire des cavités souterraines du BRGM).

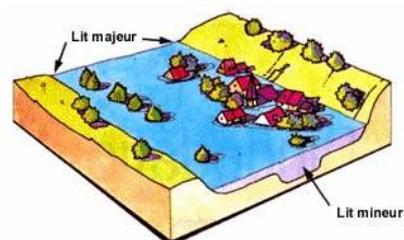
3.5. LE RISQUE D'INONDATION

A. Les différents types d'inondations

Le risque d'inondation est à l'origine d'approximativement 80% du coût des dommages dus aux catastrophes naturelles en France et 60% du nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles. Il concerne environ **280 000 kilomètres de cours d'eau** répartis sur l'ensemble du territoire, soit à peu près un tiers des communes françaises.

Le **Ministère de l'Écologie et du Développement Durable** a établi une typologie des phénomènes naturels dans le cadre de leur suivi sur le territoire français. Cette typologie distingue cinq catégories d'inondations :

- **par une crue (débordement de cours d'eau) ;**
- **par ruissellement et coulée de boue ;**
- par lave torrentielle (torrent et talweg) ;
- **par remontées de nappes phréatiques ;**
- par submersion marine.



A. Le PGRI Artois-Picardie et le TRI de Béthune-Armentières

Le PGRI est un outil de cadrage à l'échelle du bassin, instauré par la directive inondation. La directive inondation a pour objectif de réduire les conséquences négatives des inondations sur la population, sur l'activité économique et sur le patrimoine environnemental et culturel. Il s'agit de construire une vision homogène et partagée des risques permettant de hiérarchiser les actions. Pour atteindre ces objectifs, la directive inondation fixe une méthode de travail et un calendrier que doivent respecter les Etats membres.

Le P.G.R.I. fixe les objectifs relatifs :

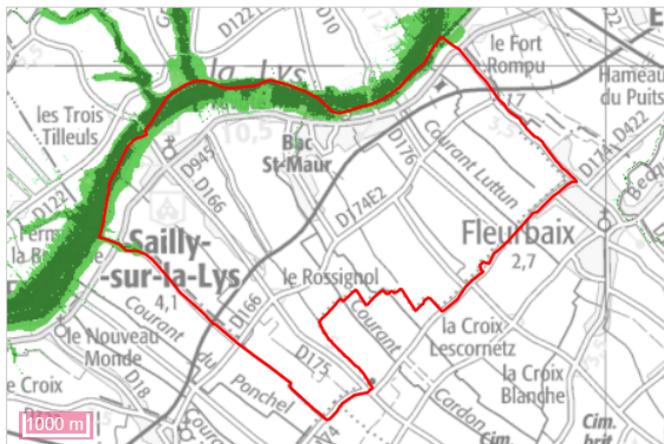
- à la gestion des risques d'inondation concernant le bassin ou groupement de bassins ;
- aux territoires identifiés comme étant à risque important d'inondation.

La commune de Sully-sur-la-Lys fait partie du Territoire à risque important d'inondation (TRI) de Béthune.

Les secteurs susceptibles de faire l'objet d'une crue correspondent aux secteurs identifiés dans le PPRi de la Vallée de la Lys Aval, présenté plus en détail à la suite de ce chapitre.

Territoire à risque important d'inondation (TRI)

Commune exposée à un territoire à risque important d'inondation (TRI) : Oui



Cette carte (Territoires à Risques importants d'Inondations – TRI) représente des zones pouvant être inondées. Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'inondation passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : événement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.

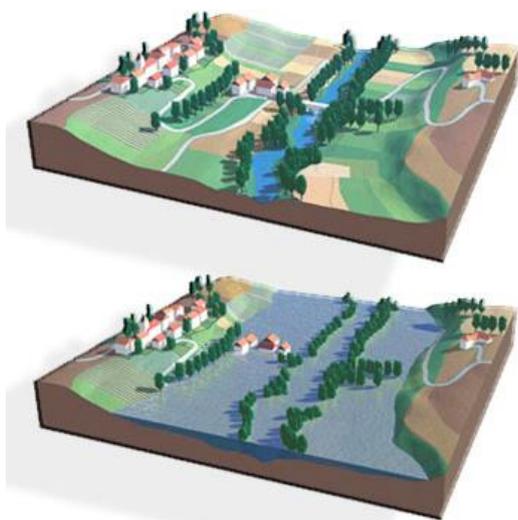
- Crue de forte probabilité
- Crue de moyenne probabilité
- Crue de faible probabilité

Source: BRGM

[Pour plus de détail](#)

Nom du TRI	Aléa	Cours d'eau	Arrêté du préfet coordonnateur de bassin	Arrête stratégie locale	Arrêté préfet / parties prenantes	Arrêté d'approbation de la partie locale	Arrêté TRI national
TRI Béthune - Armentières	Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau		26/12/2012	10/12/2014			

B. L'inondation par débordement de cours d'eau



On appelle inondation, la submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle résulte dans le cas des présents ruisseaux, de crues liées à des précipitations prolongées.

La crue correspond à **l'augmentation soudaine** et importante du **débit du cours d'eau** dépassant plusieurs fois le débit naturel. Lorsqu'un cours d'eau est en crue, il sort de son lit habituel nommé **lit mineur** pour occuper en partie ou en totalité son **lit majeur** qui se trouve dans les zones basses situées de part et d'autre du lit mineur.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation (PPRI) de la Vallée de la Lys Aval a été approuvé le 21/07/2005 et s'applique sur la commune

Le cours d'eau principal concernant la commune est la Lys.

Le PPRI de La Lys aval, approuvé par arrêté interpréfectoral du 21 juillet 2005, a été annulé par décision de la Cour Administrative d'Appel de Douai (CAA) du 17 septembre 2009. Cette annulation est basée sur des éléments de procédure. **L'aléa de référence du PPRI n'est pas remis en cause.**

Par arrêt du 22 mai 2012, le Conseil d'Etat a annulé la décision de la CAA de Douai annulant la PPRI. Le Conseil d'Etat renvoie la décision à la CAA de Douai pour qu'elle précise la motivation de son arrêt. Par arrêt du 11 juillet 2013, la CAA de Douai a rejeté la requête formée contre le PPRI de la Lys aval. **Le PPRI de La Lys aval est à nouveau opposable.**

Le PPRI de La Lys aval porte sur le risque inondation par débordement de la Lys. Il concerne 17 communes dont 6 dans le département du Pas de Calais et 11 dans le département du Nord.

Les risques liés aux inondations par débordement de cours d'eau sont réels sur la commune de Sailly-sur-la-Lys, sur toute la limite Nord de la commune.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels inondation de la Vallée de la Lys Aval définit des aléas faibles et moyens ainsi que des aléas forts, selon que l'on se situe en zone d'expansion de crues ou en parties actuellement urbanisées.

Il convient de préciser que les zones d'expansion de crue sont des zones naturelles ou d'habitat diffus, qui constituent les zones d'expansion de crues **à préserver absolument de toute urbanisation**. Dans ces zones d'expansion de crue (ZEC), il existe :

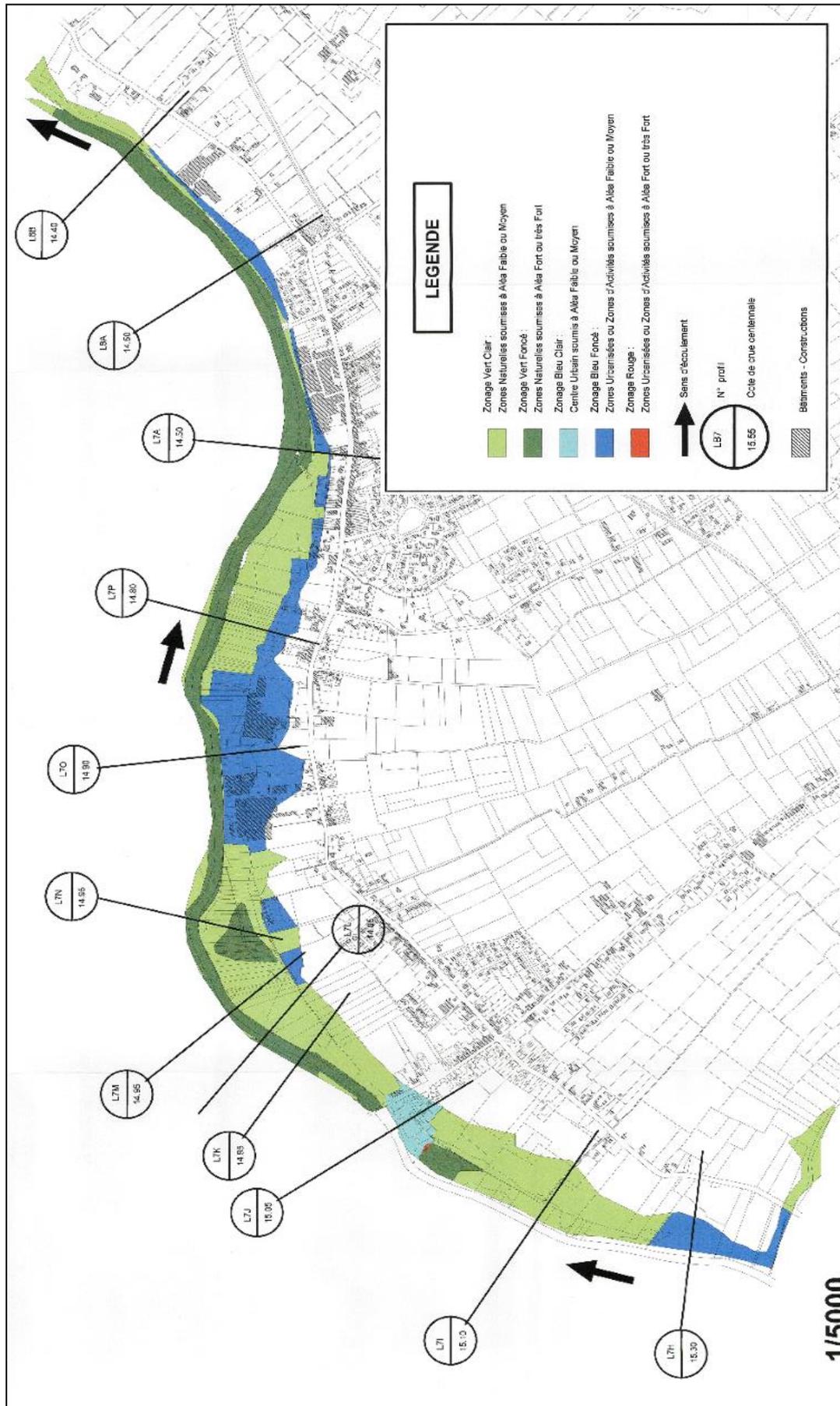
- les ZEC d'aléa fort à très fort (zone vert foncé), toute nouvelle construction est interdite ;
- les ZEC d'aléas faibles à moyens (zone vert clair), les nouvelles constructions sont interdites mais les extensions limitées sont autorisées sous conditions ;

Dans les Parties Actuellement Urbanisées se distinguent plusieurs zones :

- une zone rouge : il s'agit de zones d'activités ou d'habitat fortement exposées au risque. Toute nouvelle construction est interdite dans ces zones ;
- une zone bleu foncé : cette zone comprend l'ensemble des zones d'activités ou d'habitat péri-urbaines, faiblement ou moyennement exposées. Dans ces zones, l'urbanisation est admise sous conditions.
- une zone bleu clair : cette zone regroupe les centres urbains faiblement et moyennement exposés. Dans ces zones, l'urbanisation est admise sous conditions.

Sur l'extrait du **zonage réglementaire au 1/5000^{ème} du PPRI** concernant Saily-sur-la-Lys, il est visible que **toute la frange Nord de la commune en limite avec Steenwerck est concernée par ces aléas**. Il s'agit d'espaces majoritairement non bâtis situés en zone d'expansion de crue, mais on retrouve également **un certain nombre d'espaces bâtis (liés à des activités ou de l'habitat), que sont concernés par un aléa faible à moyen**.

Extrait du zonage règlementaire du PPRi Vallée de Lys Aval sur la commune de Sailly-sur-la-Lys :



C. L'inondation par ruissellement et coulée de boue

La commune de SAILLY-sur-la-LYS est concernée le risque d'inondation par ruissellement sur son territoire et notamment par les coulées de boue. Ce type d'inondation se manifeste en cas **d'épisode pluvieux intense**.

Une **inondation par ruissellement pluvial est provoquée par** « *les seules précipitations tombant sur l'agglomération, et (ou) sur des bassins périphériques naturels ou ruraux de faible taille, dont les ruissellements empruntent un réseau hydrographique naturel (ou artificiel) à débit non permanent, ou à débit permanent très faible, et sont ensuite évacués par le système d'assainissement de l'agglomération ou par la voirie. Il ne s'agit donc pas d'inondation due au débordement d'un cours d'eau permanent, traversant l'agglomération, et dans lequel se rejettent les réseaux pluviaux* ».

Il arrive que les **bassins versants concernés** n'aient jamais subi d'inondations connues, même modérées, et qu'ils soient subitement affectés par une inondation exceptionnelle.

Cette situation accroît la vulnérabilité des habitants exposés, qui n'ont pas conscience de l'existence d'un risque.

De **nombreuses caractéristiques du bassin versant**, morphologiques, topographiques, géologiques, pédologiques, hydrauliques peuvent influencer le développement et **l'ampleur du ruissellement** :

- sa superficie et la position des exutoires ;
- la pente : les vitesses d'écoulement seront d'autant plus élevées que les pentes moyennes sur le bassin versant seront fortes ;
- la nature, la dimension et la répartition des axes d'écoulement naturels (fossés, ...) et artificiels (réseau et ouvrages hydrauliques, configuration du réseau de voiries), courants et exceptionnels ;
- les points bas, les dépressions topographiques qui peuvent constituer des zones de stockage (mares, ...), ouvrages souterrains ;
- les lieux et mécanismes de débordement (influence des ouvrages et aménagements) ;
- le couvert végétal des bassins est un élément important en zones rurales et périurbaines : bois et forêts, prairies, terres labourées, ... Un sol peu végétalisé favorisera le ruissellement des eaux et conduira à des temps de réponse beaucoup plus courts qu'un couvert forestier ou herbeux dense ;
- L'imperméabilisation du sol : un sol goudronné produit immédiatement et en totalité le ruissellement de la pluie reçue ;
- la nature du sol et son état sont déterminants : les sols secs et les sols saturés notamment, mais aussi le phénomène de battance (le sol devient compact et absorbe moins rapidement l'eau), favorisent l'apparition du ruissellement.

Les coulées de boue quant à elles apparaissent dans des matériaux meubles lorsque leur teneur en eau augmente de manière importante. La mise en mouvement de ces matériaux a pour origine une perte brutale de cohésion. Ces coulées peuvent se produire à la suite d'un glissement de terrain.

Les matériaux susceptibles de perdre ainsi leur cohésion sont des argiles, des limons, des sols, des roches décomposées ou des éboulis fins. L'eau peut pénétrer au sein des matériaux par infiltration avant le déclenchement de la coulée ou au moment de la rupture par concentration des eaux de ruissellement.

La vitesse et la distance parcourue par une coulée boueuse sont très variables, dépendant de nombreux facteurs comme la nature des matériaux, la quantité d'eau, la viscosité du mélange eau/matériau, la topographie, la saturation en eau des sols sur lesquels se déplace la coulée....

D. L'inondation par remontée de nappes phréatiques

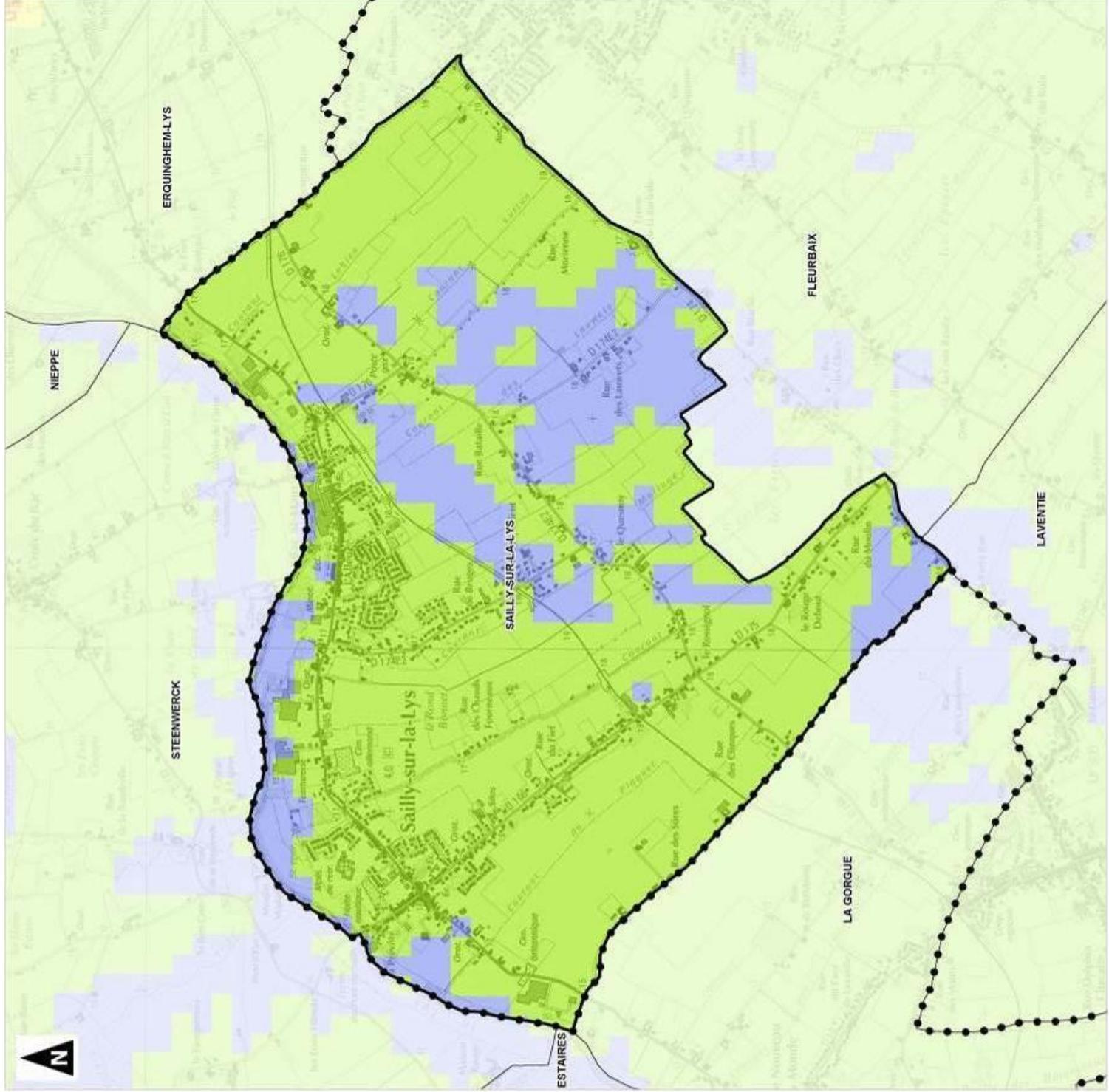
Il n'existe **pas de Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) à Saily-sur-la-Lys lié aux remontées de nappes** mais ce risque d'inondation est avéré. Des débordements peuvent en effet se produire par remontée de nappes phréatiques. Lorsque le **sol est saturé d'eau**, il arrive que **la nappe affleure** et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer.

On appelle zone « **sensible aux remontées de nappes** » un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée, et de l'amplitude du **battement de la nappe superficielle**, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, où une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

La carte de la page suivante montre **une sensibilité qui existe à Saily-sur-la-Lys** face au risque d'inondations **par remontées de nappes phréatique** car la nappe est **sub-affleurante** plusieurs secteurs de la commune, **qui pour certains sont déjà urbanisés**.

Remontées de nappes

-  Commune de Saily-sur-la-Lys
 -  Limites communales
 -  Limites départementales
- Sensibilité aux remontées de nappes :**
-  Nappe sub-affleurante
 -  Sensibilité très forte
 -  Sensibilité forte
 -  Sensibilité moyenne
 -  Sensibilité faible
 -  Sensibilité très faible



E. Les arrêtés et reconnaissance de catastrophes naturelles

La commune a fait l'objet de plusieurs arrêtés **de reconnaissance de catastrophe naturelle** :

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 8

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
62PREF19990757	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 5

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
62PREF19940145	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
62PREF19950275	25/12/1994	31/12/1994	18/07/1995	03/08/1995
62PREF19950350	17/01/1995	05/02/1995	26/12/1995	07/01/1996
62PREF20130218	05/03/2012	07/03/2012	11/06/2012	15/06/2012
62PREF20160137	31/05/2016	31/05/2016	26/07/2016	12/08/2016

Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
62PREF19920041	01/05/1989	31/12/1990	14/01/1992	05/02/1992

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
62PREF20000157	01/01/1996	31/12/1996	27/12/2000	29/12/2000

Lors de la tempête de 1999 en France, **les 36 000 communes françaises** ont bénéficié d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Il est notable que la commune de **Saily-sur-la-Lys est concernée par un risque d'inondation important au regard des différents arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle répertoriés pour cette cause.**



Éléments à retenir au sujet des risques naturels :

La commune de Sailly-sur-la-Lys est concernée par un **risque de retrait et de gonflement des argiles qualifié de faible à moyen**. Il n'est donc pas exclu que cela puisse provoquer des dommages aux constructions.

Le **risque sismique est peu présent** à Sailly-sur-la-Lys qui se situe dans une zone d'aléa faible (2). Le dernier séisme qui a concerné le village remonte à 1995.

Aucune cavité souterraine n'est présente à Sailly-sur-la-Lys d'après le BRGM.

Les **remontées de nappes** concernent la commune de Sailly-sur-la-Lys avec des sensibilités **fortes à très fortes sur certains secteurs bâtis**. Il est possible que des inondations par remontées de nappes puissent se produire.

Il existe enfin un **risque important d'inondations par débordement de la Lys**, mais aussi par **coulées de boue** en cas d'épisodes pluvieux intenses.

4. LES RISQUES INDUSTRIELS, LES POLLUTIONS ET NUISANCES

4.1. LES RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES

A. Munitions anciennes de guerre

La commune de Saily-sur-la-Lys est concernée par **le risque « munitions anciennes de guerre »**, comme toutes les communes du Pas-de-Calais. Il s'agit d'un risque uniquement **engendré par l'activité de l'homme en période de conflit**. Il émane de la présence potentielle dans **le sol et le sous-sol** « *d'engins de guerre et de munitions* ». Les conséquences peuvent être l'explosion d'engins et de munitions abandonnés, la dispersion dans l'air de gaz toxiques, voire mortels.



Exemple d'un engin de guerre

Un « *engin de guerre* » est une arme utilisée par l'armée en période de conflit. Il s'agit, la plupart du temps, **d'engins explosifs** qui peuvent prendre différentes formes telles que **bombes, grenades, obus, détonateurs ou mines**. La découverte d'engins de guerre peut représenter un danger mortel pour la ou les personnes présentes sur place lorsqu'il y a manipulation.

En cas de découverte d'engins explosifs, les risques peuvent être :

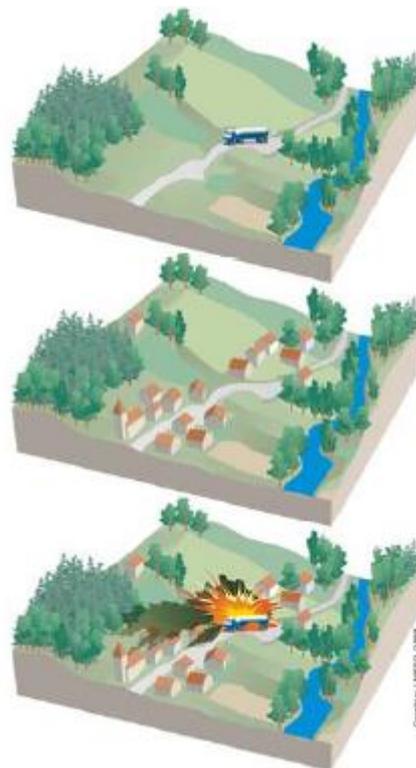
- L'explosion suite à une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur ;
- L'intoxication par inhalation, ingestion ou contact ;
- La dispersion dans l'air de gaz toxiques. Les armes chimiques, utilisées pendant la guerre, renferment des agents toxiques mortels ; si leur enveloppe se rompt, des gaz toxiques sont susceptibles de contaminer l'air.

B. Le transport de marchandises dangereuses

Le **risque de transport de marchandises dangereuses**, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Le transport de matières dangereuses concerne principalement les voies routières (2/3 du trafic en tonnes kilomètre) et ferroviaires (environ 1/3 du trafic) ; la voie d'eau et la voie aérienne participent à moins de 5% du trafic.

D'après le **Portail de Prévention des Risques Majeurs** du gouvernement, Saily-sur-la-Lys est concernée par ce risque lié au transport de marchandises dangereuses.

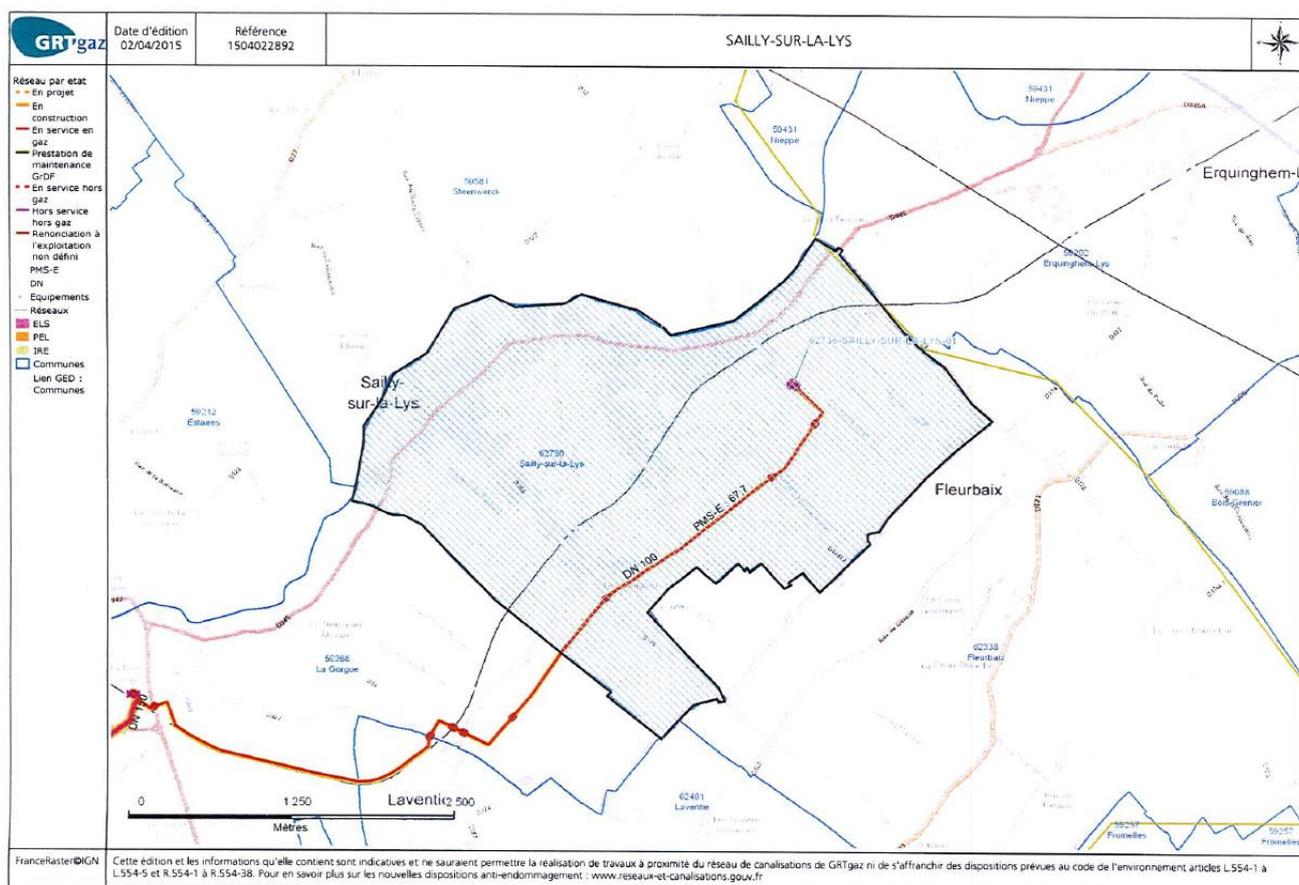


C. Risques technologiques

Une canalisation de gaz enterrée gérée par GRT Gaz est présente sur le territoire. Il s'agit de la canalisation La Gorgue – Sailly-sur-la-Lys. La commune est également concernée par la présence d'un poste en service (Sailly-sur-la-Lys 01).

Voici leurs caractéristiques :

Canalisation en service	DN	PMS (bar)	Zone de dangers très graves – Distance ELS (m)	Zone de dangers graves – Distance PEL (m)	Zone de dangers significatifs – Distance IRE (m)
La Gorgue – Sailly-sur-la-Lys	100	67,7	10	15	25
Poste en service			Zone de dangers (m)		
Sailly-sur-la-Lys 01			25 (autour de la clôture)		



D. L'inventaire historique de sites industriels et activités de services (BASIAS)

La France a été l'un des premiers pays européens à conduire des inventaires des sites pollués d'une façon systématique (premier inventaire en 1978). Les principaux objectifs de ces inventaires sont :

- recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement ;
- conserver la mémoire de ces sites ;
- fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

La réalisation d'inventaires historiques régionaux (IHR) des sites industriels et de services, en activité ou non, s'est accompagnée de la création de la base de données nationale BASIAS. **L'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**



Sites BASIAS – Source : BRGM

N°	Raison sociale	Nom usuel	Adresse	Etat d'occupation
NPC6205258	SA Barbry-Cambron et Cie	Teinturerie	1935, rue de la Lys	En activité
NPC6205286	Sté H. et J. FEUTRIE-DEWEINE et G.RAUX	Blanchisserie	2173, rue de la Lys	En activité
NPC6205140	L. MEHON et Fils	Atelier de construction de machines agricoles	Rue de la Lys	Activité terminée
NPC6205038	JONGLEZ	Fabrique de Chlore	Route d'Armentières à Merville	Pas d'information

Sites BASIAS sur Sailly-sur-la-Lys – Source : BRGM

4 sites industriels et de services, en activité ou dont l'activité est terminée, sont recensés à Sailly-sur-la-Lys sur la base de données BASIAS.

E. L'inventaire des sites et sols pollués ou potentiellement pollués (BASOL)

Un **site pollué** est un site qui, du fait **d'anciens dépôts de déchets** ou **d'infiltration de substances polluantes**, présente une pollution susceptible de provoquer une **nuisance** ou un **risque** pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Ces situations sont souvent dues à **d'anciennes pratiques** sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des **épandages de produits chimiques, accidentels ou pas**. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

La pollution présente un **caractère concentré**, à savoir des **teneurs souvent élevées** et sur une **surface réduite** (quelques dizaines d'hectares au maximum). Elle se **différencie des pollutions diffuses**, comme celles dues à certaines pratiques agricoles ou aux retombées de la pollution automobile près des grands axes routiers.

La base de données **BASOL** du Ministère de l'écologie, ne recense **aucun sol pollué ou potentiellement pollué appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, sur le territoire communal de Sailly-sur-la-Lys.**

F. Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Inspection des Installations Classées

Toute **exploitation industrielle ou agricole** susceptible de créer des risques ou de provoquer des **pollutions ou nuisances**, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une **installation classée**. Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une **nomenclature** qui les soumet à un **régime d'autorisation ou de déclaration** en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés:

- ⇒ **Déclaration** : pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration en préfecture est nécessaire
- ⇒ **Autorisation** : pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement.

Plusieurs établissements ICPE sont recensés à Sailly-sur-la-Lys d'après les informations disponibles sur le site georisques.gouv.fr :



Source : georisques.gouv.fr

Nom Installation	Régime d'autorisation	Lien
EARL FACHE	E - Enregistrement	Lien vers la fiche
FEUTRIE SA	A - Soumis à Autorisation	Lien vers la fiche
H & G BARBRY	A - Soumis à Autorisation	Lien vers la fiche
SITRA FRANCE	A - Soumis à Autorisation	Lien vers la fiche

Quatre ICPE sont recensées sur la commune :

- 3 usines non SEVESO (SITRA FRANCE, FEUTRIE SA et H&G BARBRY)
- 1 élevage porcin (EARL FACHE).

G. Les risques SEVESO

L'émotion suscitée par le rejet accidentel de Dioxine en 1976 sur la commune de SEVESO en Italie, a incité les Etats européens à se doter d'une politique commune en matière de prévention des risques industriels majeurs.

Le 24 juin 1982 la directive dite SEVESO demande aux Etats et aux entreprises d'identifier les risques associés à certaines activités industrielles dangereuses et de prendre les mesures nécessaires pour y faire face.

Elle fut transposée en droit français au travers de l'arrêté ministériel du 10 mai 2000, du décret de nomenclature des installations classées (permettant de distinguer les établissements Seveso haut) et les procédures codifiées dans le code de l'environnement (article L. 515-8 pour la maîtrise de l'urbanisation future, article R. 512-9 pour l'étude de dangers, etc.)

La commune de SAILLY-sur-la-Lys n'est pas concernée par un établissement SEVESO.

4.2. LA DEFENSE INCENDIE

Selon les informations transmises par la commune, les 73 hydrants présents sur le territoire sont tous conformes : leur débit est de 60 m³/heure pendant deux heures.



4.3. LA QUALITE DE L'AIR

Mieux maîtriser et réduire l'exposition à la pollution de l'air est une nécessité compte tenu de l'impact reconnu sur la santé humaine. La mise en œuvre du **document d'urbanisme** doit être l'occasion d'une réflexion sur la prise en considération de cet aspect de la santé publique.

Le futur document d'urbanisme devra tenir compte **des vents dominants** lors de l'implantation **des futures zones industrielles et/ou artisanales**. Il devra veiller à ne pas les positionner à proximité immédiate de zones à vocation principale d'habitat. Il pourra notamment définir des zones « *tampon* » dans lesquelles ne pourront être implantées que des infrastructures respectant certains **critères limitatifs des nuisances**.

Le Registre Français des Emissions Polluantes recense 2 établissements émetteurs de substances polluantes dans l'air à SAILLY-sur-la-Lys :

Nom	FEUTRIE SAS
Adresse	2173, rue de la Lys, BP 1 62840 SAILLY SUR LA LYS
Activité APE	13.30Z – Ennoblement textile

Nom	SITRA FRANCE
Adresse	Rue de la Lys 62840 SAILLY SUR LA LYS
Activité APE	81.29B – Autres activités de nettoyage n.c.a.

4.4. LES NUISANCES SONORES

Conformément à l'article L 571-10 du Code de l'Environnement, le Préfet du Pas-de-Calais a recensé les infrastructures de transports terrestres les plus bruyantes du département et les a classées en fonction du bruit à leurs abords, en 5 catégories (de 1 la plus bruyante à 5 la moins bruyante).

Des secteurs de nuisances, de part et d'autre du bord de la chaussée, ont également été définis. Dans ces secteurs, la construction de bâtiments nouveaux ou parties nouvelles de bâtiments existants est soumise, de par le Code de la Construction et de l'Habitation, à respecter les règles d'isolation acoustique minimale définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 pour ce qui est des bâtiments d'habitation et d'enseignement.

A Sailly-sur-la-Lys, la RD 945 est classée par l'arrêté préfectoral du 23/08/2002, modifié par l'arrêté préfectoral du 13/01/2003.

Type	Nom	Délimitation du tronçon		Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit
		PR début	PR fin		
RD	RD 945	PR 13 + 0	PR 17 + 806	3	100 m

4.5. LES DECHETS

La collecte des déchets est **une compétence de la Communauté de Communes Flandre Lys qui adhère au SMICTOM des Flandres**. Une collecte en porte à porte pour les déchets suivants est réalisée :

- ordures ménagères ;
- déchets recyclables ;
- déchets verts.

Les habitants peuvent se rendre dans les 5 déchèteries gérées par le SMICTOM des Flandres :

- Merville ;
- Estaires ;
- Bailleul ;
- Hazebrouck ;
- Nieppe.



Éléments à retenir au sujet des risques technologiques et des nuisances :

Il existe **un certain nombre de risques anthropiques** sur la commune de Sailly-sur-la-Lys.

4 sites pollués ou potentiellement pollués sont recensés dans la base de données BASIAS.

Il peut rester dans les sols des **engins explosifs** datant des deux conflits mondiaux du 20^{ème} siècle.

4 établissements ICPE (agricoles et industriels) sont recensés sur le territoire communal.

La commune est également traversée par **une canalisation de transport de gaz** qui entraîne des zones de dangers de part et d'autre de la canalisation.

La commune compte **deux établissements émettant des polluants dans l'atmosphère**, il convient d'être vigilant sur de futures implantations de bâtiments ou d'habitations dans les vents dominants.

Une **infrastructure de transport bruyante** concerne Sailly-sur-la-Lys : la RD 945.

5. LES MILIEUX NATURELS

5.1. LES SITES NATURA 2000

Les **Directives européennes** 92/43, dite directive « **Habitats-faune-flore** », et 79/409, dite directive « **Oiseaux** », sont des instruments législatifs communautaires qui définissent un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages et des habitats d'intérêt communautaire.

La **Directive « Oiseaux »** propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que **Zones de Protection spéciale (ZPS)**.

La **Directive « Habitats faune flore »** établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune (hors avifaune) et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette Directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. **Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC ou Sites d'Importance Communautaire (S.I.C.))**, actuellement plus de 20 000 pour 12 % du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

L'ensemble de ces ZPS et ZSC forme le réseau Natura 2000. Ce réseau écologique européen est destiné à préserver à long terme la biodiversité sur l'ensemble de l'Europe en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Les procédures de désignation des sites Natura 2000 s'appuient sur la garantie scientifique que représentent les inventaires des habitats et espèces selon une procédure validée, en France, par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Il s'agit de promouvoir une gestion adaptée des habitats naturels et des habitats de la faune et de la flore sauvages, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales de chaque État membre.

Le réseau Natura 2000 n'a pas pour objet de constituer des "sanctuaires de nature" où toute activité humaine serait proscrite. La procédure de concertation mis en place en France permet à un comité de pilotage constitué localement, avec une forte représentation des collectivités territoriales et une représentation de l'ensemble des activités économiques et de loisirs intéressés par le site, de déterminer les orientations et principes de gestion durable.

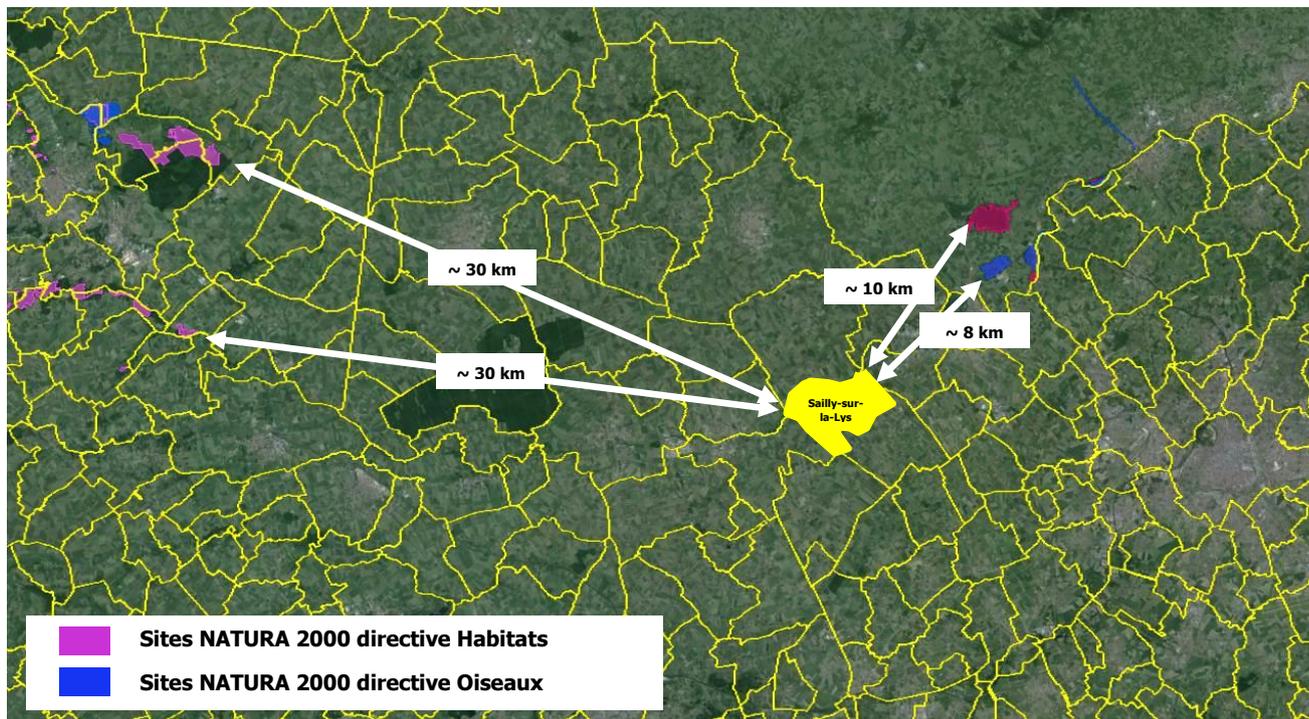
Des outils contractuels (contrat Natura 2000, mesures agro-environnementales et chartes Natura 2000) permettent de mettre en œuvre concrètement les orientations de gestion définies dans les documents d'objectifs (DOCOB).

L'expérience des sites où l'opérateur a achevé l'élaboration du DOCOB ou a seulement commencé à travailler démontre que, le plus souvent, il offre aux communes et structures intercommunales une opportunité exceptionnelle de résoudre des problèmes de gestion de l'espace (enfrichement d'un marais ou de coteaux) ou de cohabitations d'activités sur un même site. Cette résolution de problème va ainsi au-delà de la simple préservation des habitats et des espèces.

La démarche permet de prévenir les conflits en projetant toutes les parties prenantes dans une gestion à long terme des sites.

La commune de Saily-sur-la-Lys n'est pas concernée par un espace protégé type Natura 2000.

Les sites les plus proches sont repérés ci-dessous :



5.2. L'INVENTAIRE DES ZNIEFF

A. Le cadre réglementaire

Le programme **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** a été initié par le ministère de l'Environnement en **1982**. Il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance des milieux naturels français. L'intérêt des zones définies repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés. **L'inventaire des ZNIEFF n'impose aucune réglementation opposable aux tiers.**

L'inventaire Z.N.I.E.F.F est réalisé à l'échelle régionale par des spécialistes dont le travail est validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) nommé par le préfet de région. Les données sont ensuite transmises au Muséum national d'histoire naturelle pour évaluation et intégration au fichier national informatisé. Cet inventaire est permanent : une actualisation régulière du fichier est programmée pour inclure de nouvelles zones décrites, exclure des secteurs qui ne présenteraient plus d'intérêt et affiner, le cas échéant, les délimitations de certaines zones. Dans chaque région, le fichier régional est disponible à la DREAL.

Deux types de zones sont définis :

- **ZNIEFF de type I** : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.
- **ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels riches, peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

La prise en compte d'une zone dans le fichier **ZNIEFF** ne lui confère **aucune protection réglementaire**. Dans le cadre de **l'élaboration de documents d'urbanisme** (PLU, Carte Communale, Schéma directeur, SCoT...), l'inventaire ZNIEFF est une base essentielle pour **localiser les espaces naturels et les enjeux induit**.



Une jurisprudence maintenant étoffée rappelle que l'existence d'une ZNIEFF n'est pas en elle-même de nature à interdire tout aménagement.

En revanche, **la présence d'une ZNIEFF est un élément révélateur d'un intérêt biologique** et, par conséquent, peut constituer un indice pour le juge lorsqu'il doit apprécier la légalité d'un acte administratif au regard des dispositions législatives et réglementaires protectrices des espaces naturels.

Il arrive donc que le juge sanctionne des autorisations d'ouverture de carrière, de défrichement, de classement en zone à urbaniser sur des espaces classés ZNIEFF. Il arrive aussi qu'il estime que la prétendue atteinte à une ZNIEFF ne révèle en fait aucune atteinte à un espace méritant d'être sauvegardé. L'objectif de l'inventaire ZNIEFF est d'établir une base de connaissance, accessible à tous et consultable avant-projet, afin d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel et d'éviter autant que possible que certains enjeux d'environnement ne soient révélés trop tardivement.

B. Les ZNIEFF présentes le territoire communal

La carte ci-dessus montre que la commune de Sailly-sur-la-Lys est concernée par **deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1**.

Les ZNIEFF présentes sur **le territoire communal** sont reprises ci-après :

Zone naturelle	Intitulé	Localisation
ZNIEFF 1	ZNIEFF de type I : « Bocage alluvial de la Grande Becque à Steenwerck et près humides de Sailly-sur-la-Lys ».	Limite Nord du territoire
ZNIEFF 1	ZNIEFF de type I : « Prairies inondables d'Erquinghem-Lys »	Limite Nord-Est du territoire

Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu concernées par le territoire d'étude

➤ **ZNIEFF de type I : « Bocage alluvial de la Grande Becque à Steenwerck et près humides de SAILLY-sur-la-LYS »**

Cette ZNIEFF possède **un patrimoine naturel et une diversité écologique en cours de raréfaction inquiétante dans la plaine de la Lys** ; celle-ci est constituée de plusieurs prairies alluviales, assez bien conservées, avec **un degré d'eutrophisation encore faible** (prairies de fauche mésotrophiles à méso-eutrophiles).

Le nord de la ZNIEFF présente un intérêt floristique limité mais possède essentiellement **un intérêt paysager grâce au tracé naturel de la Grande Becque** qui file dans la plaine en dessinant des méandres bordés d'une galerie d'aulnes et de saules têtards. Celle-ci, associée à un réseau de haies bien conservé constitue une entité écologique et paysagère devenue rare dans les collines de Flandre intérieure et la plaine de la Lys.

Il s'agit donc d'un site qui a une valeur patrimoniale certaine à ce titre au niveau régional et sur un plan écologique global. **La partie Sud est constituée d'un bel ensemble de prairies alluviales de fauche et de pâtures hygrophiles devenues très rares dans la région** et fait partie d'un des derniers vestiges de ce type d'entité écologique dans la vallée de la Lys mais aussi dans la région.

Ce secteur a également la particularité d'offrir un gradient topographique bien marqué et des successions végétales tout à fait remarquables.

L'intérêt patrimonial de ce site est d'autant plus notable qu'il est situé en milieu urbain, ce qui renforce l'importance de sa préservation (les parcelles situées au sud de la Lys sont actuellement gérées par le Conservatoire des Sites Naturels).

Cette ZNIEFF présente donc **une grande diversité écologique sur une surface réduite**. Son originalité réside dans le maintien du gradient topographique naturel au niveau des prairies de fauche, celui-ci s'illustrant par la présence des végétations suivantes : prairie fauchée de bas niveau à Eléocharide des marais et Oenanthe fistuleuse, prairie de fauche de niveau moyen à Sénéçon aquatique et Oenanthe à feuilles de silaüs, et prairie de fauche de niveau supérieur à Silaüs des prés et Colchique d'automne.

Les espèces déterminantes de ZNIEFF particulièrement rares dans la région sont l'Oenanthe à feuilles de silaüs, la Berle à larges feuilles, la Stellaire des marais, le Sénéçon aquatique, le Silaüs des prés), l'Achillée sternutatoire.

Au total, cette ZNIEFF abrite une dizaine d'espèces et 8 végétations déterminantes de ZNIEFF. Quant à la faune déterminante du site, une espèce a été contactée : la Pipistrelle de Nathusius. Cette espèce forestière est inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats, elle est classée quasi-menacée à l'échelle et elle est peu commune dans le Nord - Pas-de-Calais.

Le périmètre de la ZNIEFF a été réduit au nord de la voie ferrée et à l'Ouest, ces secteurs étant dénués d'intérêt écologique et paysager. **Il a en revanche été élargi aux prés humides de SAILLY-sur-la Lys, situés de part et d'autre de la Lys.**

Parmi ces prairies alluviales, les Prés du Moulin Madame sont des parcelles d'une grande valeur écologique gérées par le Conservatoire des Sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais. Ces parcelles présentent une grande qualité floristique et phytocénotique, les prairies étant composées d'éléments patrimoniaux tels que : l'Oenanthe à feuilles de silaüs, la Berle à larges feuilles, la Stellaire des marais, le Sénéçon aquatique, le Silaüs des prés.

Ainsi le nom de la ZNIEFF a été modifié comme suit : « Bocage alluvial de la Grande Becque et prés du Moulin Madame à SAILLY-sur-la-LYS ».

➤ **ZNIEFF de type I : « Prairies inondables d'Erquinghem-Lys »**

Cette ZNIEFF fait partie intégrante la vallée de la Lys. **Cette ZNIEFF possède encore un patrimoine naturel et un réel intérêt écologique**, éléments tous deux en cours de raréfaction inquiétante dans la plaine de la Lys ; celle-ci est constituée de plusieurs prairies alluviales, assez bien conservées, de niveau trophique moyen (prairies mésotrophiles à méso-eutrophiles), notamment pour les prairies de fauche.

Les diverses prairies humides observées sont généralement très rares dans la région et s'expriment le long de gradients topographique ou trophique et selon le mode de gestion : prairies à pâturage extensif, prairies de fauche.).

Ces phytocénoses abritent **une flore caractéristique, avec un bon nombre d'espèces d'intérêt patrimonial** : Brome en grappe, Colchique d'automne, Oenanthe à feuilles de silaüs, Séneçon aquatique, Silaüs des prés.

Certaines prairies (dont les prairies proposées en extension) sont parcourues par un beau réseau de fossés avec **des eaux semblant de bonne qualité**, riches en herbiers aquatiques, dont le Ranunculetum aquatilis, et bordés de végétations amphibies et hygrophiles encore diversifiées. Il est même possible d'observer des végétations relictuelles du contexte paratourbeux de ce système alluvial.

Les espèces présentes dans les fossés sont également rares et vulnérables dans la région : Callitriche à crochets (Callitriche hamulata), Renoncule à feuilles capillaires (Ranunculus trichophyllus), Hydrocharis mors de grenouille (Hydrocharis morsus-ranae), Butome en ombelle (Butomus umbellatus)

Cette mosaïque d'habitats fait partie d'un des derniers vestiges de ce type d'entité écologique dans la vallée de la Lys mais aussi dans la région. **Au total, le périmètre renferme une vingtaine d'espèces et 16 végétations déterminantes de ZNIEFF.**

L'intérêt patrimonial de ce site est d'autant plus remarquable qu'il est situé en milieu périurbain, coupé par l'autoroute et la ligne de TGV, ce qui renforce l'idée du devoir de préservation de ces types de cœurs de nature.

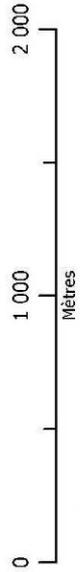
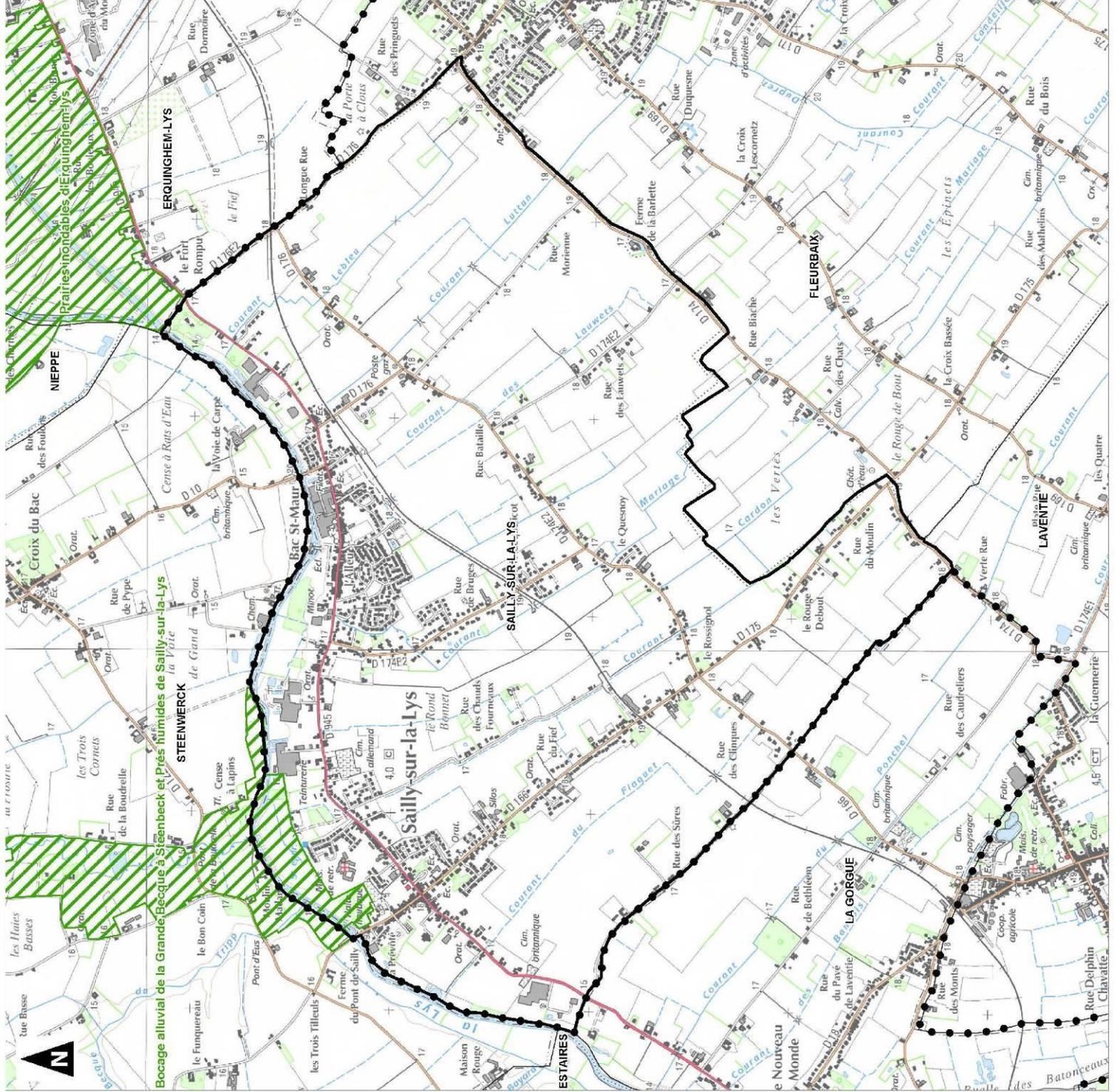
Ce secteur relictuel de la vallée alluviale de la Lys renferme une bonne richesse faunistique puisque **onze espèces déterminantes ont été observées sur ce secteur**. L'ensemble de ces espèces est **lié aux zones humides**.

Parmi celles-ci il faut noter la nidification de l'Huîtrier pie, vulnérable au niveau régional et rare dans l'intérieur des terres. Il est nicheur probable sur la mare de hutte.

Parmi les Odonates, l'Agrion nain est bien représenté en région dans les pannes dunaires. Sa répartition régionale est ailleurs plus localisée. Sa présence sur le site en renforce donc l'intérêt odonatologique. La Sarcelle d'hiver a été observée en période de reproduction mais aucun indice de nidification n'a été encore prouvé. Sa reproduction reste donc possible.

Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu

-  Commune de Saily-sur-la-Lys
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  ZNIEFF de type 1



5.3. ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES ISSUS DU PROJET REGIONAL ARCH



Issu de la coopération transfrontalière entre la Région Nord-Pas de Calais et le Comté du Kent, **le projet ARCH a permis la réalisation d'une cartographie des habitats naturels** couvrant l'ensemble du territoire des 2 régions partenaires à l'échelle du 1/5000.

Cette **cartographie transfrontalière**, qui utilise une nomenclature des habitats naturels adaptée de CORINE biotopes, a été réalisée pour le versant Nord-Pas de Calais, par photo-interprétation d'images aériennes couleurs et infrarouge couleurs datées de 2009, sous la supervision scientifique du Conservatoire botanique national de Bailleul.

ARCH vise à améliorer la manière dont les habitats naturels sont répertoriés, préservés et restaurés dans le Nord-Pas de Calais et dans le Kent. Cet objectif a été atteint grâce au partage d'expertises et d'informations entre les partenaires et grâce au développement de méthodes communes d'évaluation de l'état des habitats et des espèces.

ARCH permet à de nombreux interlocuteurs à travers le Nord-Pas de Calais et le Kent, d'avoir accès aux données sur la biodiversité, de manière plus efficace et précise. Le système adopté, permet d'effectuer des interprétations à différents niveaux pour la collecte, l'analyse et le stockage des données sur les habitats.

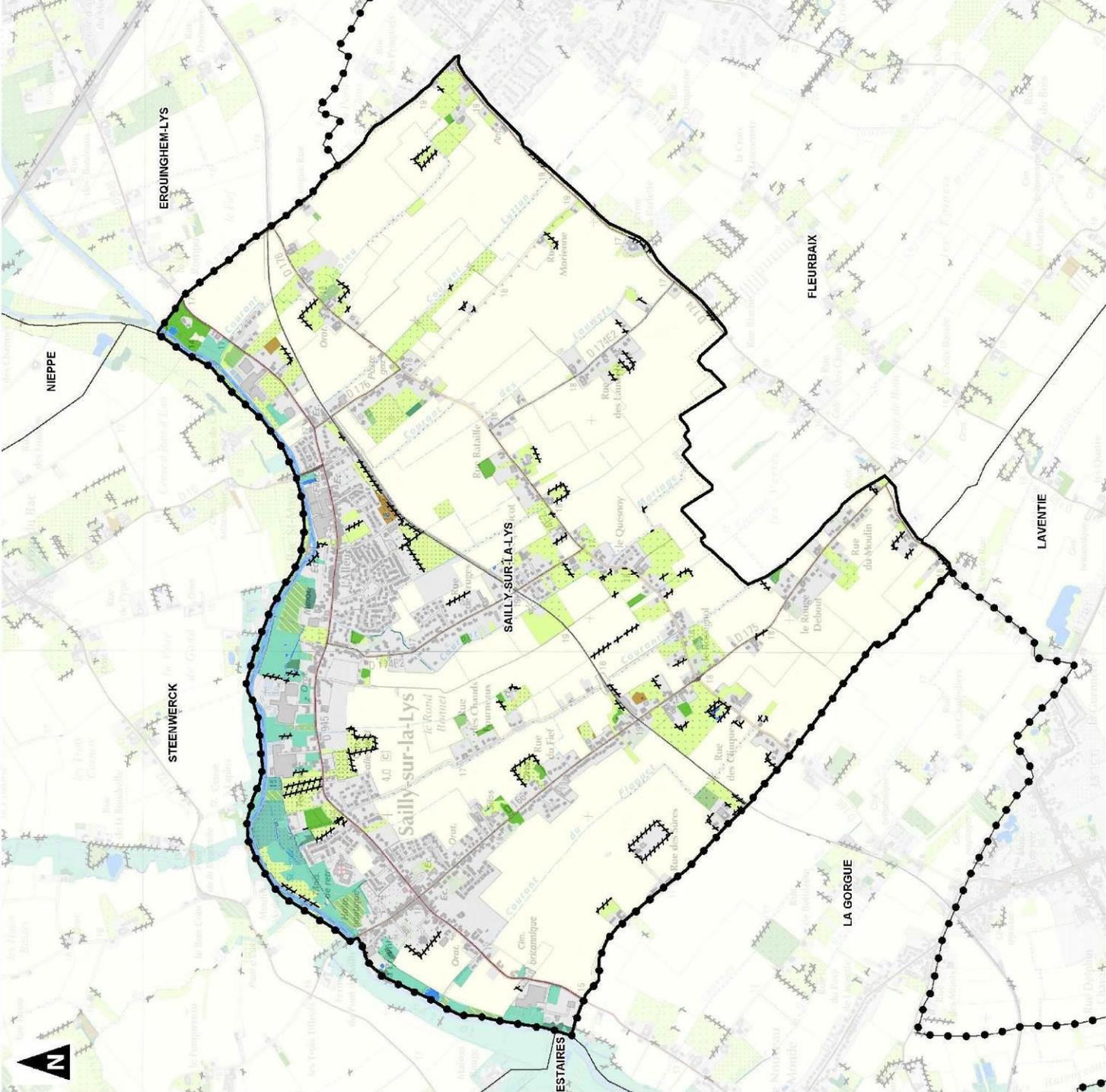
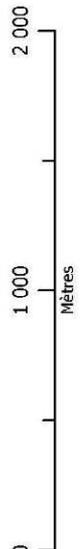
Sur la commune de Sailly-sur-la-Lys, un certain nombre de milieux naturels ayant un enjeu écologique et patrimonial majeur ou fort sont identifiés. On note notamment :

- la présence, le long de la Lys, **de prairies humides** et de **végétations de ceinture des bords des eaux** ;
- la présence, sur des secteurs très restreints le long de la Lys mais aussi à proximité de la rue Ervins, **de forêts et fourrés très humides.**
- la présence, bien souvent en franges de zones bâties, de **pâtures mésophiles** et de **prairies à fourrage des plaines.**

Commune de Saily-sur-la-Lys
Plan Local d'Urbanisme

Occupation du sol - 2009 (ARCH)

-  Commune de Saily-sur-la-Lys
-  Limites communales
-  Limites départementales
-  Haies
-  221 - Eaux douces
-  222 - Galets ou vasières non végétalisées
-  224 - Végétations aquatiques
-  24 - Eaux courantes
-  318 - Fourrés
-  37A - Lisières humides à grandes herbes
-  37B - Prairies humides
-  53 - Végétations de ceinture des bords des eaux
-  38 - Prairies mésophiles
-  381 - Pâtures mésophiles
-  382 - Prairies à fourrage des plaines
-  41 - Forêts caducifoliées
-  44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides
-  81 - Prairies améliorées
-  82 - Cultures
-  822 - Bandes enherbées
-  833 - Plantations indéterminées
-  83P - Jeunes plantations
-  83V - Vergers
-  83321 - Plantations de peupliers
-  85 - Parcs urbains et grands jardins
-  86 - Villes, villages et sites industriels
-  863C - Carrières en activité
-  89 - Lagunes et réservoirs industriels
-  87 - Friches
-  991 - Réseaux routiers
-  991A - Abords routiers
-  992 - Réseaux ferrés
-  992A - Abords de réseaux ferrés



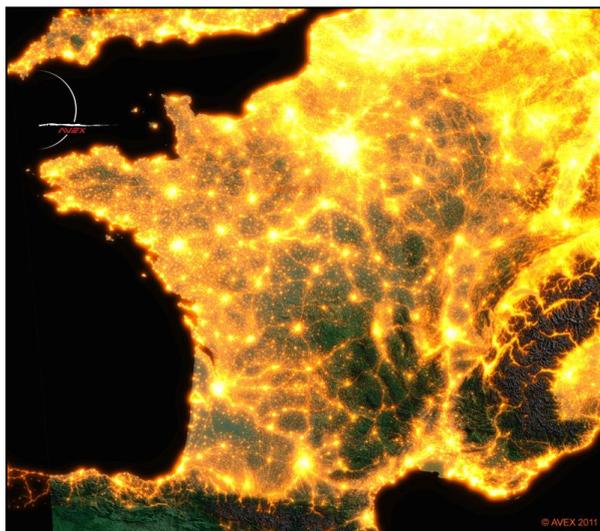
5.4. LA POLLUTION LUMINEUSE

La pollution lumineuse est un facteur susceptible d'augmenter la fragmentation générée par les espaces artificialisés.

En effet, **certaines espèces** ou groupes d'espèces, majoritairement nocturnes ou crépusculaires, **peuvent être négativement influencés** dans leurs déplacements ou leur cycle de vie (alimentation, repos, reproduction) **par un éclairage artificiel excessif ou mal orienté.**

Il s'agit notamment des insectes (lépidoptères hétérocères), des chiroptères (chauves-souris) et, dans une moindre mesure, de l'avifaune (rapaces nocturnes et espèces migratrices).

La totalité de la lumière dégagée par l'éclairage public, les habitations, les zones d'activités et l'éclairage des infrastructures de transport crée la nuit une ambiance lumineuse.



AVEK 2011

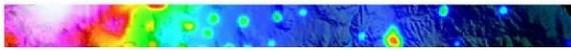
Cette ambiance lumineuse impacte négativement sur le fonctionnement des écosystèmes en dérégulant le comportement de nombreux animaux ou en créant des barrières écologiques.

Le **territoire d'étude est concerné par cette pollution lumineuse, notamment en raison d'une présence importante d'éclairage public et de l'activité de la carrière. La proximité d'Armentières et plus globalement de la métropole lilloise** est un autre facteur explicatif de l'ambiance lumineuse qui se dégage la nuit sur le territoire communal de Sailly-sur-la-Lys.

Commune de Sully-sur-la-Lys
Plan Local d'Urbanisme
Pollution lumineuse

-  Commune de Sully-sur-la-Lys
-  Limites communales
-  Limites départementales

Echelle visuelle AVEX



Blanc : 0-50 étoiles visibles (hors planètes) selon les conditions. Pollution lumineuse très puissante et omniprésente. Typique des très grands centres urbains et grande métropole régionale et nationale

Magenta : 50-100 étoiles visibles, les principales constellations commencent à être reconnaissables.

Rouge : 100-200 étoiles, les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent. Au télescope, certains Messiers se laissent apercevoir

Orange : 200-250 étoiles visibles, dans de bonnes conditions, la pollution est omniprésente, mais que quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.

Jaune : 250-500 étoiles : Pollution lumineuse encore forte, Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions. Certains Messiers parmi les plus brillants peuvent être perçus à l'œil nu

Vert : 500-1000 étoiles : grande banlieue tranquille, roubois de métropoles, Voie Lactée se voit très bien, les constellations principales sont visibles dans atmosphériques ; typiquement les bords de pollution lumineuse n'occupent qu'une partie du Ciel et montent à 40-50° de hauteur

Cyan : 1000-1800 étoiles : La Voie Lactée est visible la plupart du temps (en fonction des conditions climatiques) mais sans éclat, elle se distingue sans plus

Bleu : 1800-3000 : Bon ciel, la Voie Lactée se détache assez nettement, on commence à avoir les sensations d'un bon ciel, néanmoins, des sources éparses de pollution lumineuse sabotent encore le ciel et la en seconde reflexion, le ciel à la verticale de l'observateur est généralement bon à très bon

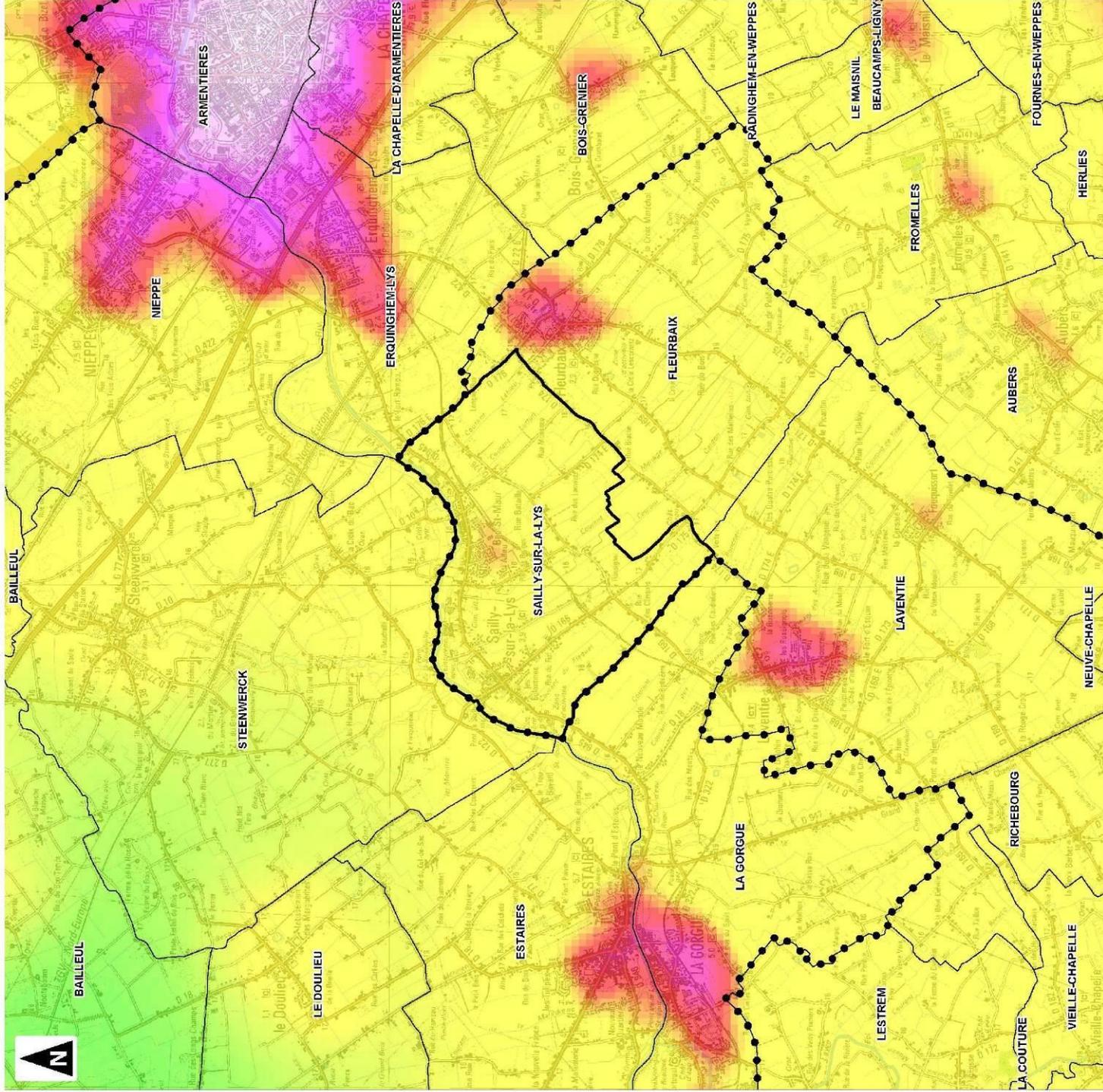
Bleu nuit : 3000-5000 : Bon ciel, Voie Lactée présente et assez puissante, les nébuleuses sont très lumineuses et dispersées, ils n'affleurent pas totalement la qualité du ciel

Noir : + 5000 étoiles visibles, plus de problème de pollution lumineuse décelable à la verticale sur la qualité du ciel. La pollution lumineuse ne se propage pas au dessous de 8° sur l'horizon



1:50 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)





Éléments à retenir au sujet des milieux naturels :

La commune de Sailly-sur-la-Lys est concernée par **deux ZNIEFF de type 1**.

Le territoire communal n'est pas concerné par une zone Natura 2000.

Différentes démarches de trame verte et bleue ont été menées (à différentes échelles) et concernent la commune de Sailly-sur-la-Lys. Les habitats et milieux naturels constitutifs de ces continuités écologiques devront être identifiés dans le PLU.

Les éléments de cartographies ARCH permettent une première identification de ces milieux naturels, et de leur valeur écologique.

6. LE CONTEXTE ENERGETIQUE ET LE CLIMAT

6.1. CONTEXTE

Les enjeux qui gravitent autour des questions énergétiques sont nombreux :

- Enjeux environnementaux : pollution atmosphérique, contribution au changement climatique (qui a des impacts multiples), épuisement de ressources non renouvelables,
- Enjeux sociaux, culturels et de santé publique : facture énergétique qui génère de la précarité, pollution atmosphérique et changement climatique qui affectent la santé,
- Enjeu économique : menace de la raréfaction des ressources fossiles, potentiel positif de la réduction de la facture énergétique et de l'innovation dans ce domaine.

Des politiques internationales et nationales fixent des objectifs de politique énergétique visant à maîtriser ces enjeux. Pour la France, la loi de transition énergétique de 2015 fixe les objectifs suivants :

- Baisse de 30% de la consommation d'énergie fossile entre 2012 et 2030,
- Part des énergies renouvelables de 32% dans la consommation finale, et de 40% dans la production d'électricité en 2030,
- Part du nucléaire dans la production d'électricité plafonnée à 50% en 2025,
- Baisse de 40% des émissions de gaz à effet de serre entre 1999 et 2030,
- Baisse de 50% de consommation d'énergie finale entre 2012 et 2050.

A l'échelle locale le Schéma Régional Climat Air Energie (2012) fixe également des objectifs : baisse de la consommation d'énergie de 9% à l'horizon 2020 et de 52% à 2050.

Tous ces enjeux ne se traitent pas au niveau de la commune, cependant le PLU peut être un levier sur certains points :

- Production d'énergies renouvelables et de récupération : le PLU peut faciliter ou imposer la production d'énergies renouvelables et de récupération, en fonction des règles d'urbanisme qu'il édicte,
- Consommation d'énergie : le PLU aura une influence sur la consommation d'énergie future sur plusieurs postes, comme la consommation des bâtiments (règles facilitant la rénovation énergétique, règles imposant un certain niveau de performance énergétique par exemple), et la consommation pour les déplacements (en fonction du positionnement et de l'aménagement des développements prévus).

Il convient de noter que pour l'Etat Initial de l'Environnement, une relative carence de données locales est observée.

Par la délibération du 14 décembre 2018, la Communauté de Communes Flandre Lys a lancé une démarche d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur son territoire.

Au regard du manque de données, le futur PCAET amènera dès lors un éclairage plus circonstancié.

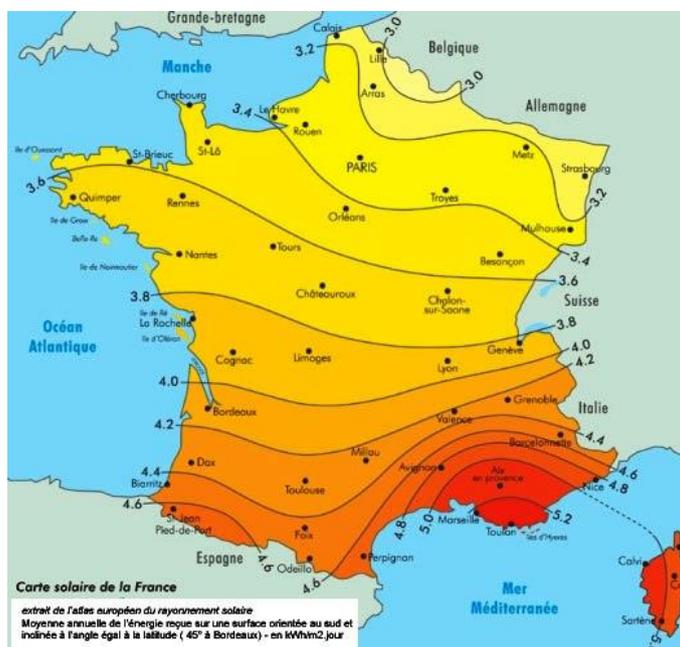
6.2. LE POTENTIEL EN ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION

La production d'énergie, aujourd'hui majoritairement basée sur les énergies fossiles doit évoluer afin d'atteindre les objectifs nationaux et locaux exposés précédemment. Les énergies renouvelables et de récupération constituent un des piliers de cette politique climatique, avec la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique.

Dans ce chapitre sont abordées les énergies renouvelables et de récupération les plus courantes (recensement non exhaustif), il s'agit d'une approche généraliste visant à identifier celles qui pourraient présenter un potentiel intéressant pour la commune, méritant toutefois d'être affiné via des études techniques spécifiques.

A. L'énergie solaire thermique

Le Nord-Pas-de-Calais ne profite pas d'un ensoleillement très important à l'échelle de la France, ne plaçant pas cette ressource parmi les plus favorables sur le secteur d'étude.



Source : Atlas européen du rayonnement solaire

Le recours à l'énergie solaire thermique met en œuvre des systèmes simples, performants et fiables qui transforment le rayonnement solaire en énergie directement utilisable pour la production d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) et/ou pour le chauffage :

- CESI : Chauffe-Eau Solaire Individuel,
- CESC : Chauffe-Eau Solaire Collectif,
- SSC : Système Solaire Combiné (Eau chaude sanitaire et chauffage),
- HelioPAC : Système Solaire hybride (Eau chaude sanitaire collective et électricité).

La production d'eau chaude sanitaire est réalisable sous tous les climats français. Cependant, en hiver et pendant les journées peu ensoleillées, l'énergie solaire ne peut assurer la totalité de la production d'eau chaude, et un dispositif d'appoint est alors nécessaire pour pallier ce manque. Ce type d'installation n'est pas la plus favorable sur la commune mais possède tout de même un intérêt non négligeable au vu des besoins important en ECS pour des bâtiments de logement.

Conclusion : Les besoins en Eau Chaude Sanitaire sont importants mais la puissance potentielle relativement faible au sein du secteur d'étude. Toutefois, ce potentiel peut être intéressant pour couvrir partiellement les besoins en autoconsommation.

B. L'énergie solaire photovoltaïque

La quantité d'électricité produite par un système photovoltaïque dépend de l'ensoleillement de la région, de l'orientation, de l'inclinaison des modules photovoltaïques et de l'ombrage porté par les éléments environnants.

Selon l'orientation des bâtiments existants, mais surtout dans le cadre de l'aménagement de nouvelles opérations, l'optimisation de l'énergie solaire photovoltaïque peut être recherchée. De plus, cette énergie va devenir essentielle pour la construction de futurs bâtiments qui auront l'objectif d'être à énergie positive.

En revanche, sur les dernières années, les conditions économiques (tarifs de rachat, subventions possibles) du photovoltaïque sont incertaines et fluctuent considérablement, ce qui peut limiter la rentabilité de certains projets.

L'autoconsommation est aujourd'hui favorisée et encouragée.

Conclusion : Le photovoltaïque présente un potentiel au niveau du solaire, mais la rentabilité de ce type d'installation est grandement limitée par les conditions de rachat actuelles ainsi que les prévisions futures. L'autoconsommation devrait être privilégiée.

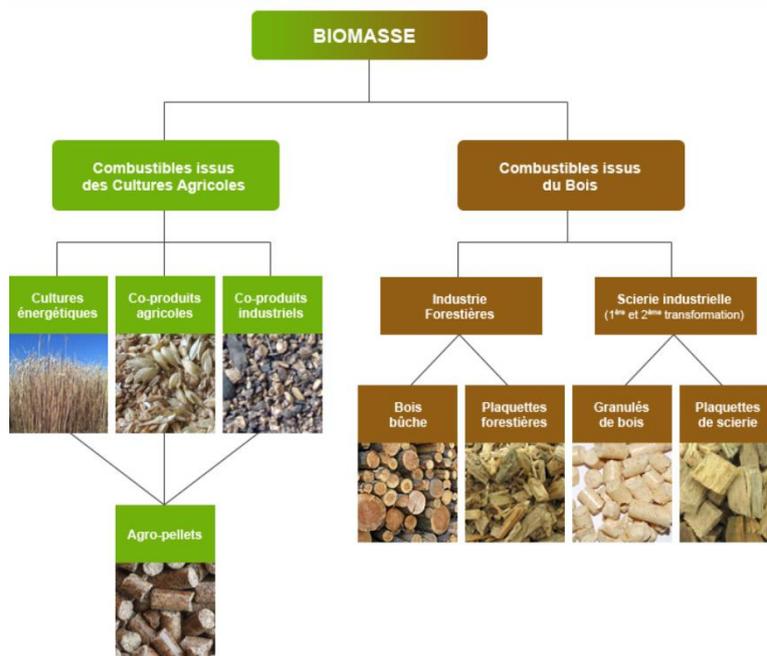
C. La filière bois

En France, la biomasse est une énergie renouvelable. Elle est utilisée comme combustible dans des chaudières conçues pour cet usage, sous la forme de bois déchiqueté, de granulés de bois, ou d'autres résidus solides issus de l'agriculture.

L'utilisation du bois énergie contribue à l'entretien des massifs forestiers (meilleure production de bois de construction, lutte contre les ravageurs et maladies, protection contre les incendies).

Comme l'illustre le schéma ci-dessous, le bois énergie comprend :

- des combustibles issus des cultures agricoles,
- des combustibles issus du bois.



La région Hauts-de-France bénéficie de ressources forestières et agricoles importantes. Par ailleurs, la commune de Sailly-sur-la-Lys comprend **une scierie** toujours en fonctionnement, qui pourrait participer à l'approvisionnement de cette filière.

Toutefois, pour les chaufferies biomasse, l'un des principaux problèmes consiste en la livraison et au stockage du bois. En effet, pour limiter l'emplacement du silo de stockage, celui-ci est généralement dimensionné pour répondre aux besoins de chauffage avec une autonomie d'une semaine. Il faut donc s'assurer que la voirie convienne pour ce type de transport régulier.

Conclusion : Le bois énergie peut représenter un fort potentiel, mais dont les contraintes doivent être considérées en amont.

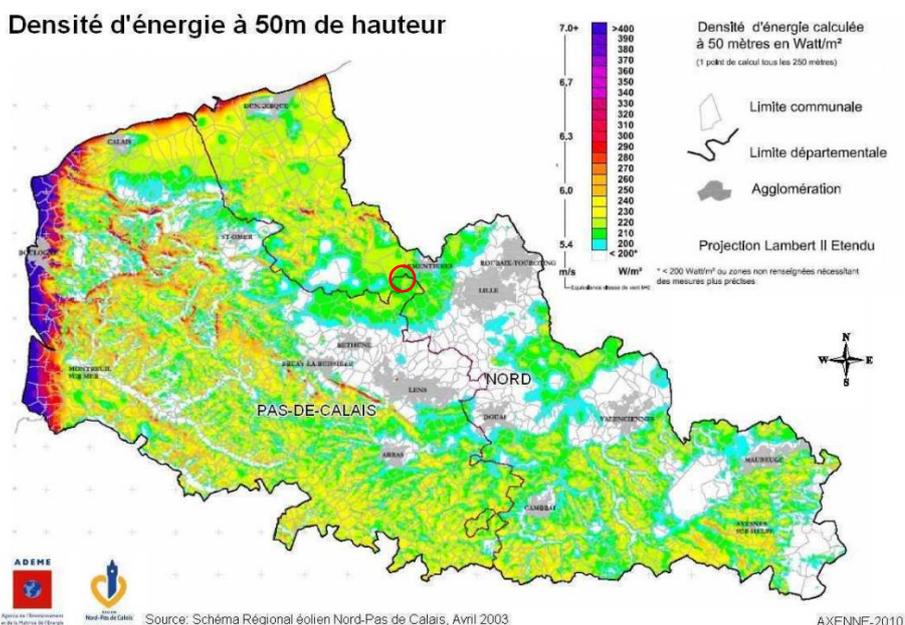
D. L'éolien

Les éoliennes se distinguent en fonction de leur puissance en 3 catégories :

- Petit éolien : < 12 mètres, Puissance inférieure à 36 kW (pas classable au titre des ICPE),
- Moyen éolien : de 12 à 50 mètres, puissance comprise entre 36 et 1500 kW),
- Grand éolien : puissance supérieure à 250 kW (parc éolien).

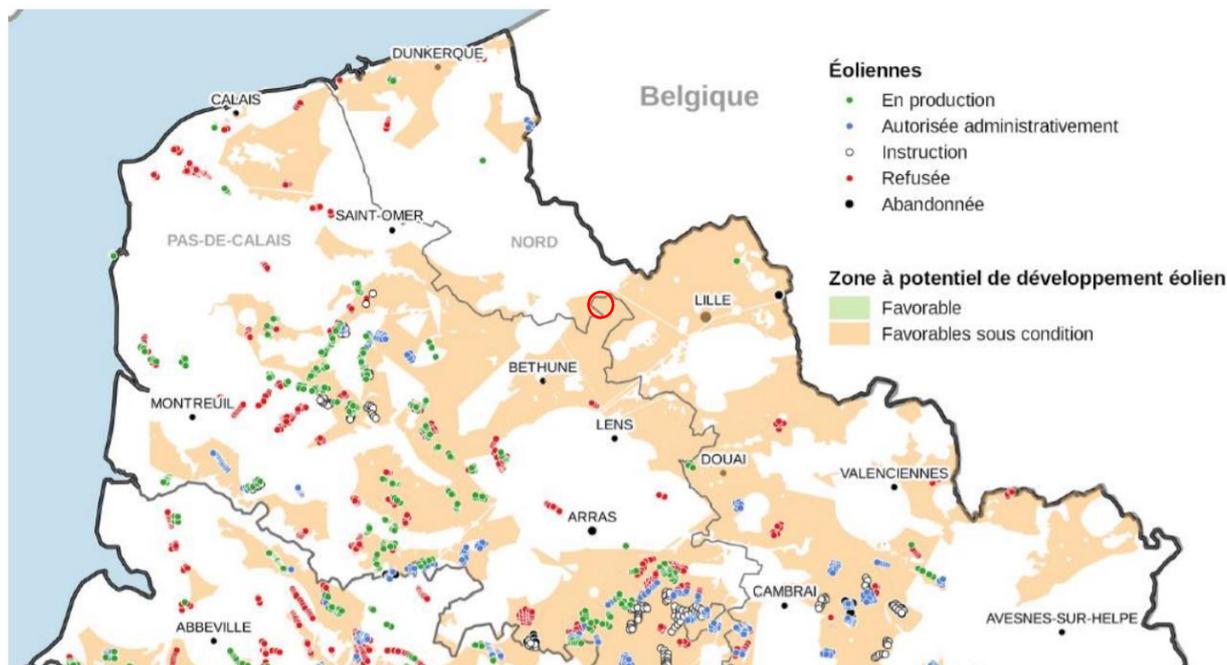
Sailly-sur-la-Lys fait partie des communes que le SRCAE définit comme étant propices au développement éolien.

Néanmoins, les conditions ne sont pas réellement optimales (ressource de vents et intermittence). De plus, le territoire communal est considéré comme une zone à potentiel de développement éolien « favorable sous condition ».



Source : « énergies renouvelables en Nord-Pas de Calais – Quel gisement et quels modèles de développement ? – Janvier 2011

Maîtres d'ouvrage : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie / Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais - Prestataire : AXENNE



Source : extrait de la carte « l'éolien en région Hauts-de-France – Préfet de la région Hauts-de-France »

Conclusion : L'éolien ne présente pas un fort potentiel pour ce secteur, que ce soit pour du petit, moyen ou grand éolien.

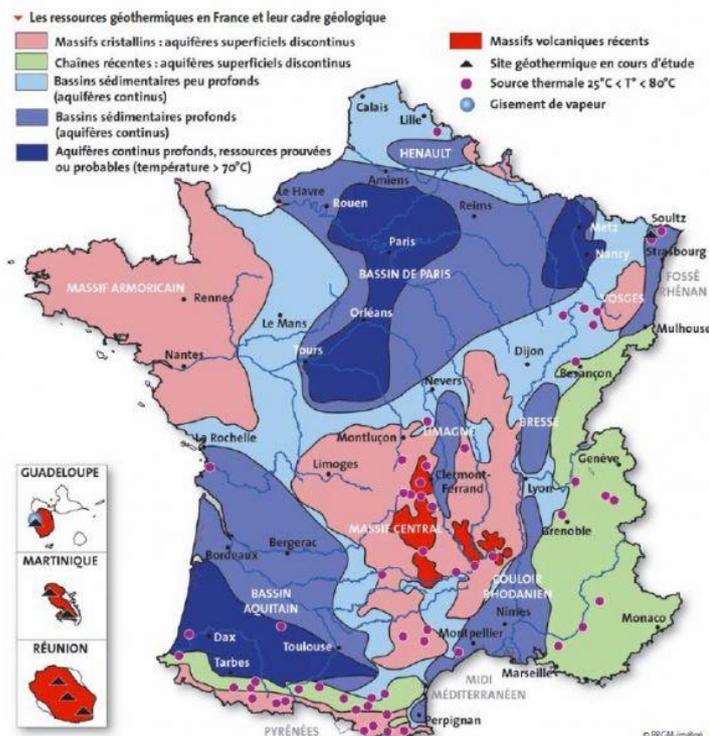
E. La géothermie

Le principe de la géothermie consiste à extraire l'énergie souterraine pour l'utiliser sous forme de chauffage ou pour la transformer en électricité.

Par rapport à d'autres énergies renouvelables, la géothermie présente l'avantage d'être une source d'énergie quasi-continue ne dépendant pas des conditions atmosphériques (soleil, pluie, vent). Elle n'est interrompue que par des opérations de maintenance. Les gisements géothermiques ont une durée de vie de plusieurs dizaines d'années.

On distingue 2 types de systèmes géothermiques :

- Sur champs de sondes : ce système dispose d'un ou plusieurs forage(s) constitué(s) de tubes. Il n'y a pas de prélèvement de matières, simplement un échange thermique avec le sol (échangeur fermé). Une pompe à chaleur doit être utilisée pour atteindre des températures supérieures adaptées au chauffage.
- Sur nappes aquifères : Ce système consiste à utiliser la ressource présente dans les nappes d'eau souterraines. Ce système dispose d'un puits de pompage et d'un puits de réinjection : il y a prélèvement de matière (eau de l'aquifère, échangeur ouvert). Suivant l'emplacement, on dispose d'un potentiel de récupération plus ou moins important.

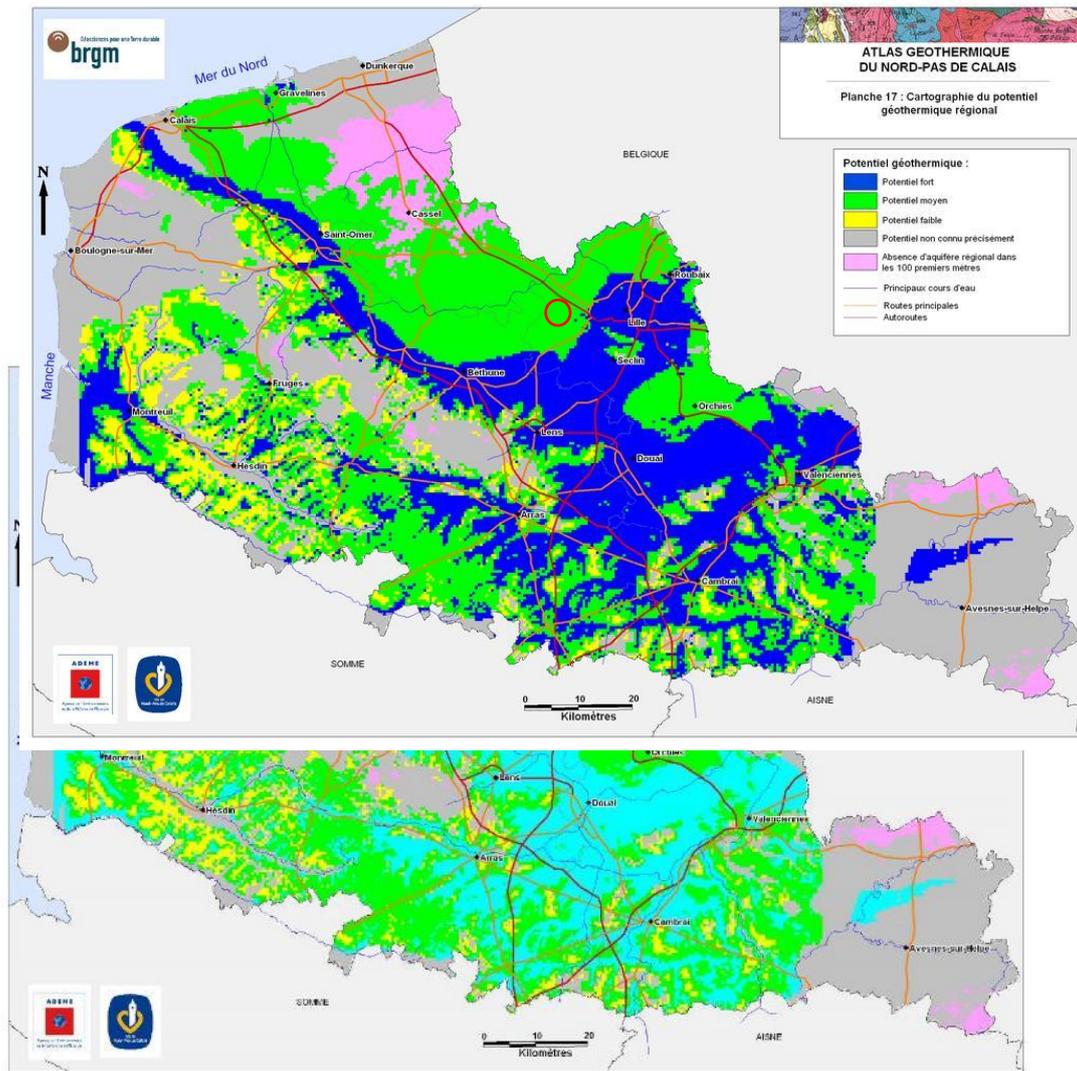


Source de la carte : BRGM – « géothermie : carte du cadre géologique et des ressources géothermiques françaises »

D'après les données du site du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), établissement public de référence dans le domaine des sciences de la Terre, le secteur dispose d'aquifères continus.

Sur les cartographies de la page suivante, il apparaît que la commune de Sailly-sur-la-Lys se situe en zone de potentiel moyen pour le développement de la géothermie.

Conclusion : Le potentiel en termes de développement de la géothermie peut être intéressant, mais il doit être étudié au cas par cas via des études spécifiques du sol.



F. La récupération d'eau de pluie

Les précipitations sont classées en trois catégories selon la quantité d'eau tombée :

- Nombre de jours avec une pluie significative ($R_r \Rightarrow 1 \text{ mm}$),
- Nombre de jours avec une pluie modérée ($R_r \Rightarrow 5 \text{ mm}$),
- Nombre de jours avec une forte pluie ($R_r \Rightarrow 10 \text{ mm}$).

Le régime pluviométrique est de type A.E.P.H. (Automne – Eté – Printemps – Hiver).

La hauteur totale de précipitation est de 741,4 mm par an, soit 62 mm par mois en moyenne.

Sur l'année, le nombre de jours de pluie est de 199.7 jours, soit 16.6 jours par mois en moyenne.

LILLE (Nord)													
Altitude : 47 m				Latitude : 50°35'N				Longitude : 3°06'E					
	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	ANNEE
Précipitations en mm													
Hauteur mensuelle en mm	60,3	47,4	58,3	50,7	64,0	64,6	68,4	62,5	61,6	65,9	70,0	67,7	741,4
Nombre moyen de jours avec													
Rr => 1 mm	11,7	9,6	11,4	10,1	10,6	10,0	9,8	9,2	10,1	11,0	12,6	11,3	127,4
Rr =>5 mm	4,5	3,7	4,4	3,5	4,6	4,5	4,3	4,0	4,2	5,2	5,0	4,9	52,8
Rr =>10 mm	1,4	0,7	1,2	1,1	1,7	2,0	2,2	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	19,5

Années	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	MOYENNE
Total année	898	637	727	696	802	716	825	866	669	550	814	857	867	759	763,1
- dont hiver	133	97	124	170	201	192	141	164	169	154	179	235	131	194	163,1
- dont printemps	257	82	106	161	202	182	263	183	145	147	160	161	170	154	169,5
- dont été	187	248	274	129	249	189	223	328	194	91	220	297	267	154	217,9
- dont automne	322	209	224	236	150	153	199	191	161	158	255	164	299	258	212,8

Source : Météo France

Le secteur climatique auquel appartiennent Sailly-sur-la-Lys est caractérisé par un automne et un hiver pluvieux.

Conclusion : La commune de Sailly-sur-la-Lys bénéficie par conséquent d'un potentiel de récupération des eaux pluviales intéressant. Il sera important de prendre en compte ces valeurs pour le dimensionnement des systèmes de récupération d'eau de pluie et du choix des matériaux utilisés pour les futurs projets d'urbanisation.

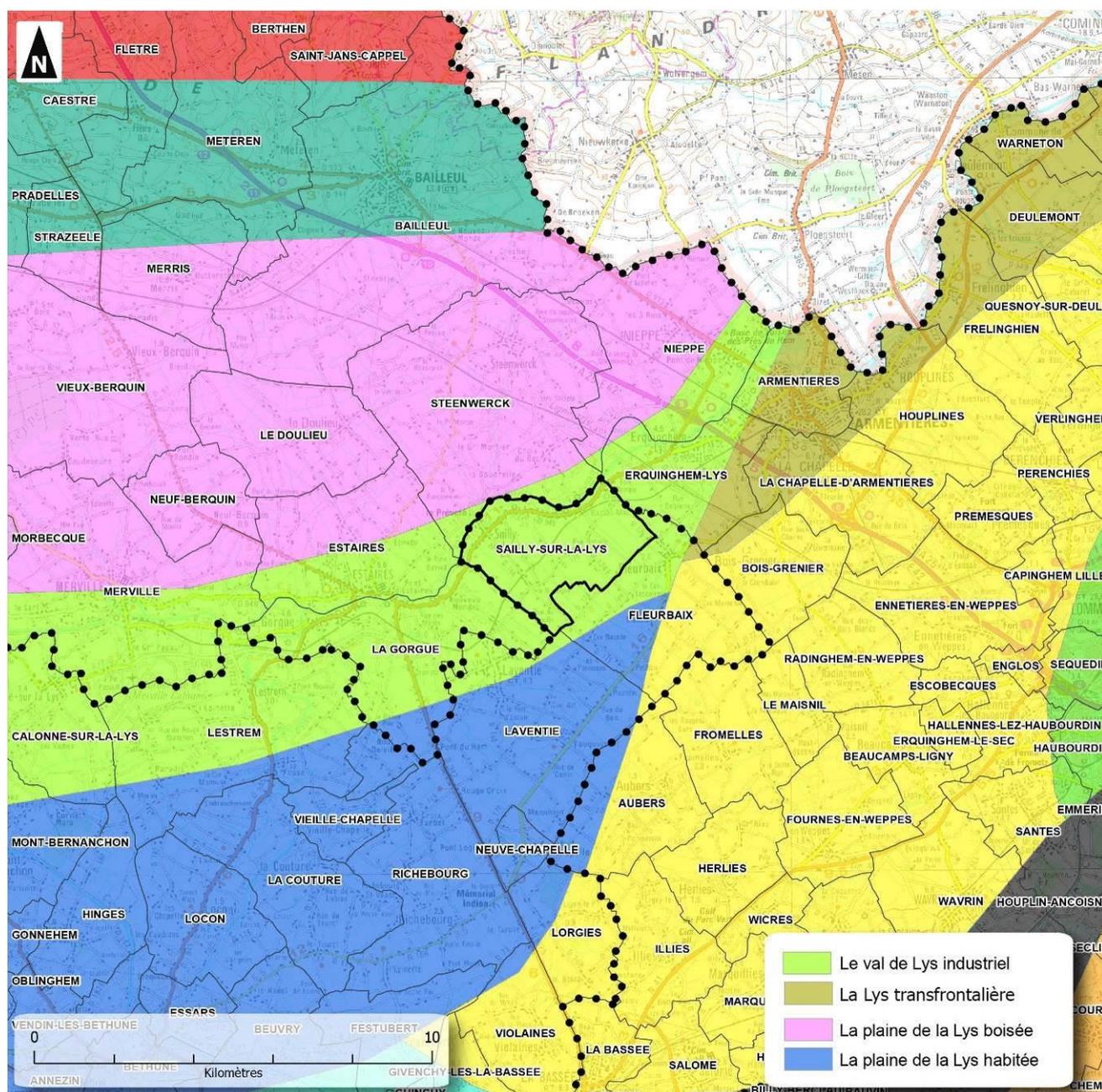
6.3. PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES EN MATIÈRES PREMIÈRES

Etat initial	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - une pluviométrie élevée - des aquifères continus favorables à la géothermie - des ressources forestières et agricoles importantes en région, favorables à la filière bois-énergie 	<ul style="list-style-type: none"> - un ensoleillement modéré - un bassin sédimentaire peu profond, nécessitant des études au cas par cas pour vérifier la faisabilité d'un projet de géothermie - des vents d'intensité moyenne, par intermittence
Perspectives d'évolution au fil de l'eau	
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - possibilité de recourir à l'énergie solaire thermique et photovoltaïque pour couvrir une partie des besoins en autoconsommation - possibilité de recourir à la géothermie (calibrage du projet nécessitant des études de sol spécifiques) - présence d'une scierie pouvant participer à l'alimentation de la filière bois énergie - un volume conséquent d'eau de pluie pouvant être récupéré pour des usages non nobles 	<ul style="list-style-type: none"> - une intensification des phénomènes météorologiques à prévoir en lien avec le changement climatique, accentuant le caractère aléatoire de recours à l'énergie solaire, et la récupération d'eau de pluie - l'évolution des conditions de rachat de l'énergie solaire photovoltaïque

IV – L'ANALYSE PAYSAGERE ET URBAINE

1. LES ENTITES PAYSAGERES

1.1. LES ENTITES PAYSAGERES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE ELARGI



Localisation de la commune dans les entités paysagères régionales

Source : atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais – DREAL

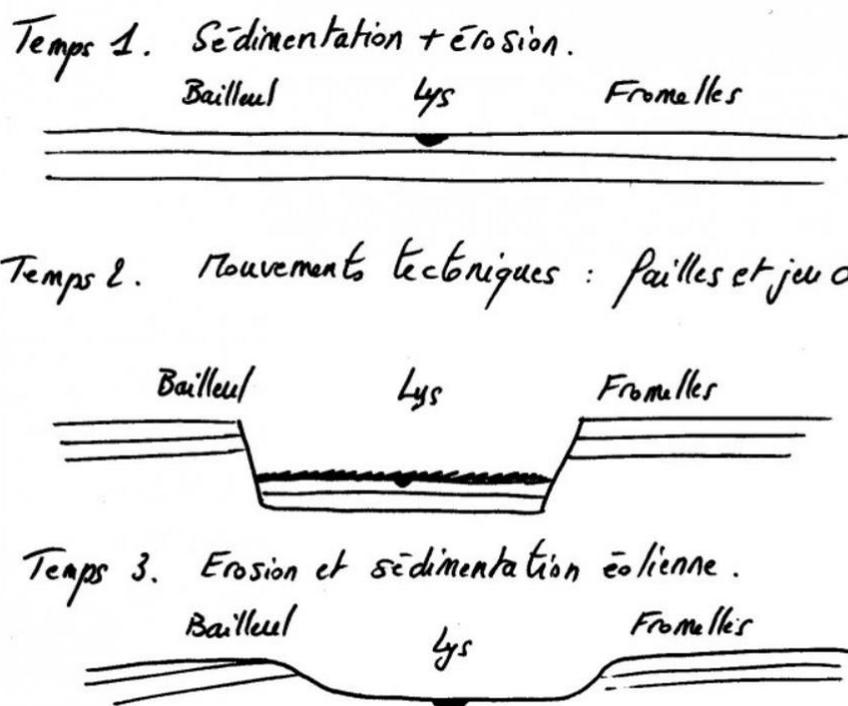
Sailly-sur-la-Lys appartient à l'entité paysagère régionale du **val de Lys industriel**. Son territoire communal est voisin des entités paysagères suivantes :

- **La plaine de la Lys boisée ;**
- **La plaine de Lys habitée.**

A. Le Val de Lys industriel

Contrairement à ce que son caractère plat et banal laisse supposer, la plaine de la Lys constitue l'une des curiosités géographiques et géomorphologiques du Nord de la France. Elle est ce que l'on appelle **un fossé d'affondrement**. Au tertiaire, l'Artois se soulève et devient un anticlinal majeur : le Bassin Parisien est séparé du Bassin de Mons, de Bruxelles et de Londres. La plaine de la Lys s'enfonce doucement depuis 2,5 millions d'années. **Elle est un jeu de blocs ondulés et basculés, séparés par des failles et des fractures.**

Les formes générales de la plaine et de ses versants ont été façonnées par la tectonique. Les microformes de surface sont liées aux effets des rudes climats qui ont suivis (voir schéma ci-dessous).



Principe de formation géomorphologique de la plaine de la Lys

Source : atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais – DREAL

Ainsi en position basse et avec une pente insignifiante, il y a eu une stagnation des eaux. Le vaste marécage va constituer une barrière majeure à l'implantation humaine. Ce n'est qu'au XIII^{ème} siècle que les moines mettent en place un défrichement et un assèchement par un réseau de fossés drainants (les Becques).

Deux infrastructures permettent de découvrir la rivière : la RD945 entre Armentières et Estaires et la D122 entre Saint-Venant et Aire-sur-la-Lys. La palette des paysages est assez large, allant de la ville corridor à la campagne du fond des bois.

Au début du XX^{ème} siècle, l'explosion industrielle s'est totalement « appropriée », voire « accaparée » les rives de la Lys. D'abord artisanal, le « rouissage » du lin prend rapidement un développement industriel. Avec un appel de main d'œuvre, l'habitat ouvrier s'étire le long des axes routiers venant compléter l'habitat rural diffus historique. Région affectée par la grande guerre, le val de Lys industriel bénéficiera de l'apport architectural de la reconstruction : typologies de briques moulées avec des modénatures décoratives.

L'urbanisation va se compléter de façon marquée à partir des années 1980 par des lotissements en grappes, disposés principalement au Sud de la RD945. Les rues de villages aérées deviennent alors une conurbation ignorant souvent le paysage qui l'entoure, au mépris des centralités urbaines historiques. Par le

jeu de multiples voies en impasse et d'habitat pavillonnaire, la mono fonctionnalité et l'absence de continuité viaire déprécient ce tissu d'habitat péri-urbain. **Malgré une relative discrétion, la Lys est repérable par les industries qui la bordent signalée par de hautes cheminées en briques et aussi par l'émergence ponctuelle de peupleraies datant des années 1980.**

B. La plaine de la Lys boisée

Située au Nord, son nom découle de **l'important massif boisé de la forêt de Nieppe**. On y perçoit les lointaines et bleutées silhouettes des monts de Flandre. A hauteur de Bailleul, le talus bordier de la plaine de la Lys vient apporter un élément de microrelief. L'infrastructure majeure de découverte de l'unité paysagère est la D947 entre Strazeele et Estaires. La voie rectiligne s'accompagne d'une urbanisation égrenée hésitant entre village traversé, hameau et écarts sans qu'il soit possible de trancher véritablement.



La forêt de Nieppe dans la plaine de la Lys boisée

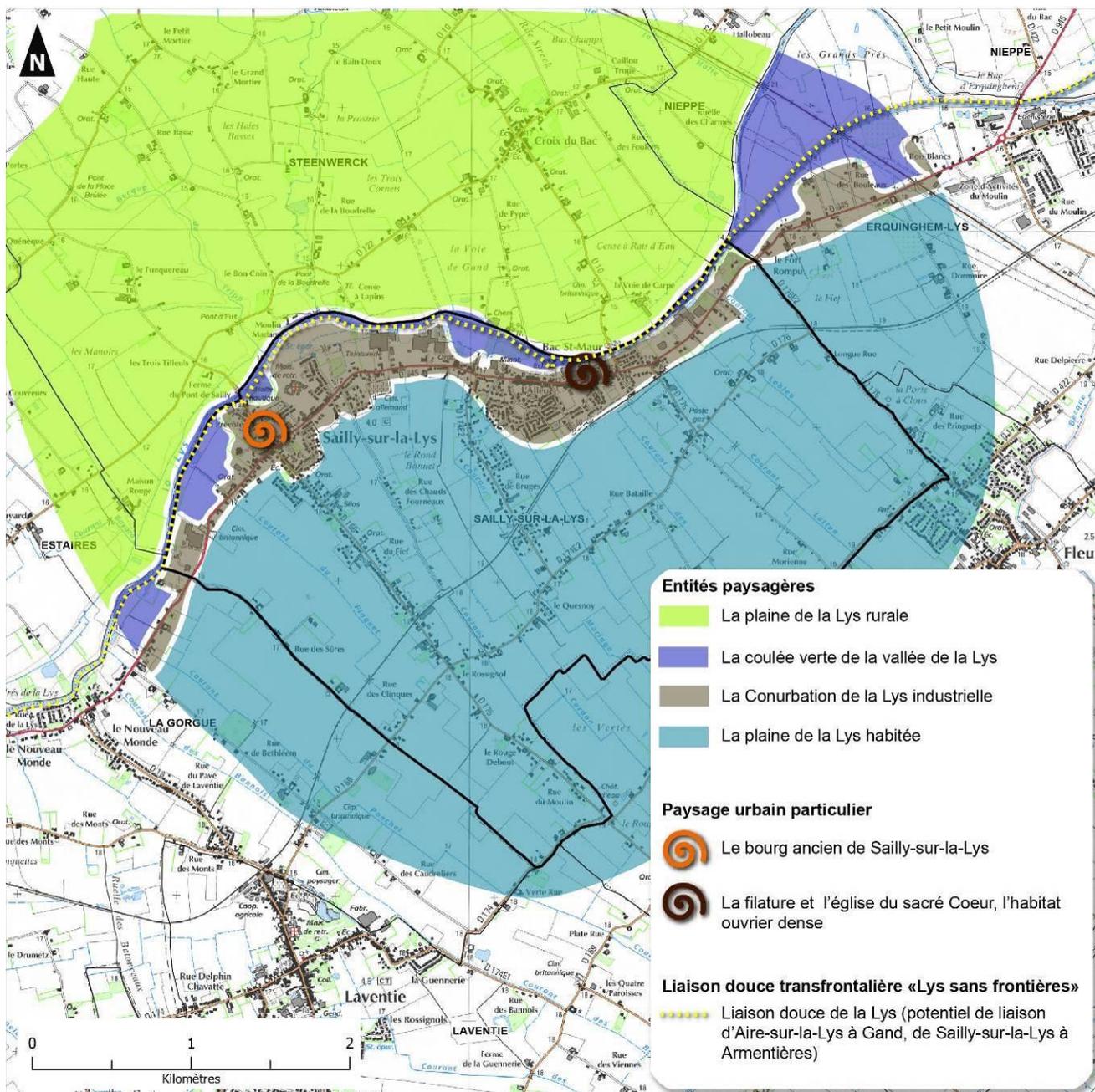
C. La plaine de la Lys habitée

« Versant » Sud de la plaine boisée, **la plaine habitée est marquée par un phénomène de périurbanisation important qui s'explique par l'aire d'influence de la métropole Lilloise et la densité historique du bassin minier** proche pour les communes limitrophes du bassin minier. Ainsi, les villes de bordure Sud de l'entité marquées par l'exploitation minière ont un développement plus important que les villes jouxtant le Nord de l'entité. **Deux routes majeures de découverte sont présentes : la RN 41 et la RD 945 entre Béthune et Estaires.**



Laventie : un paysage urbain pavillonnaire étalé consommateur d'espace typique de la plaine de la Lys habitée

1.2. LES ENTITES PAYSAGERES COMMUNALES



A. La plaine de la Lys rurale

L'habitat est peu représenté, disposé de manière diffuse dans le paysage où étalé le long de voies. Les bosquets et les arbres isolés sont plus présents que dans le Sud de la conurbation de la Lys industrielle.



B. La coulée verte de la vallée de la Lys

C'est l'espace en eau de la Lys et de ses prairies humides attenantes. Cette entité étirée est **le support d'une liaison douce transfrontalière en cours.** Beaucoup de tronçons sont déjà achevés. Cette liaison dans un cadre vert offre une ambiance reposante radicalement opposée de la conurbation de la RD945 à l'ambiance routière et minérale.



La commune de Sailly-sur-la-Lys a beaucoup contribué à ce projet par **la réalisation d'une halte nautique et la mise en place d' « écolodges », gîtes relais pour le confort des randonneurs pédestres ou cyclistes.**

Cette liaison est un atout pour le développement touristique de la commune et la valorisation de son patrimoine architectural diversifié (rural, religieux, bâti qualitatif de la reconstruction, bâti social industriel, industries du début du XXème siècle).

C. La conurbation de la Lys industrielle



Sur le territoire communal, **la RD945 se présente comme une entité urbaine continue**. Comme on peut le voir sur le cliché ci-dessus, **les typologies y sont diversifiées**. Elles traduisent différentes époques : un habitat rural diffus (visible sur le cadastre de 1837), complété par des poches denses d'habitat ouvrier ancien, de l'habitat bourgeois d'industriels, des lotissements en impasse avec plus ou moins d'épaisseur urbaine à partir des années 1980 le plus souvent repliés sur eux-mêmes, des industries situées au Nord de l'infrastructure.

D. La plaine de la Lys habitée



L'habitat rural ancien (avant ou après la reconstruction) côtoie l'habitat pavillonnaire récent. L'eau a dicté historiquement l'urbanisation privilégiant **une occupation diffuse le long des voies en raison de la contrainte de la plaine inondable**. D'ailleurs, cette forme d'urbanisation étalée historiquement le long des voies caractérise aussi la plaine humide de la Scarpe. La plaine de la Lys présente la particularité d'avoir **un réseau structurant de fossés en eau ou « Becques » qui a organisé le drainage de la plaine humide dès le XIII^{ème} siècle. Ce patrimoine paysager hydrologique est structurant dans le paysage.** Entre les cordons d'urbanisation le long des voies ou des Becques, la plaine agricole ouverte est animée par des saules têtards, des vergers isolés.

E. Paysage urbain particulier du bourg ancien



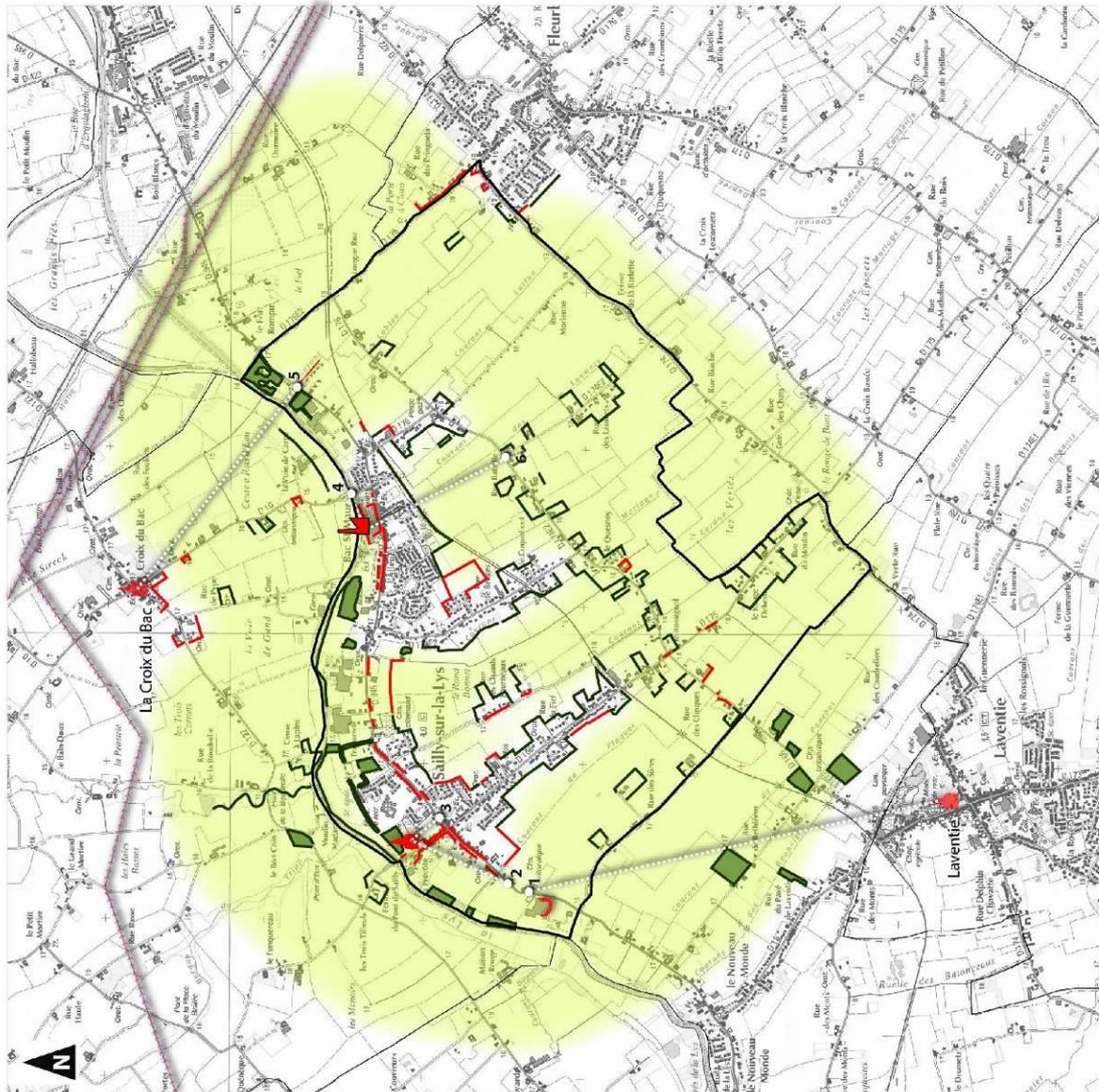
La densité des maisons de bourg groupées et à l'alignement de l'espace public caractérise le paysage urbain particulier du noyau historique de Sailly-sur-la-Lys.

F. Paysage urbain particulier des abords de la filature Salmon



A l'approche de la filature Salmon, **l'habitat ouvrier dense crée également un paysage particulier dans le contexte de l'urbanisation continue de la RD945.** Toutefois, **la perception d'une centralité n'est pas flagrante** que ce soit au niveau du bourg ancien de Sailly-sur-la-Lys ou de Bac-Saint-Maur par l'étalement urbain récent étirant la conurbation sur 4 km. **Les centralités de Sailly-sur-la-Lys et de Bac St-Maur ne se lisent que dans le marquage de densités d'habitat plus importantes et dans la visibilité de deux églises** : celle de Sailly-sur-la-Lys et celle de Bac-Saint-Maur associée à l'ancienne filature.

1.3. LES PERCEPTIONS PAYSAGERES ET LES VUES PARTICULIERES



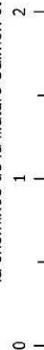
Commune de Sailly-sur-la-Lys
Plan Local d'Urbanisme

Perceptions paysagères et vues particulières

-  Front boisé
-  Front bâti
-  Paysage ouvert
-  Point focal de l'église
-  Point focal de la filature Salmon et de sa cheminée monumentale
-  Ligne électrique

Vues particulières :

- 1 - Vue sur l'église de Laventie
- 2 - Vue sur le clocher de Sailly-sur-la-Lys par l'entrée Sud
- 3 - Vue sur le clocher de Sailly-sur-la-Lys
- 4 - Vue sur la cheminée d'usine de la filature Salmon
- 5 - Vue sur le clocher de la Croix-du-Bac
- 6 - Perspective du débouché de la rue des Lauwets sur la cheminée de la filature Salmon et la plaine



A. Les vues particulières (numérotées et localisées sur la planche de la page précédente)

Vue 1 – Vue sur l'église de Laventie : Au Nord du cimetière militaire canadien de la Grande Guerre en entrée Sud de la commune, on perçoit la silhouette du clocher de Laventie. Les arbres à port régulier du cimetière cadrent la vue sur le clocher.



Vue 2 – Vue sur l'église de Sailly-sur-la-Lys : Un terrain libre de construction (parcelle 4) au Nord-Ouest de la RD945 permet une échappée visuelle sur le clocher de Sailly-sur-la-Lys.



Vue 3 – Vue sur l'église de Sailly-sur-la-Lys : Entre l'hôtel de ville et le front bâti de la RD945, une échappée visuelle sur l'église est présente.



Vue 4 – Vue sur la cheminée de la filature Salmon : Le point haut du pont sur la D10 (Bac-St-Maur) permet une vue sur la filature Salmon et le point focal de la cheminée monumentale.



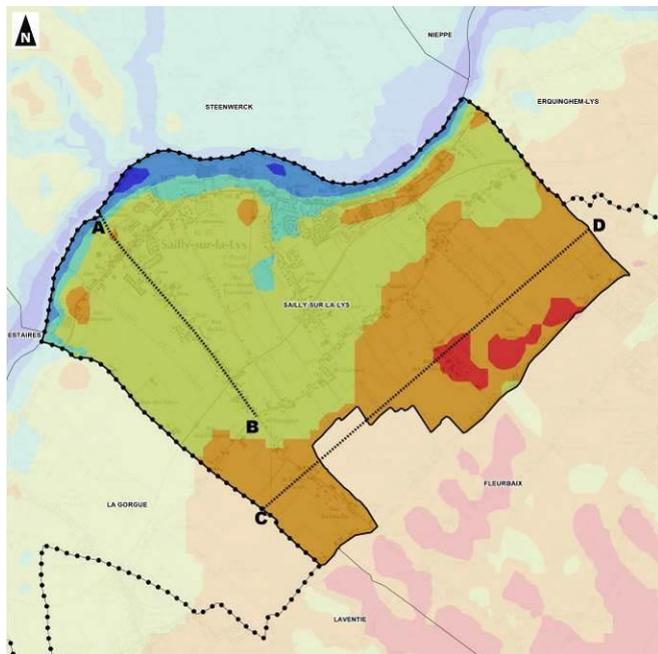
Vue 5 – Vue sur le clocher de La Croix-du-Bac : Parmi les rares échappées visuelles au Nord de la RD945 figure celle à hauteur du courant Lebleu (parcelles 90 et 89). Le clocher de La Croix-du-Bac situé à 1,6 kilomètre est perceptible.



Vue 6 – Perspective du débouché de la rue des Lauwets sur la cheminée de la filature Salmon et la plaine : Le dégagement visuel de la plaine de la Lys met en scène la cheminée de la filature située à environ 1 km.

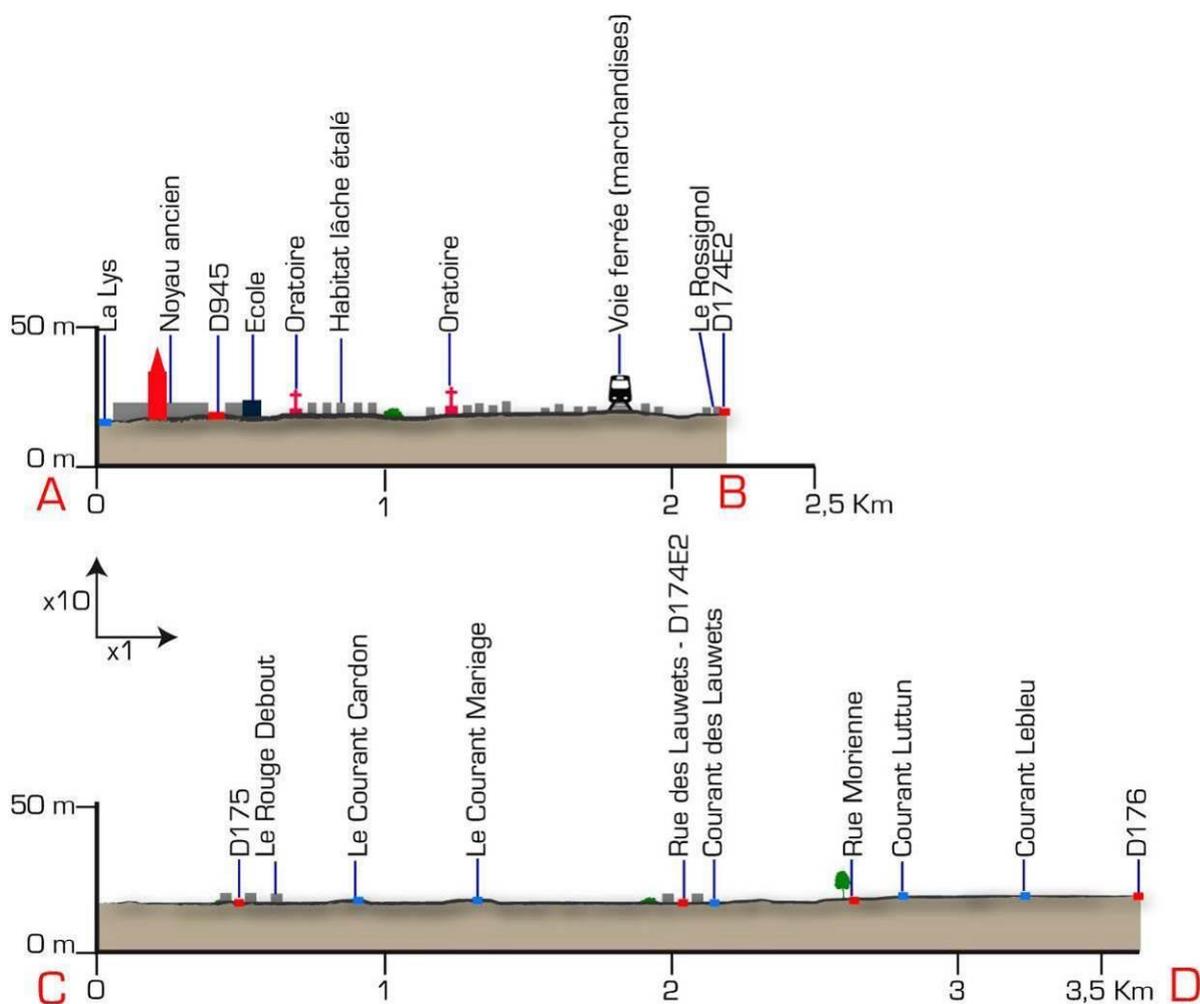


B. Perceptions visuelles et relief



Coupe AB : La coupe est réalisée dans l'axe longitudinal de la rue de l'église et de la rue du Fief. Elle débute depuis la berge Nord de la Lys jusqu'au giratoire de « Maison Rouge ». Le relief plat domine. Il est uniquement animé par des éléments de microrelief : les becques, la voie ferrée et son talus.

Coupe CD : La coupe est réalisée dans l'axe perpendiculaire aux becques rectilignes connectées à la Lys, dans la partie Sud-Est du territoire communal. Malgré l'exagération d'échelle en ordonnée de la coupe (rapport x 10), c'est la sensation de plaine qui domine.



2. LE PAYSAGE URBAIN

2.1. L'ÉVOLUTION URBAINE DE LA COMMUNE DU XVIIÈME SIECLE A AUJOURD'HUI



Carte de Cassini (XVIII^e s.) : La carte montre un hameau de faible importance. Des bacs existent déjà pour la traversée de la rivière de la Lys.



Cadastré Napoléonien vers 1837 : Le noyau ancien est structuré dans un axe Nord-Ouest/Sud-Est le long de la rue de l'église. L'étalement linéaire des fermes est historique. Beaucoup de fermes à plan carré sont présentes.



Carte d'état major de 1900 : Au lieu-dit «Bac Saint-Maur», l'habitat reste diffus. Le bourg ancien ne permet pas encore la traversée de la Lys. Le centre bourg, alors linéaire, se distingue par sa densité (cercle rouge).



Photographie aérienne de 1950 (ign) : Les industries du textile jalonnent la Lys. Elles sont associées à un habitat ouvrier dense avec des jardins ouvriers. La voie ferrée reliant Armentières à Berguette est créée.



Photographie aérienne de 1981 (ign) : L'urbanisation prend de l'épaisseur par des opérations d'habitat pavillonnaire. La plus importante est localisée au lieu-dit l'Alleu. Elle renforce Bac-St-Maur.



Photographie aérienne actuelle (ign) : La dynamique pavillonnaire se poursuit de manière juxtaposée. **Il n'y a plus de respiration urbaine entre le bourg et Bac-Saint-Maur.**

2.2. LA FORME URBAINE

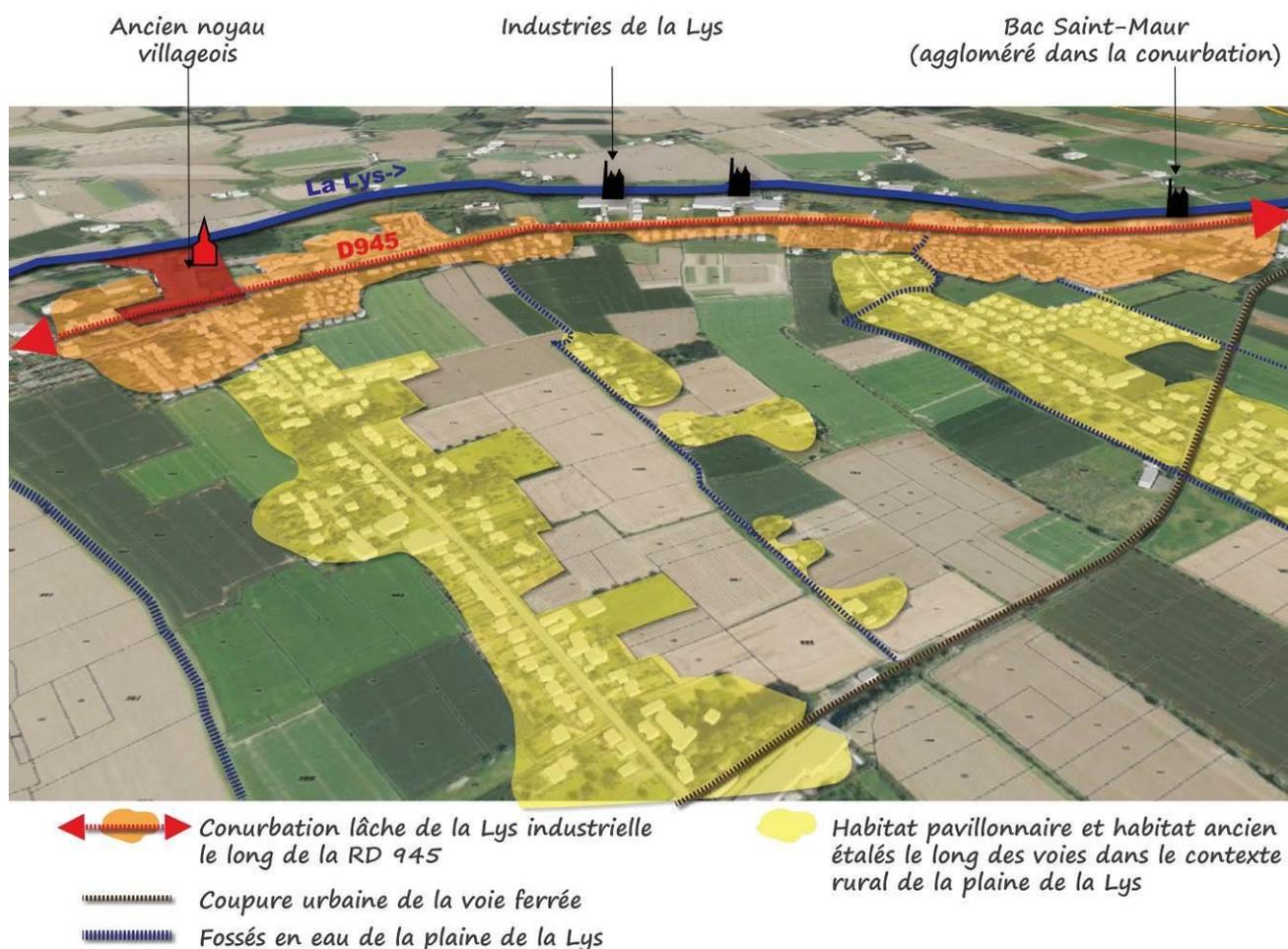
Saily-sur-la Lys est implantée dans la plaine de la Lys. **La forme urbaine est celle d'un village-rue le long de la Lys et de la D945 qui suit la Lys au Sud.**

L'époque industrielle du textile (de 1900 à 1950) a marqué deux centralités :

- le bourg industriel à l'Ouest (centralité historique)
- Bac-Saint-Maur à l'Est (centralité d'un pôle industriel et de son habitat ouvrier dense).

Un habitat rural dispersé le long des voies caractérisait le reste du territoire communal (voir cadastre Napoléonien de 1837).

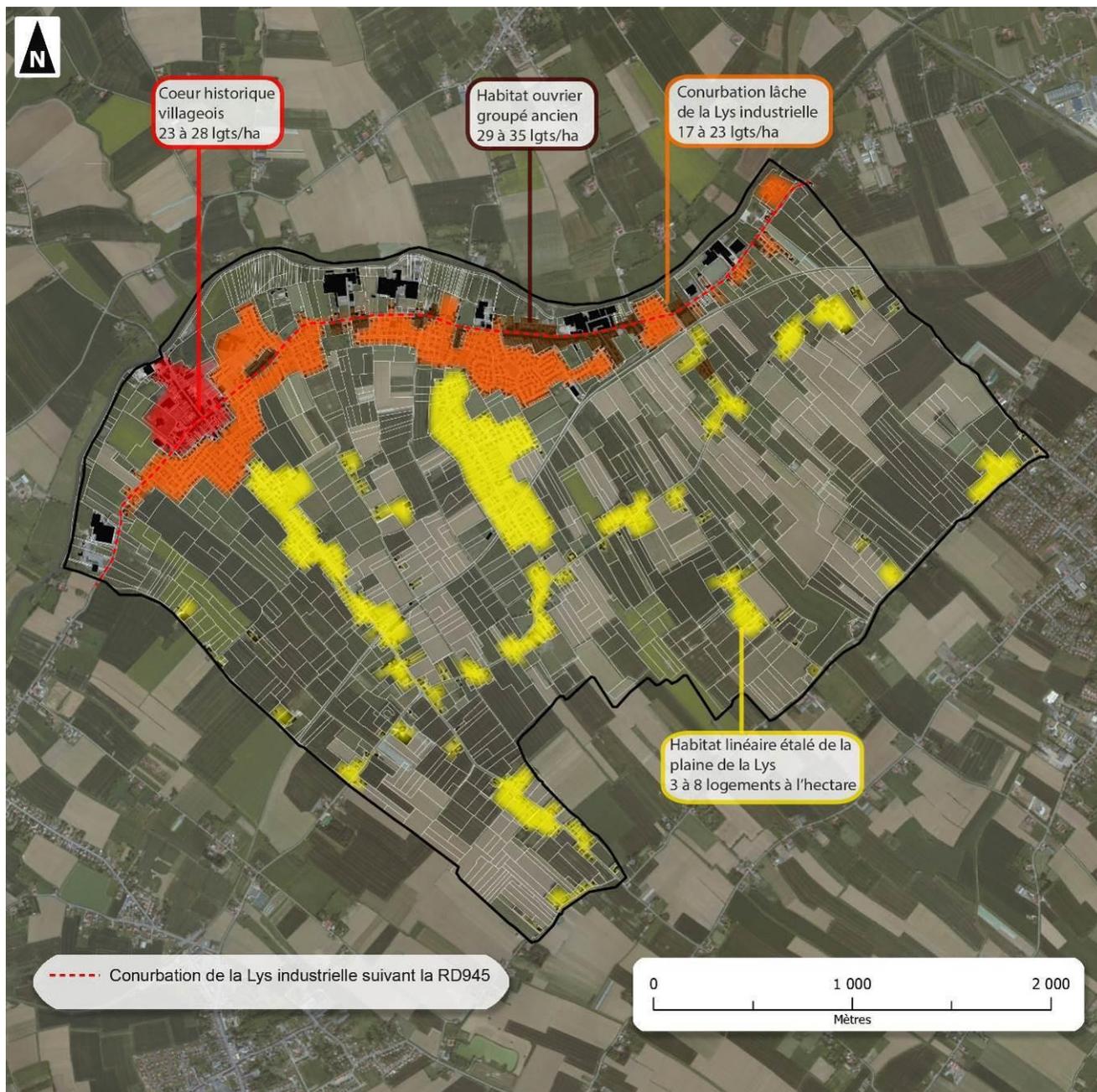
Aujourd'hui, le bourg et Bac-Saint-Maur forment une conurbation. En effet, **la dynamique pavillonnaire forte des années 1980 à aujourd'hui sous l'aire d'influence de la métropole Lilloise a modelé un village-rue de 4 km de long le long de la RD945.** L'extension urbaine s'est effectuée dans la négation des continuités viaires privilégiant de manière opportuniste et économique les voies en impasse. Dans le même temps, la partie urbanisée diffuse au Sud de la D945 (territoire rural de la plaine de la Lys) a connu un étalement linéaire pavillonnaire important le long des voies entre les parcelles d'habitat rural ancien.

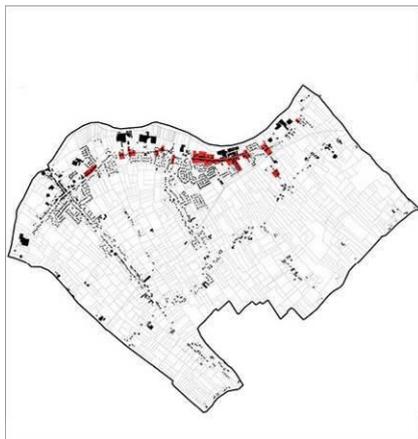


Les caractéristiques principales de la forme urbaine sont :

- Une implantation géographique proche de la Lys ;
- Une structure urbaine de village rue sur la D945 de 4km avec une diversité de tissu urbain (habitat ouvrier ancien dense, pavillonnaire récent en opération en impasses, pavillonnaire en lot libre) ;
- La perte de deux centralités historiques (le bourg, le hameau d'industrie textile de Bac-St-Maur) ;
- La tendance à l'étalement urbain pavillonnaire qui renforce l'urbanisation linéaire rurale historique ;
- Un réseau de Becques orienté Nord-Ouest à Sud-Est.

2.3. LES DENSITES BATIES



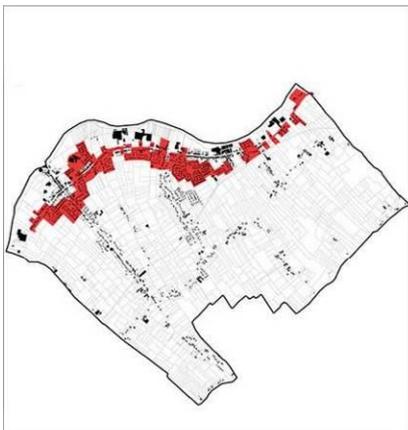


L'habitat est ancien et homogène, de volumétrie R+C à R+1+C. Il est groupé et dense, à l'alignement de l'espace public. Cet habitat est en lien étroit avec les industries de la Lys du XXème siècle. Les jardins se présentent souvent sous forme de longue lanière. La densité moyenne est de 29 à 35 logements à l'hectare, favorisant une moindre consommation foncière.

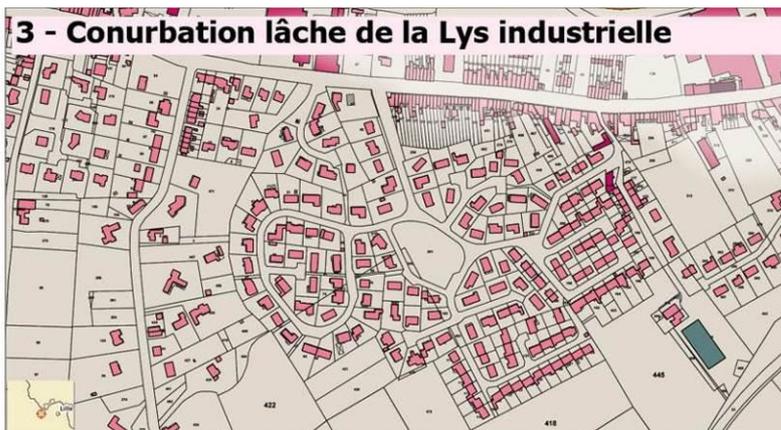


L'habitat est ancien avec une dominante de maisons de bourg R+1+C groupées et alignées sur l'espace public. C'est un habitat peu consommateur d'espace et fédérateur de l'espace public. La densité bâtie est de 23 à 28 logements à l'hectare.

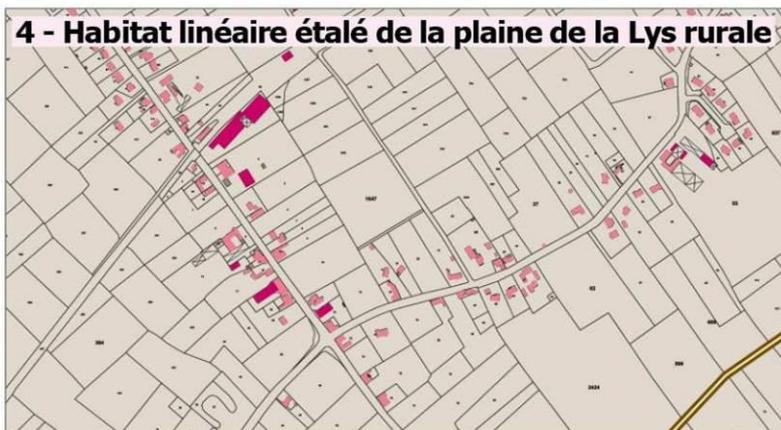




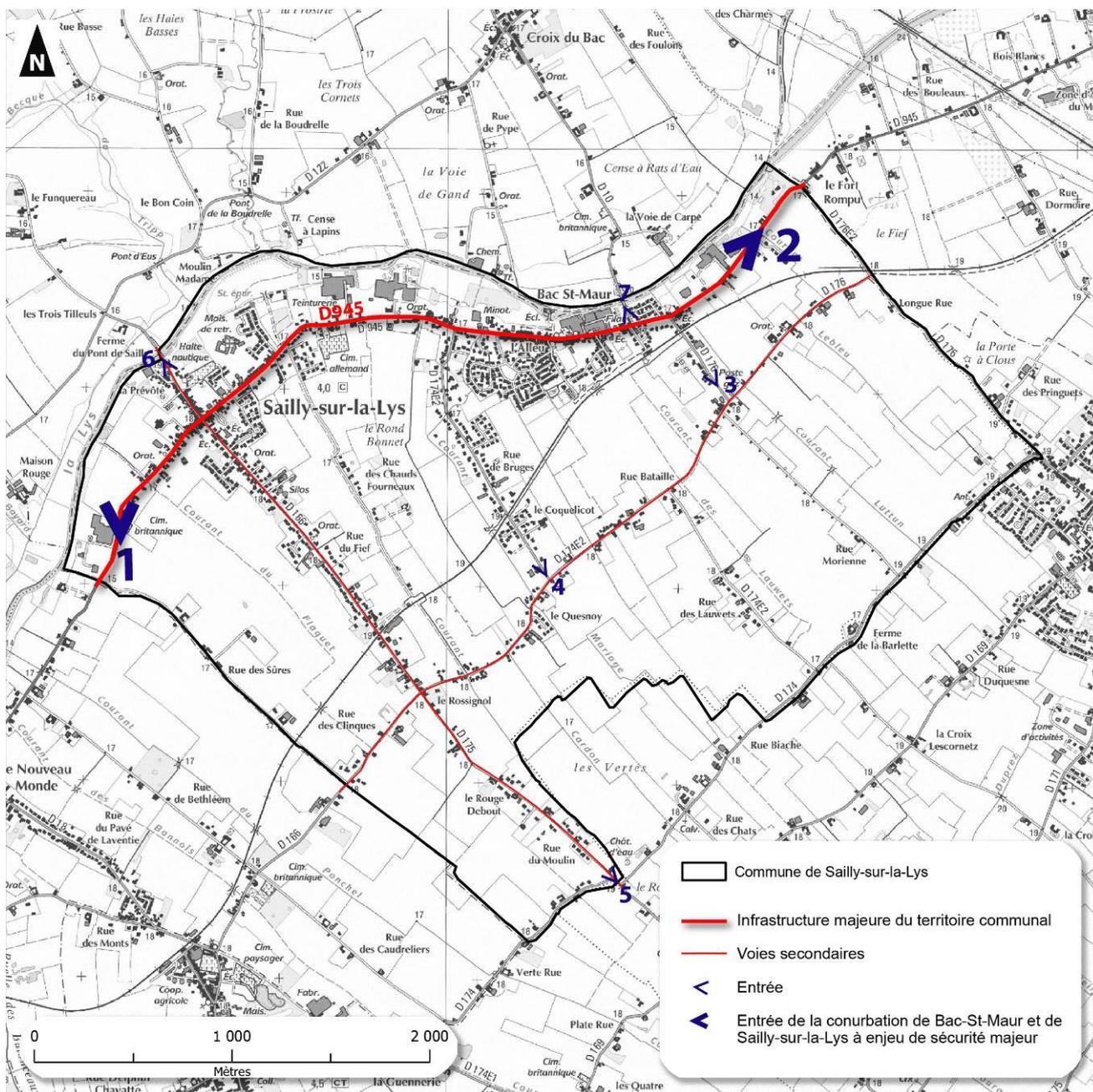
Tissu lâche apparu majoritairement dans les années 1980 en complément de l'urbanisation diffuse historique rurale et des poches d'habitat ouvrier dense. L'habitat est en retrait de l'espace public, à dominante pavillonnaire. Ce tissu souvent mono fonctionnel est né sous l'influence de la métropole Lilloise proche. La densité bâtie est de 17 à 23 logements à l'hectare.



L'habitat rural ancien côtoie un habitat pavillonnaire récent majoritaire qui s'est inscrit de manière opportuniste le long des voies, sans véritable épaisseur urbaine. Cet étalement est historique. Il est aussi fortement appuyé par le bassin d'emploi métropolitain, la recherche de la «ruralité» par les nouveaux habitants. La densité bâtie est faible, comprise entre 3 à 8 logements à l'hectare.



2.4. LES ENTREES DE LA COMMUNE





1 - Entrée Sud de Sailly-sur-la-Lys par la D945 : L'entrée se fait au niveau des cimetières patrimoniaux de la Grande Guerre. L'arrivée sur le bourg ancien de Sailly-sur-la-Lys est proche. Le trafic de camions passe de façon rapprochée et rapide des piétons. L'ambiance est malheureusement routière.



2 - Entrée Nord de Bac-St-Maur par la D945
L'entrée est bien signalée par les alignements de platanes. La difficulté tient à la traverser : longue par la conurbation à dominante pavillonnaire de la D945 (4km) à l'ambiance fortement routière.



Radar pédagogique Sud. Il permet de sécuriser l'arrivée sur l'école.



Radar pédagogique Nord. Il est situé au Nord d'un lotissement récent à 560m au Sud de l'entrée de Bac-Saint-Maur par la D945. Il permet de sécuriser un virage marqué.



L'Ambiance routière de la D945 s'invite même au niveau des façades des maisons.



3 - Entrée Sud-Est de Bac-St-Maur par la D176
L'entrée est secondaire, sans problème de sécurité majeur.



4 - Entrée Sud de Bac-St-Maur par la D174E2
L'importance de l'étalement urbain linéaire constitue un enjeu de sécurité cycles et piétons.



5 - Entrée Sud de Sailly-sur-la-Lys par la D175.
Un étalement urbain linéaire qui génère aussi une problématique de sécurité.



6 - Entrée par le Nord de Sailly-sur-la-Lys. Le village historique est bien lisible. Le passage de la Lys et la perception du clocher marque l'entrée.



7 - Entrée Nord-Est par la D10. L'entrée de Bac Saint-Maur reste peu lisible bien que le franchissement de la Lys marque l'entrée.

2.5. LES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES ET LES MATERIAUX

L'architecture vernaculaire avec l'utilisation de matériaux locaux (brique rouge, tuile rouge orangée,) **est factrice d'une unité architecturale** du noyau villageois ancien, de l'habitat ouvrier égrené à proximité des industries de la Lys, des maisons bourgeoises et de l'habitat rural. L'argile cuite offre une grande variété de nuances de teintes dues aux cuissons différentes. Cela permet une unité dans la variété.

Bac Saint-Maur Ouest



Couverture en panne flamande en «S».

Bac Saint-Maur Ouest



Maçonnerie de briques avec modénatures décoratives.

Bourg ancien - rue de l'Eglise



Façade avec inclusions de briques émaillées décoratives. Frise en corniche. Soulignement des arcades des fenêtres.

RD945



Ouverture de fenêtre surmontée d'un lambrequin ajouré en bois.

RD945 Sud du centre ancien



Elements décoratifs en bois sur pignon de villa de style.

Bourg ancien - rue de l'église



Mur bahut ancien surmonté de grille en ferronnerie d'art.

2.6. LES TYPOLOGIES BATIES

Bourg ancien - rue de l'Eglise



1 - Maison de bourg. Habitat ancien groupé dans un front bâti continu. Volume R+1+C. Baies plus hautes que larges permettant de maximiser la lumière dans peu d'espace. Alignement sur l'espace public donnant un cadre qualitatif à l'espace rue. Architecture traditionnelle de brique rouge. Couverture en tuile mécanique rouge orangé.

Ouest du bourg ancien sur la RD945



2 - Maison ouvrière R+C : Habitat ancien groupé R+C dans petites parcelles étroites. Habitat associé aux usines entre la Lys et la RD945. Façade à l'alignement de l'espace public en brique rouge le plus souvent. Couverture en tuile mécanique rouge orangé.

RD945 - en face de l'imprimerie de Bac-St-Maur



3 - Habitat récent locatif BBC : Habitat semi groupé en grande maison de 4 appartements R+1+C. Isolation par l'extérieur. Enduit de façade clair. Couverture en tuile mécanique rouge orangé.

Clos de la Prévôté - Bourg ancien Est



4 - Pavillonnaire groupé. Habitat récent groupé R+C dans une opération d'ensemble. Mitoyenneté par les garages. Bâti en retrait de +/- 5 m de l'espace public. Voirie en impasse. Maçonnerie en brique. Couverture en tuile mécanique rouge brun.

Rue Dormoire



5 - Maison villageoise groupée : Habitat ancien groupé R+C. Architecture traditionnelle basse se fondant bien dans le paysage de la plaine de la Lys et donnant peu de prise au vent. Maçonnerie en brique rouge. Couverture en tuile mécanique ou panne flamande rouge orangé.

Rue du Fief



6 - Maison villageoise isolée : Habitat ancien de volumétrie R+C situé à l'alignement de l'espace public. Maçonnerie en brique rouge. Couverture en tuile mécanique rouge orangé. Modénatures de briques colorées sur les typologies de la reconstruction.

Rue de la Lys (entrée Sud)



7 - Habitat pavillonnaire : Habitat non groupé de volumétrie R+C. Générateur d'étalement urbain linéaire et consommateur de terres agricoles. Maçonnerie de brique rouge. Couverture en tuile mécanique rouge orangé.

RD945 entre le Bourg ancien et Bac-St-Maur



8 - Auto construction : Habitat de plain pied en léger retrait de l'espace public. De qualité architecturale souvent médiocre. Peu représenté sur la commune.

Le Vert Ballot - RD945



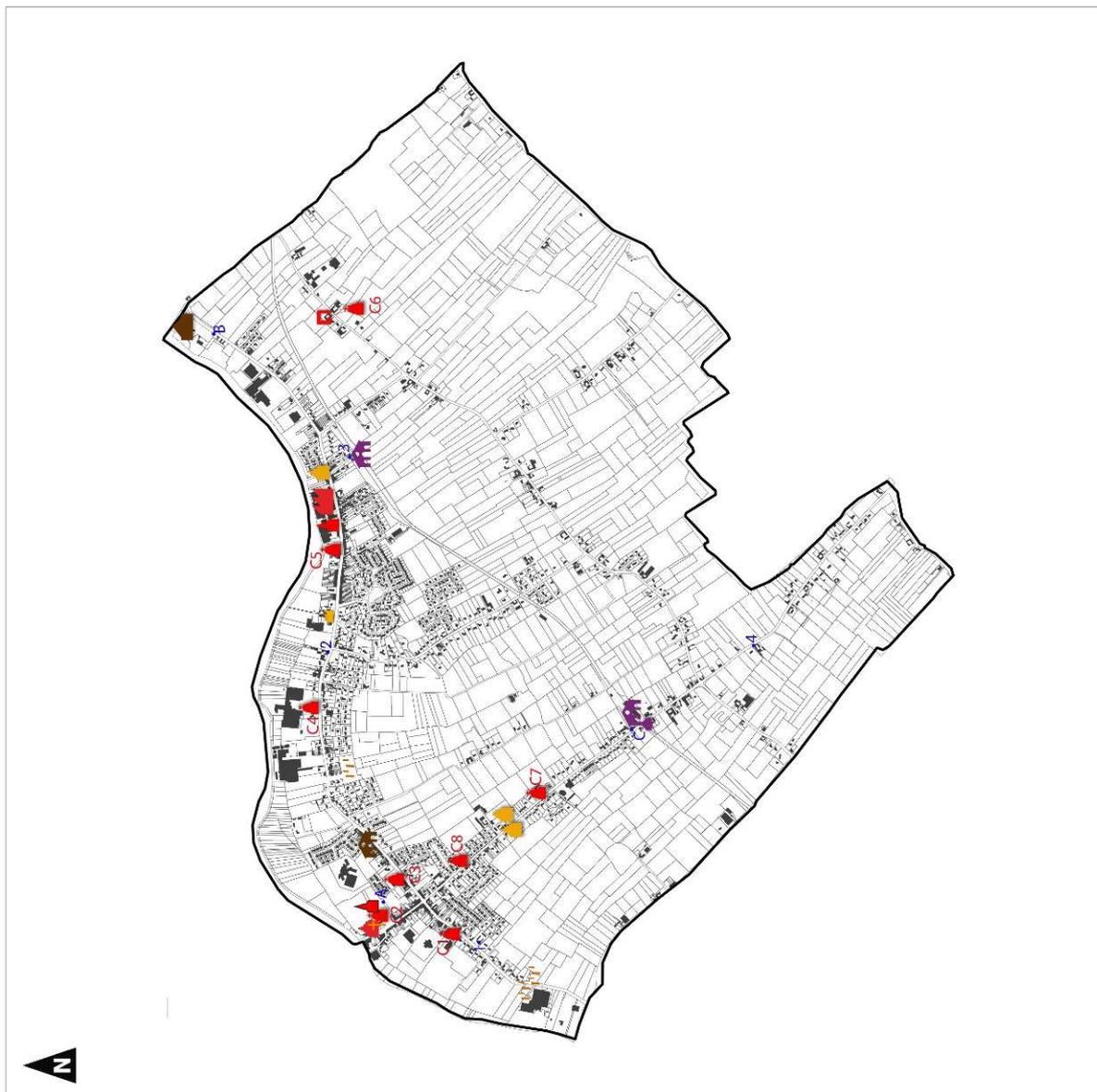
9 - Maison bourgeoise/Maison d'industriel : Maison R+1+C à plan carré au centre d'une cour/jardin d'apparat. Façade équilibrée. Baies plus hautes que larges. Toit en pavillon en tuile rouge orangée. Maçonnerie de briques rouges. Frises décoratives avec modénatures de briques colorées. Cheminée imposante.

Rue du Fief



10 - Habitat rural : Habitat ancien isolé de volumétrie R+C. Maçonnerie traditionnelle de briques rouges avec éléments décoratifs typiques de la reconstruction. Toiture en tuile mécanique rouge orangé.

2.7. LE PATRIMOINE BÂTI



Commune de Sailly-sur-la-Lys

Plan Local d'Urbanisme

Le patrimoine bâti

Patrimoine protégé au titre des M.H. :

- Maison de la prévôté (inscrite M.H.)

Patrimoine religieux :

- Eglise
- Chapelle
- Oratoire, niche, calvaire

Patrimoine de la mémoire de la guerre :

- Monument aux morts 1914-1918
- Cimetière de la Grande Guerre

Patrimoine rural :

- Ferme remarquable

Patrimoine industriel :

- Filature remarquable
- Minoterie

Patrimoine ferroviaire :

- Ancienne gare de la reconstruction
- Maison de garde barrière

Autres :

- Bâti remarquable de la reconstruction
- Château de Bac-St-Maur
- Ancienne douane



Maison de la Prévôté inscrite M.H.



«Flandria illustrata» de Sanderus, 1726



C'est l'un des rares vestiges du pays de l'Alloeu. Dès 1296, un texte fait mention de l'existence d'un prévôté à Sailly. C'était un lieu où l'on rendait la justice et où se réunissaient les échevins. En 1566 pendant la guerre des gueux, la Prévôté a été saccagée et brûlée. La porte d'entrée a été reconstruite en 1612. Les bâtiments furent confisqués à la révolution. Après la guerre 1914-18, la Prévôté a subi une complète restauration suites aux destructions.

Eglises



La paroisse de Sailly fut créée vers 878. Saint-Vaast est le patron de l'église qui évangélisa le lieu. L'église attenante à la Prévôté était de type Hallekerque (église halle à trois nefs). Au XVème, l'église est détruite par un incendie. Reconstituée en 1615, la grande guerre occasionna à nouveau sa destruction. L'église actuelle est celle de la reconstruction en 1928.



Eglise du Sacré Coeur de Bac-Saint-Maur. L'église incluse dans la filature Salmon forme une unité architecturale avec celle-ci. A la faveur du développement industriel de l'industrie du Lin, le besoin d'un lieu de culte proche de l'habitat ouvrier et de la filature s'est fait ressentir.

Les Chapelles



C1 - Rue de la Lys au Sud-Ouest du centre bourg - parcelle 94



C2 - Jouxant l'église



C3 - Proche de la mairie - parcelle 35



C4 - Entre le bourg ancien et Bac-St-Maur - parcelle 128



C5 - Secteur de la filature de Bac-Saint-Maur - parcelle 129



C6 - Rue Bataille Nord-Est - parcelle 60



C7 - Rue du Fief - parcelle 109



C8 - Rue du Fief - parcelle 12

Les Calvaires



A - En point d'appel de l'allée des Tilleuls qui jouxte le cimetière



B - Château de Bac-St-Maur sur la parcelle 107



C - Rue du Fief au Nord de l'ancienne gare - parcelle 20

Les oratoires dans des niches en façade ou en pignon des maisons



1 - Parcelle 804, RD945 au Sud du centre bourg



2 - Parcelle 110 sur la RD945



3 - Parcelle 97 - Secteur gare de Saint-Maur



4 - Parcelle 41 et 42 rue du Moulin

Le Château de Bac-Saint-Maur



Parcelle 73 en bordure de la RD945

L'ancienne caserne des douanes.



n°1395 rue de la Lys. Datée de 1850, il s'agissait d'une brigade de douaniers mobiles. Les douze maisons des douaniers ont été vendues en 1968.

Villa néo-Normande



Parcelle 88a rue du Fief. Villa de style régionaliste néo-Normand. Courant initié dans la seconde période de la reconstruction

Villa néo-Normande



Parcelles 103a et 103b rue du Fief. Villa de style régionaliste néo-Normand. Au cœur d'un parc arboré remarqué depuis l'espace rue

Maisons jumelles néo-Flamandes



Maisons jumelles groupées de la reconstruction de style néo-Flamand. Parcelles 55 et 56 rue Bataille

Bâti d'angle de la reconstruction



Espace Françoise Dolto. Bâti d'angle typique de la reconstruction mettant en valeur un ancien équipement public et structurant l'espace rue.

2.8. LE PATRIMOINE NATUREL

Le patrimoine naturel du territoire communal se concentre essentiellement dans le val de la Lys qui compte encore **des prairies alluviales, quelques vergers**. On recense **peu d'arbres isolés remarquables**. Les quelques arbres isolés relevés sont présents dans le bourg ancien. Une tendance à la fermeture visuelle des vues sur la Lys a été initiée dans les années 1980 avec le développement de la populiculture. Les platanes bordant la RD945 forment une identité exotique qui nie le caractère humide de la plaine de la Lys. Toutefois, **la structure des fossés drainants perdure dans le paysage de la RD945**. Elle constitue un trait d'union avec la plaine de la Lys habitée. **Les saules têtards animent ce paysage à dominante horizontale**. Avec les fossés bordant les routes, ils révèlent l'identité humide de la plaine de la Lys habitée.

Les arbres isolés

Place de l'église



Sujet juvénile «Arbre de la paix» planté pour la commémoration des 50 ans du 8 mai 1915

Place de l'église



Arbre isolé adulte jouxtant le monument aux morts de la Grande Guerre

Place de l'église



Arbres adultes encadrant le monument dédié aux anciens maires

Rue du Fief



Gros sujet de hêtre pourpre sur la parcelle 41 rue du Fief à proximité du bourg ancien

Les alignements structurants

Perspective du calvaire



Double alignement de Tilleuls mettant en scène le calvaire

Proche de la RD945



Double alignement marquant une entrée de propriété sur la parcelle 297

Verger sur la RD945



Ce verger situé sur les parcelles 299, 126 et 133 à l'Ouest de Bac-Saint-Maur en vitrine de la RD945

Verger rue des Lauwets



Verger animant la plaine de la Lys habitée sur la parcelle 11 rue des Lauwets

Verger sur la RD945 (entrée Sud)



Verger situé en vitrine de la RD945 sur la parcelle 30 au sud du bourg ancien

Éléments à retenir au sujet du diagnostic paysager et urbain :



- Des vues à préserver depuis la plaine de la Lys habitée et furtivement aussi sur l'axe de la RD945 ;
- Un patrimoine architectural riche : bâti rural ancien, patrimoine religieux, bâti social ou industriel du début du XXème siècle, bâti qualitatif de la reconstruction ;
- Une liaison douce transfrontalière dans le val de Lys en cours : un atout de valorisation du patrimoine et de rayonnement Franco-Belge ;
- Une conurbation le long de la RD945 qui s'est faite en trois étapes : l'habitat rural diffus, l'apport industriel du début du XXème siècle et son habitat social dense associé, l'étalement urbain pavillonnaire sous l'influence de la métropole Lilloise à partir de 1980 ;
- Un enjeu de sécurité routière fort dû à la conurbation de 4 km sur la RD945 ;
- Peu de lisibilité des centralités sur l'axe de la RD945 : seule la densité plus forte d'habitat et la visibilité des églises de Saily-sur-la-Lys et de Bac-Saint-Maur peuvent distinguer 2 pôles.
- Une tendance au mitage des paysages par l'étalement pavillonnaire ;
- Un modèle de développement péri-urbain étalé peu conciliable avec le développement durable : usage obligé de la voiture, perte de la qualité urbaine par des voies en impasses, incidence sur la longueur des réseaux, fermeture visuelle du Val de Lys ;
- Un patrimoine naturel à valoriser : le réseau de Becques, les saules têtards, les vergers isolés.